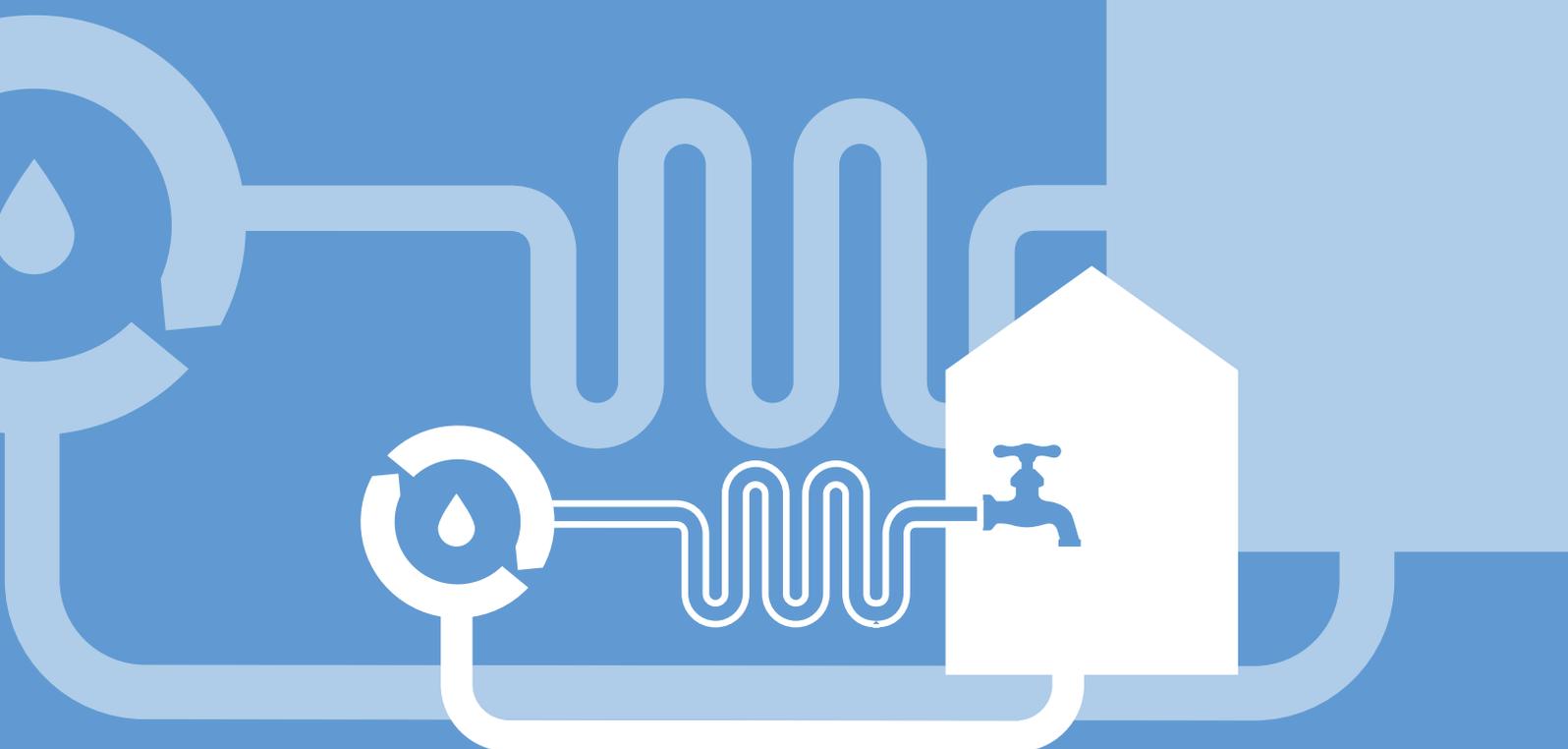




RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DES SERVICES PUBLICS
D'EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT

2014





VANNINE



Ce rapport est établi pour l'exercice 2014, en application des articles L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Il inclut les caractéristiques techniques, indicateurs de performance et détails prévus aux annexes V et VI du code général des collectivités territoriales. La publication de ces données normalisées vise à permettre des comparaisons entre collectivités.

Ces données seront par ailleurs accessibles sur le site Internet de l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement à l'adresse suivante : www.services.eaufrance.fr

© Bruno Lévy



Célia Blauel,
adjointe à la Maire
de Paris, chargée
de l'environnement,
du développement
durable, du plan climat
énergie territorial, de
l'eau et de la politique
des canaux.

© DR



Mao Peninou,
adjoint à la Maire
de Paris, chargé
de la propreté, de
l'assainissement
et de l'organisation
et du fonctionnement
du Conseil de Paris.

ÉDITO

Ce rapport nous permet de rendre compte chaque année, de manière transparente devant les Parisiens, du prix et de la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement de la Ville de Paris.

Nous avons souhaité cette année encore poursuivre les efforts sur la forme du document afin de rendre son contenu toujours plus lisible et compréhensible.

Ce souci de transparence appliqué à la politique de l'eau et de l'assainissement de la Ville de Paris a été salué en 2014 par deux rapports de la Chambre Régionale des Comptes d'Île de France, l'un sur la politique de l'eau de la Ville de Paris et l'autre sur Eau de Paris.

Car en effet, c'est en quelque sorte à un bilan du premier contrat d'objectif entre la Ville et Eau de Paris que s'est exercée la Chambre Régionale des Comptes, 5 ans après la remunicipalisation. Ce bilan y est particulièrement « réussi » d'après la CRC, qui précise que si les conditions de transfert des moyens techniques, informatiques et humains par les entreprises délégataires antérieures n'ont pas été satisfaisantes, les difficultés ont été résolues et Eau de Paris présente aujourd'hui des conditions de fonctionnement très satisfaisantes, ainsi que des fondamentaux économiques et sociaux favorables.

Le contrat d'objectifs entre la Ville de Paris et Eau de Paris permet, selon la CRC, un très bon suivi des performances de la Régie, qui a dépassé ses objectifs sur la quasi-totalité des indicateurs techniques, sociaux, sanitaires ou économiques. La CRC relève enfin « la qualité du service rendu », « le bon état du réseau », « l'importance des actions en matière de protection de la ressource », « la satisfaction des clients » et l'effort réalisé dans « la prévention des risques contre les pollutions ». Cette prévention des risques contre la pollution est de fait un des fondamentaux des politiques Parisiennes.

En matière d'assainissement, l'année 2014 a été marquée par un tournant majeur en matière de prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de santé au travail. La découverte d'amiante et de brai de houille sur certaines canalisations, ainsi que le rendu d'une étude exposant la surmortalité des égoutiers a conduit la Section de l'assainissement de Paris à doter de masques ventilés les agents descendant dans le réseau souterrain.

La mise en œuvre du dialogue compétitif concernant la 3D dans les égouts constitue un autre évènement important de l'année 2014 : cet outil innovant servira à la fois à mieux connaître le patrimoine et à valoriser la galerie technique pour en diversifier les usages, ainsi qu'à répondre à l'obligation légale de visite préalable commune pour les entreprises utilisatrices du réseau.

Enfin, l'accès pour tous à l'eau et à l'assainissement, qui figure parmi les Objectifs du Millénaire pour le Développement des Nations Unies, a été réaffirmé en 2014 : l'instauration d'un appel à projet de solidarité internationale « Eau et Assainissement », en lieu et place du guichet ouvert, permettra aux associations de présenter des dossiers de qualité élevée, de réduire les délais d'instruction et une meilleure comparaison entre les différents projets que Paris pourra être amenée à soutenir.

RIAL

SOMMAIRE

PARTIE 1	
DONNÉES ESSENTIELLES	8
LES CHIFFRES CLÉS 2014	10
LES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT À PARIS	14
LES ACTUALITÉS 2014	20
LE PRIX DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	33
PARTIE 2	
MISSIONS ET ACTIVITÉS DES SERVICES	36
APPROVISIONNER LA CAPITALE EN EAU	38
La baisse de la consommation d'eau se poursuit	38
D'où vient l'eau de Paris ? Une alimentation diversifiée	38
La sécurité de l'approvisionnement	39
Schéma d'alimentation en eau potable de Paris	40
Le réseau de distribution*	43
Paris maintient un très bon niveau de rendement	44
Une responsabilité : garantir la qualité de l'eau potable	45
Un patrimoine entretenu et préservé	48
Des actions pour une protection durable des ressources, inscrite dans les territoires	49
Un service toujours plus performant	50
COLLECTER LES EAUX, VALORISER LES OUVRAGES ET LES EFFLUENTS, DIVERSIFIER LES USAGES DU RÉSEAU	52
Un réseau d'égouts unique	52
Un patrimoine entretenu et modernisé	53
Le service rendu aux usagers	55
Un nouveau potentiel à exploiter	55
Les enjeux environnementaux	56
SOLIDARITÉS	62
Paris se mobilise et agit en faveur de l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous dans le monde	64
PARTIE 3	
DONNÉES FINANCIÈRES ET INDICATEURS DE PERFORMANCE	68
Budget annexe de l'eau (Ville de Paris)	70
Budget d'Eau de Paris	74
Budget annexe de l'assainissement (Ville de Paris)	78
Indicateurs communs aux services publics de l'eau et de l'assainissement	82
Indicateurs du service public de l'eau	83
Indicateurs du service public de l'assainissement	84
ANNEXES	
Glossaire	86
Table des sigles	90

DONNÉES ESS

ENTIELLES

LES CHIFFRES CLÉS 2014

l'eau

production

202,1

millions de m³
d'eau en 2014

produits grâce à :

102

points de captage
d'eau souterraine

4

usines de traitement
des eaux souterraines
situées à :
Longueville (77),
Sorques à Montigny sur
Loing (77),
Saint-Cloud (92) et
L'Haÿ-les-Roses (94)

2

usines de traitement
des eaux de rivière,
Orly pour l'eau de
la Seine, Joinville
pour l'eau de
la Marne

transport

transportés par :

3

aqueducs principaux :
l'Avre à l'ouest, la Vanne
et le Loing au sud,
d'un linéaire total
de 470 km

distribution

distribués par :

2 097

km de réseau d'eau
potable*¹ dont 97 km
en dehors de Paris

5

réservoirs principaux,
d'une capacité
de stockage
de 1,1 million de m³

3

châteaux d'eau
permettant d'alimenter
les quartiers hauts
de Paris

1

« périphérique de
l'eau », liaison entre
les réservoirs de
Ménilmontant et
des Lilas au nord,
et entre les réservoirs
de Montsouris et celui
de Saint-Cloud au sud

Plus de

1 200

points d'eau potable
accessibles sur l'espace
public, dont 4 fontaines
pétillantes

2 265 886

habitants desservis ;
3 millions d'usagers
quotidiens en incluant
les divers acteurs
économiques, sans
compter les touristes

3,2814 €/m³

c'est le prix des services
d'eau et assainissement ;
3,3974 €/m³ en prenant la
consommation de référence
nationale d'un ménage
(120 m³) équipé d'un
compteur de 15 mm²

172,4

millions de m³
d'eau consommés

383,9

millions d'€, c'est le
budget de l'eau (dont
1,8 millions d'€ au
budget annexe de l'eau
de la Ville de Paris)

934

personnes travaillent
pour le service public
de l'eau (Eau de Paris et
Ville de Paris - Section
politique des eaux)

93 372

abonnés*

² Références INSEE.

l'assainissement

326,1

millions de m³ en 2014,
incluant les eaux pluviales
et l'eau non potable*

collecte et transport

collectés et transportés par :

2 566

km d'égouts et de
galeries annexes

90

collecteurs*

9

usines de pompage
assurant le relèvement
des eaux usées*
et la protection
contre les crues :
Watt, Tolbiac Masséna,
Austerlitz (13^e arr.),
Chamonard,
Mazas (12^e arr.),
Auteuil (16^e arr.)
ou uniquement
la protection contre
les crues :
Montebello,
Cité (4^e arr.),
Alma (7^e arr.)

7

siphons

2

émissaires* dont 1
en ceinture de Paris
géré par le SIAAP

476

agents travaillent
à la Section de
l'assainissement
de Paris

116,7

millions d'€,
c'est le budget de
l'assainissement 2014
(hors reprise du déficit)

traitement

puis traités dans :

6

usines d'épuration :
Marne aval,
Seine amont,
Seine aval,
Seine centre,
Seine Grésillons,
Seine Morée

le réseau

fait également office de galerie
technique* abritant entre autres :

12 000

km de câbles de fibres
optiques très haut débit,
dont :

550

km déployés en 2014,
permettant à 95 %
de Parisien-ne-s
d'être raccordé-e-s
au haut débit

LES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT À PARIS

Différents acteurs aux rôles clairement identifiés interviennent pour délivrer un service de grande qualité aux Parisien-ne-s. La Ville de Paris est en charge de l'organisation du service et de son contrôle. La gestion du service de l'eau potable est confiée à la **régie*** publique municipale Eau de Paris (EDP). Le service de l'assainissement est assuré en régie directe par la Section de l'assainissement de Paris (SAP) pour la collecte des eaux usées. Pour leur transport et leur épuration, la Ville de Paris a transféré sa compétence au Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP).

LA VILLE DE PARIS : AUTORITÉ ORGANISATRICE

En tant qu'**autorité organisatrice*** des services publics d'eau et d'assainissement, la Ville de Paris est responsable de leur qualité et de leur performance. Elle définit la politique des eaux, qui est ensuite mise en œuvre par les **opérateurs*** publics.

La Direction de la Propreté et de l'Eau de la Ville de Paris et son service Technique de l'Eau et de l'Assainissement (STEA), ainsi que la Direction des Finances, veillent à la mise en œuvre du **service*** de l'eau par l'opérateur public Eau de Paris. Le STEA est par ailleurs chargé de la protection du milieu naturel et du suivi des enjeux de l'eau à l'échelle du territoire parisien

et, plus largement - en concertation avec les autres collectivités et services de l'État - à l'échelle de la métropole et du bassin de la Seine. Son organisation a été modifiée en 2012 par la création de la Section de la Politique des Eaux (SPE), chargée entre autres du suivi de la mise en œuvre du contrat d'objectifs entre la Ville de Paris et sa **régie***, Eau de Paris.

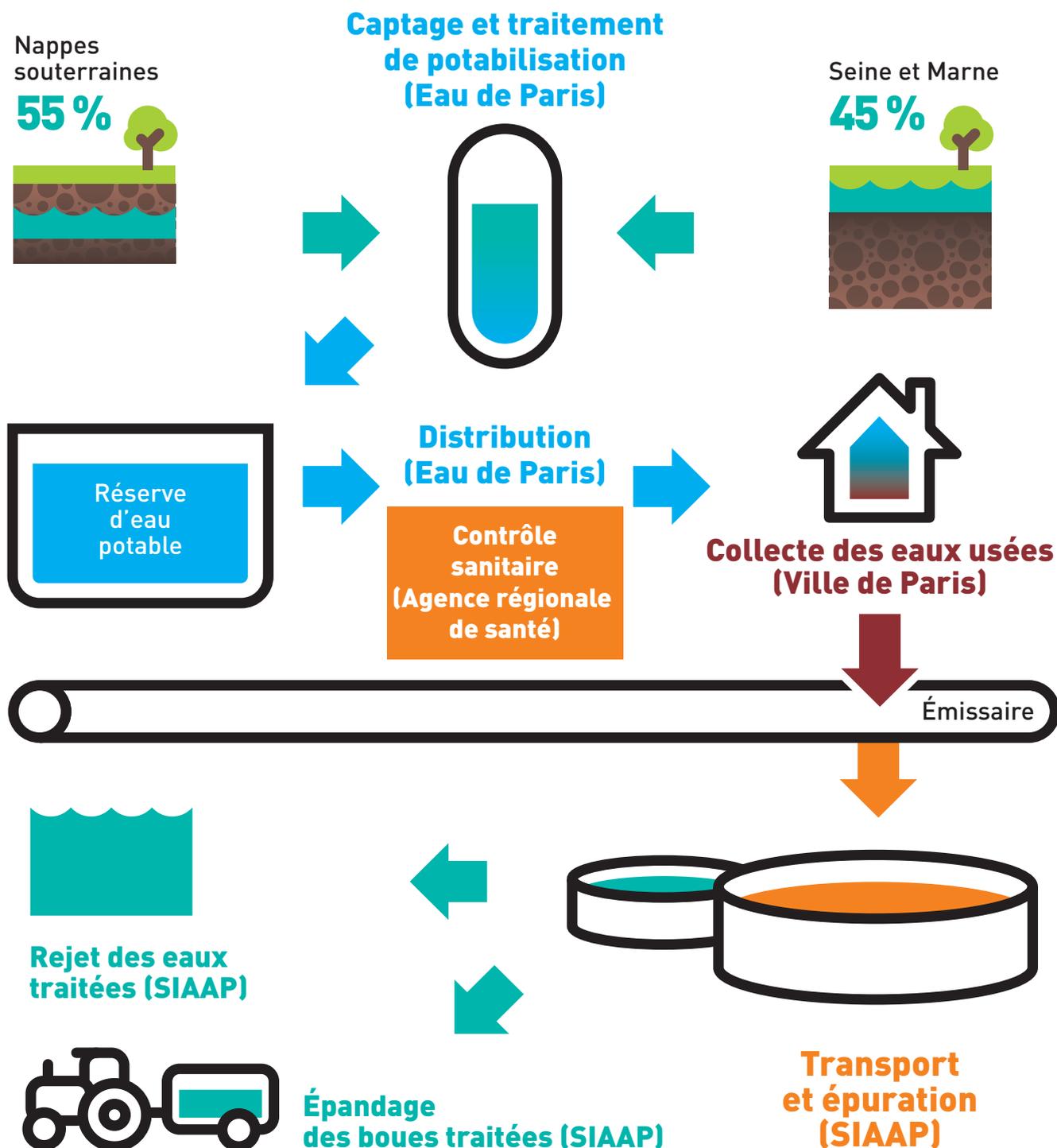
Au 31 décembre 2014, le STEA comptait 485 agents dont 81 femmes soit près de 17 % de l'effectif. La SPE est constituée de 9 agents, ingénieurs, techniciens et administratifs. La SAP regroupe 476 agents, ingénieurs, administratifs, techniques ou ouvriers, parmi lesquels 263 égoutiers, dont 6 femmes égoutières, qui assurent l'exploitation du réseau souterrain des égouts parisiens.

Plus d'informations sur les compétences et les missions de la Ville

de Paris sont disponibles sur www.paris.fr.

LE CONTRAT D'OBJECTIFS

Approuvé en février 2015 par le Conseil de Paris, le nouveau Contrat d'Objectifs entre la Ville et Eau de Paris définit les rôles de chacune des deux parties et précise les indicateurs et tableaux de bord permettant d'évaluer la qualité du service rendu à l'utilisateur. L'échange de données entre la régie et la Ville de Paris s'effectue de manière dématérialisée grâce à une plateforme de données partagées qui permet à la Ville de suivre en temps réel l'évolution des indicateurs de performance. Une revue de gestion a lieu trimestriellement à l'initiative de la Ville de Paris, au cours de laquelle Eau de Paris présente ses comptes rendus d'exploitation aux représentants des directions municipales concernées.



EAU DE PARIS : RÉGIE MUNICIPALE EN CHARGE DU SERVICE DE L'EAU

Depuis le 1^{er} janvier 2010, Eau de Paris gère toutes les missions du service de l'eau à Paris : protection des captages, production, transport, distribution, surveillance de la qualité de l'eau et relation avec les usagers et les abonnés. La Ville de Paris a ainsi repris la maîtrise publique intégrale du service de l'eau afin d'en assurer une gestion rigoureuse, transparente et efficace au service des Parisien-ne-s.

Eau de Paris est un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) disposant de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

LES STATUTS

Le Conseil d'administration d'Eau de Paris, dont la composition est inscrite dans les statuts adoptés en Conseil de Paris par délibération des 24 et 25 novembre 2008, modifiés par délibération des 19 et 20 mars 2012, compte dix-huit membres ayant voix délibérative :

- treize conseillers de Paris ;
- deux représentants du personnel ;
- deux représentants d'associations, en l'occurrence UFC Que Choisir et France Nature Environnement ;
- un membre de l'Observatoire parisien de l'eau.

Et deux membres ayant voix consultative :

- deux personnalités qualifiées, l'une scientifique, la seconde spécialiste des questions de démocratie locale.

LES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2014, Eau de Paris comptait 925 salariés. L'activité recouvre des métiers très spécialisés, avec une forte proportion de techniciens et un encadrement intermédiaire important. En 2014, la part des cadres atteint 28,4 % de l'effectif, celle des agents de maîtrise 51,4% et la proportion des ouvriers / employés représente 20,2 %.

Conformément au contrat d'objectifs, la régie inscrit sa gestion des équipes dans une démarche socialement avancée, avec deux axes plus spécifiques : la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, et l'ouverture de l'entreprise aux personnes en situation de handicap. En 2014, la part des femmes s'est stabilisée dans l'entreprise ; comme en 2013, elles représentent 32 % de l'effectif, avec un taux plus fort parmi les cadres (39,9 %). À noter que les femmes représentent 33 % du comité exécutif et que le conseil d'administration, présidé par Célia Blauel, est composé de sept femmes et onze hommes. Le taux de travailleurs handicapés a progressé de 8,10 % en 2014 : leur nombre est de quarante, contre trente-sept en 2013 et trente-trois en 2012. L'égalité constitue l'un des enjeux du contrat d'objectifs qui lie la régie à la Ville, Eau de Paris se devant « d'offrir un modèle d'entreprise socialement avancée », et de poursuivre à ce titre l'action engagée en matière d'égalité professionnelle et de diversité.

Au cours de l'année 2014, le déploiement du cursus de sensibilisation à la diversité s'est poursuivi auprès des salariés. Près de 350 salariés ont été sensibilisés à la diversité cette année. Des modules complémentaires pour les managers, les responsables RH et les référents diversité ont également été proposés à compter de mi-2014. Dans le cadre de ces formations, la dimension égalité professionnelle est fortement développée.

Eau de Paris est également une des premières structures en France à avoir reçu le «label égalité» au titre de son engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes ainsi que le «label diversité».

Plus d'informations relatives à Eau de Paris sont disponibles dans son rapport d'activités et son rapport social, disponibles sur www.eaudeparis.fr.

L'OBSERVATOIRE PARISIEN DE L'EAU

L'Observatoire parisien de l'eau a été créé sous la forme d'une commission extra-municipale pouvant débattre de sujets relatifs à l'eau et à l'assainissement, par arrêté du Maire de Paris en date du 19 juin 2006, suite à un vœu du Conseil de Paris. Cette instance est un lieu d'échange et de réflexion à caractère consultatif. Elle assiste l'exécutif parisien dans sa réflexion concernant les thèmes de l'eau et de l'assainissement à Paris et rend des avis permettant d'éclairer l'action de l'exécutif dans ce domaine, en vue notamment de répondre aux attentes des usagers. L'Observatoire est informé de toutes les délibérations importantes concernant la gestion de l'eau, sur lesquelles il émet un avis avant leur passage devant l'assemblée délibérante (Conseil de Paris). Ainsi, les rapports annuels, que ce soit le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ou le bilan d'exécution du contrat d'objectifs d'Eau de Paris, lui sont-ils présentés.

Son statut a été modifié par l'arrêté du 22 mars 2013, qui prévoit que l'Observatoire est désormais présidé par une personnalité extérieure à la Ville de Paris. L'Observatoire a donc désigné en réunion plénière son nouveau président, Henri Coing, de l'association UFC-Que Choisir, qui a été reconduit début 2015 jusqu'à la fin de la mandature.

L'arrêté précise que l'Observatoire est composé de quatre collègues d'experts. Il s'agit là d'une liste de membres à minima qui n'exclut aucune autre candidature. Ainsi, au-delà des acteurs institutionnels et professionnels, des personnes peuvent être membres à titre individuel, et toutes les associations sont les bienvenues.

Toutes les activités et réunions de l'Observatoire sont publiques et permettent à tout un chacun de s'informer et de s'exprimer sur les enjeux de l'eau et de l'assainissement. La périodicité des réunions est définie par le bureau lors de l'élaboration du programme d'activités. Les convocations sont adressées à l'ensemble des participants par messagerie électronique. L'annonce des réunions se fait aussi sur différents sites Internet et réseaux sociaux afin d'en favoriser la plus large diffusion. Chaque réunion donne lieu à un compte rendu adressé à l'ensemble des participants et des membres de l'Observatoire.

Il est en outre consultable sur le site Internet de l'Observatoire : www.observatoireparisiendeleau.fr.

En 2014, l'Observatoire s'est réuni quatre fois en formation plénière sur les sujets suivants :

- ventes d'eau en gros aux collectivités franciliennes,
- présentation du nouveau contrat d'objectifs entre la Ville et Eau de Paris et du RPQS 2013 (deux réunions ont été organisées sur ce sujet),
- préconisations pour une meilleure gestion de l'eau dans les logements à Paris.

L'Observatoire a également été sollicité pour participer à des ateliers sur la rédaction du rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement, ainsi que sur le contrat d'objectifs. Il a créé plusieurs groupes de travail sur la gestion des charges d'eau des immeubles parisiens, sur le suivi et l'évaluation des chartes de gestion de l'eau, sur les enjeux métropolitains de l'alimentation en eau, sur les concertations du public, la protection de la ressource, et le suivi de l'expérimentation de dispositifs sociaux dans le domaine de l'eau.

LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT : LA SECTION DE L'ASSAINISSEMENT DE PARIS (SAP) ET LE SYNDICAT INTER-DÉPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE (SIAAP) ONT DES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES

Au sein du STEA, la **SAP** assure en régie directe la collecte des **eaux usées*** domestiques et non domestiques, des eaux pluviales et leur transport jusqu'au réseau du SIAAP. La SAP a en charge les branchements sur le réseau des égouts de Paris et les relations avec les usagers.

Le **SIAAP** assure le transport et l'épuration des eaux usées. Établissement public administratif de coopération interdépartementale, il regroupe Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne ainsi que 180 communes de grande couronne. Son réseau reçoit les eaux usées collectées sur les territoires des collectivités adhérentes. À l'échelle du territoire métropolitain, le réseau du SIAAP couvre 1 980 kilomètres carrés et traite chaque jour les eaux usées de près de 9 millions d'habitants, soit environ 2,5 millions de mètres cubes d'eaux usées.

Les eaux collectées à Paris sont traitées par les stations d'épuration : Seine Centre située à Colombes (92), Seine Aval localisée à Achères (78) et Grésillons à Triel-sur-Seine (78), à l'aval d'Achères. Ces usines d'épuration doivent répondre à des normes environnementales strictes, fixées au niveau européen, afin de protéger la Seine, milieu récepteur des eaux usées traitées. Le SIAAP établit un rapport annuel sur la qualité de son service.

Plus d'informations relatives au SIAAP sont disponibles sur : www.siaap.fr.

L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS)

L'**Agence Régionale de Santé** d'Ile-de-France a la charge du contrôle sanitaire des eaux distribuées à la population parisienne. À ce titre et en application du code de la santé publique, elle définit les programmes de **prélèvements*** et d'analyses d'eau, en expertise les résultats, inspecte les systèmes de production et de distribution et informe les usagers sur la qualité de l'eau distribuée. Cette information est fournie chaque année aux abonnés, transmise aux mairies d'arrondissement et accessible chaque mois sur le site Internet d'Eau de Paris. Les missions gérées par l'ARS sont développées sur le site Internet :

www.ars.iledefrance.sante.fr.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE (AESN)

L'**Agence de l'eau Seine-Normandie** est un établissement public du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, dont la mission est de financer les actions de protection des ressources en eau et de lutte contre les pollutions. À ce titre, l'agence collecte des redevances payées par les usagers de l'eau afin de financer ses actions. Elle distribue des aides sous forme de subventions ou d'avances. Elle permet ainsi, à l'échelle du bassin, une mutualisation et une solidarité entre les différents usagers.

Le **Comité de bassin*** est le lieu d'une concertation sur la politique de l'eau entre les usagers (représentants des agriculteurs, industriels, associations, milieux socio-professionnels et personnes qualifiées), les collectivités territoriales, et l'État.

Il est l'organe délibératif du bassin : sur proposition du Conseil d'administration, le comité de bassin établit le programme d'intervention de l'Agence de l'eau (types de travaux à réaliser ainsi que les modalités d'aides (subvention, avance) relatives à ces travaux). Il fixe également le taux des redevances pour financer le programme d'intervention. Il est aussi chargé de l'élaboration du SDAGE et de la consultation du public sur ce document d'orientation.

Les actions de l'agence de l'eau sont développées sur son site Internet : www.eau-seine-normandie.fr.

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN (EPTB) SEINE GRANDS LACS

L'Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine (IIBRBS), plus communément appelée Établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, est un établissement public qui regroupe Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne.

Créée en 1969, sa mission est d'exploiter les barrage-réservoirs existants nécessaires à la protection contre les inondations et à la régularisation des débits d'étiage des rivières sur le territoire des collectivités issues de l'ancien département de la Seine.

L'Institution exploite quatre ouvrages situés sur l'Yonne et en dérivation de la Seine, de la Marne, de l'Aube, représentant un volume de stockage de 800 millions de mètres cube d'eau. L'intérêt d'un nouvel ouvrage dans la Bassée (77), pour compléter le dispositif existant, a été identifié de longue date et s'est concrétisé à partir de 2001 par la conception opérationnelle d'un projet conforme à la politique nationale relative aux champs d'expansion des crues (ralentissement dynamique).

Le débat organisé par la commission nationale du débat public, à l'échelle régionale, mobilisant toutes les communes bénéficiaires de l'ouvrage, s'est conclu sur la nécessité d'expérimenter concrètement un tel type d'ouvrage en respectant plusieurs étapes. La première phase appelée « casier pilote de la Bassée » est un volet majeur du programme d'action et de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes, labellisé en 2013.

L'IIBRBS a été reconnue comme EPTB sur le bassin de la Seine en amont de la confluence avec l'Oise par arrêté du préfet de région du 7 février 2011. Un EPTB joue le rôle d'animateur vis-à-vis des autres collectivités ou groupements, dans les limites de ses missions et de son périmètre, afin de faciliter la gestion équilibrée de la ressource en eau. Il peut également assurer des missions de maîtrise d'ouvrage à la demande des collectivités.

L'EPTB est engagé dans une action de réduction de la vulnérabilité aux inondations et de portage ou d'appui aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Il anime le PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes.

Les actions de l'EPTB Seine Grands Lacs sont développées sur son site Internet : www.seinegrandslacs.fr.



LES ACTUALITÉS 2014

PARIS, VILLE DURABLE ET INNOVANTE

CONTRAT D'OBJECTIFS 2015-2020 ENTRE LA VILLE ET EAU DE PARIS

Eau de Paris assure la production et la distribution de l'eau parisienne depuis le 1^{er} janvier 2010. Un contrat d'objectifs entre la Ville de Paris et sa régie définit les rôles de chacune des deux parties et précise les indicateurs de suivi et tableaux de bord permettant d'évaluer la qualité du service rendu à l'usager.

Le contrat d'objectifs 2010-2014 a correspondu à la mise en place de la nouvelle gestion du service public de l'eau à Paris, le contrat 2015-2020 vise l'optimisation du fonctionnement de la régie et son développement.

Le passage en régie municipale depuis cinq ans est une réussite, remarquée par la Chambre Régionale des Comptes. Le contrat d'objectifs de la prochaine période marque l'« acte II » de la remunicipalisation des services de l'eau. Il consolide l'efficacité d'une régie socialement avancée et écologiquement responsable.

Dans les années à venir, la régie sera confortée dans ses missions essentielles, la production et l'approvisionnement en eau des Parisiens, dans le cadre d'une gestion équilibrée et performante. Son projet d'entreprise, largement concerté, vise à améliorer sa gestion, tout en développant les innovations technologiques et les activités annexes parmi lesquelles la vente d'eau potable en gros et les prestations d'ingénierie.

Grâce à la remunicipalisation, les Parisiens bénéficient aujourd'hui d'une eau de qualité à un prix maîtrisé, l'évolution sera au plus à 2 % par an. L'engagement de la Ville de Paris et de la régie pour un accès social à l'eau sera étendu dans le cadre d'une expérimentation rendue possible par la loi Brottes. Une nouvelle tarification sociale sera étudiée pour aider les personnes les plus fragiles.

L'accès public à l'eau dans Paris sera étendu et marqué par le développement de fontaines d'eau pétillante. Le nombre de fontaines d'eau potable dans l'espace public maintenues en service l'hiver sera augmenté pour améliorer l'accès à l'eau des personnes à la rue.

Ce deuxième acte de la remunicipalisation est également l'occasion d'innover pour faire d'Eau de Paris un acteur majeur de la transition écologique. En cohérence avec les politiques initiées par la Ville de Paris, le contrat place le développement durable comme un axe fort de l'action de la régie.

Depuis de nombreuses années, Eau de Paris est précurseur en matière de protection de la ressource en eau et diminution de son empreinte écologique. La régie municipale travaille en partenariat avec les agriculteurs dans les aires d'alimentation et de protection de captage, en les accompagnant vers l'agro-écologie. L'aire de captage des sources de la Vanne, en Bourgogne, est un site particulièrement exemplaire de cette démarche partenariale avec la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique. Vingt-trois agriculteurs sur 1 600 hectares y sont engagés en agriculture biologique.

L'objectif de gestion durable se concrétise également par le développement du réseau d'eau non potable. Essentiel dans un contexte de gestion équilibrée des ressources et de nécessaire adaptation au changement climatique, l'usage de l'eau non potable devra être valorisé et développé.

Enfin, Eau de Paris sera amenée à prendre part à la construction de la Métropole du Grand Paris. Le contexte métropolitain pourra être l'occasion de coordonner les actions en faveur de la préservation de la ressource en eau.

SCHÉMA DIRECTEUR DES USAGES ET DU RÉSEAU D'EAU NON POTABLE

La ville de demain sera plus résiliente et plus économe en ressources. Pour relever ce défi, Paris dispose d'un double réseau d'alimentation en eau potable (EP) et non potable (ENP). L'eau non potable est utilisée quotidiennement pour le nettoyage des rues, l'arrosage des parcs et jardins, l'alimentation des lacs des bois de Boulogne et de Vincennes, le nettoyage des égouts et quelques usages privés.

Les perspectives du réseau d'ENP ont été dressées par le Conseil de Paris, de mars 2012. Elles portent sur la rénovation et l'évolution du réseau dans un cadre de développement durable, sur son extension dans les opérations nouvelles, sur l'élargissement à de nouveaux usages, sur sa pérennité dans un cadre économique mieux défini.

La Ville a lancé au second semestre 2014 l'élaboration d'un Schéma Directeur pour valoriser et développer l'eau non potable. Il dresse la stratégie qu'Eau de Paris devra mettre en œuvre pour la période 2015 - 2020.

Ce schéma directeur a fait l'objet d'une large consultation des Directions de la Ville, de l'APUR et d'Eau de Paris et a été approuvé par le Conseil de Paris en 2015.

TARIFICATION SOCIALE

Paris avait fait du droit à l'eau pour tous une priorité en remunicipalisant le service public de l'eau, en décidant une baisse du prix de l'eau de 8 % en 2011, en augmentant la contribution d'Eau de Paris au Fonds de solidarité pour le logement (500 K€ par an), et en multipliant les partenariats avec les services sociaux et acteurs de l'habitat. Une allocation préventive de solidarité pour l'eau, adossée aux aides au logement, a également été créée.

La Ville poursuit aujourd'hui sa politique du droit à l'eau pour tous, en recourant aux possibilités ouvertes par l'expérimentation définie dans la loi Brottes de 2013. Cette loi permet aux collectivités volontaires de déroger temporairement à certaines dispositions législatives pour garantir à tous le droit à l'eau.

Le Conseil de Paris a choisi de s'inscrire dans cette expérimentation par délibération du 16 décembre 2014 et en particulier d'étudier :

- la mise en place de nouvelles aides préventives pour l'accès à l'eau ;
- la tarification progressive, en fonction des revenus, pouvant inclure une 1^{ère} tranche gratuite ;
- la tarification différenciée selon les usages (ménages et professionnels) ou la période de l'année (tarification saisonnière).

À l'issue des études réalisées en 2015, les dispositifs les plus adaptés au contexte parisien pourront être expérimentés dès 2016.

NOUVEAU SYSTÈME D'APPEL À PROJETS POUR L'ACTION INTERNATIONALE

L'accès pour tous à l'eau et à l'assainissement figure parmi les Objectifs du Millénaire pour le Développement des Nations Unies, qui visent notamment à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population qui, dans le monde, n'a pas un accès durable à l'eau ni à des services d'assainissement de base.

La Ville de Paris s'est engagée fortement dans ce domaine en créant un dispositif « solidarité eau et assainissement » dès la mise en place de la loi Oudin-Santini en 2005. Cette loi autorise les communes à mener des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement, dans la limite de 1 % des ressources affectées à ces services. En juillet 2014, un amendement à la loi Oudin-Santini permettra à Paris d'étendre la solidarité internationale au domaine des déchets.

Un Comité d'Engagement co-présidé par les élus en charge des relations internationales, de l'eau et de l'assainissement décide des actions à engager. Doté d'un budget annuel d'un million d'euros, le dispositif de « Solidarité Eau » a vocation à agir selon trois modes d'action : subventionnement d'associations de solidarité internationale, aides d'urgence et coopération décentralisée. Représentant 5,8 millions d'euros depuis 2006, il a permis à 1,1 million de bénéficiaires de 26 pays dans le monde (Afrique, Asie et Amérique Latine) de voir s'améliorer leur accès à l'eau et à l'assainissement,

En 2014, le dispositif d'instruction des demandes de subvention a été modifié pour en améliorer son efficacité. Le dispositif précédent reposait sur un principe de « guichet ouvert », soit un accueil et un traitement des dossiers au fil du temps.

Le nouveau dispositif d'instruction des demandes de subvention, fondé sur un appel à projets, a été soumis au vote du Conseil de Paris en juillet 2014. Il organise désormais l'instruction des projets dans un délai fixe de six mois et permet une meilleure comparaison des dossiers. Cette nouvelle procédure est conduite sous l'égide, comme précédemment, du Comité d'engagement.

Ouvert le 2 octobre pour une période de six semaines, l'appel à projets 2014 a remporté un vif succès enregistrant plus de 70 dossiers dont une soixantaine est éligible, d'un niveau de qualité élevé. Ils sont composés majoritairement de projets mixtes d'eau et d'assainissement, avec une vingtaine de projets d'eau uniquement et, de façon plus inédite, cinq projets d'assainissement.

SITE INTERNET DE L'OBSERVATOIRE PARISIEN DE L'EAU

L'Observatoire Parisien de l'Eau (OPE), présidé depuis 2013 par une personnalité extérieure à la Ville, a souhaité bénéficier d'un site internet propre. Le site www.observatoireparisiendeleau.fr permet une meilleure transparence en mettant les informations à disposition des internautes et des membres de l'OPE, tout en leur permettant une participation plus aisée. Son interface permet d'accéder aux dossiers suivis par l'OPE et de participer aux débats en cours. L'objectif est d'informer au mieux les Parisiens sur les enjeux de l'eau et de toucher un public plus large.

Le site, mis en ligne en novembre 2014, est accompagné d'un espace extranet, dont l'accès est réservé aux membres du bureau de l'OPE.

AVANCÉE DU PLAN PLUIE À PARIS

La communication sur l'eau présentée au Conseil de Paris de mars 2012, a dressé le bilan du plan de modernisation de l'assainissement parisien 1990-2010 et présenté les orientations pour la période 2010-2030. Ainsi, le réseau d'assainissement doit contribuer à une ville plus résiliente, plus durable.

L'engagement d'une nouvelle politique de gestion des eaux pluviales pour Paris figure parmi les mesures répondant à cet objectif. Plus respectueuse de l'environnement, diminuant les rejets vers le milieu naturel par le développement de la gestion alternative des eaux pluviales, elle privilégie l'infiltration à la parcelle pour limiter le transport et le traitement des eaux de pluie, en mobilisant les acteurs concernés dans une étroite concertation pour la mise au point des mesures nécessaires.

Le livre bleu reprend l'ensemble de ces nouvelles orientations de modernisation de l'assainissement et notamment l'engagement de l'élaboration d'un zonage pluvial par la Ville. Ce dernier énonce les principes de gestion des eaux pluviales à mettre en œuvre sur le territoire parisien. En participant à l'amélioration de la qualité du milieu naturel aux échéances 2021 et 2027, ce zonage pluvial est pleinement conforme aux objectifs fixés par la Directive Cadre Européenne et au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux (SDAGE) du bassin Seine Normandie.

La procédure de création d'un zonage d'assainissement parisien a été engagée en lien étroit entre les directions de la Ville et ses partenaires extérieurs (AESN, SIAAP, CG, ...). Le volet pluvial en constitue le Plan Pluie à Paris (PPàP). Cette procédure encadrée comporte trois grandes étapes : l'évaluation environnementale, l'enquête publique et l'approbation du zonage par le Conseil de Paris.

En 2015, le PPàP sera transmis à l'autorité environnementale pour examen des modifications apportées à l'évaluation environnementale. À l'issue de cette phase, l'enquête publique pourra être engagée avant l'approbation du Conseil de Paris.

LUTTE CONTRE LES MICROPOLLUANTS : PARTICIPATION AUX PROJETS DE RECHERCHE COSMET'EAU ET ROULÉPUR

Les micropolluants sont des substances polluantes potentiellement toxiques à des concentrations infimes. La Ville de Paris, responsable des politiques environnementales et de santé publique sur son territoire, est concernée par les micropolluants, tout autant dans sa gestion des eaux usées que par sa contribution aux flux de pollution vers les milieux aquatiques.

Un appel à projets a été lancé en juin 2013 par le Ministère de l'Écologie, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) et les Agences de l'eau, en partenariat avec le Ministère en charge de la santé, intitulé « Innovation et changement de pratiques - Lutte contre les micropolluants dans les eaux urbaines ». L'objectif est d'associer les collectivités aux acteurs publics et privés afin de proposer des projets innovants pour améliorer la connaissance et la gestion des micropolluants retrouvés dans l'eau. En septembre 2014, en phase finale, treize projets ont été retenus, pour une enveloppe d'aides de 10 millions d'euros apportée par l'ONEMA et les agences de l'eau.

Dans ce contexte, associée à des partenaires publics et privés, la Ville de Paris participe à deux projets retenus en phase finale :

- le projet ROULÉPUR « Solutions innovantes pour la maîtrise à la source de la contamination en micropolluants des eaux de ruissellement des voiries et des parkings urbains » ;
- le projet COSMETEAU « Changements de pratiques pour les produits cosmétiques : des lanceurs d'alerte aux impacts sur les milieux aquatiques ».

NOUVEAUX USAGES DE L'EAU : LE RÔLE DE L'ARROSAGE URBAIN DANS L'ADAPTATION DE LA VILLE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Depuis l'été 2012, la Ville de Paris teste une méthode d'adaptation au changement climatique en partenariat avec l'APUR, Météo-France, l'Université Paris Diderot et l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP). Consistant à répandre un film d'eau au sol qui rafraîchit par évaporation, la méthode est connue sous le nom de « Uchimizu » au Japon où elle est pratiquée depuis plusieurs siècles, ainsi que dans le pourtour méditerranéen et d'autres régions du globe comme l'Inde ou la Chine. Arrosés en période caniculaire, les revêtements urbains sont rafraîchis et stockent moins d'énergie solaire, réduisant l'intensité des îlots de chaleur urbains (ICU). Les services de la Ville ont souhaité adapter cette technique au contexte parisien en s'appuyant notamment sur le réseau d'eau non potable.

Les essais réalisés ont permis de quantifier le rafraîchissement obtenu et d'identifier d'importants gisements d'économie d'eau (plus de 80 %) par rapport aux pratiques ancestrales. Les résultats et la méthode d'analyse développée pour cette expérimentation ont été communiqués en 2014 en France et à l'étranger lors de conférences internationales spécialisées sur l'adaptation des villes au changement climatique. Le caractère innovant de cette solution a été salué aussi bien par les acteurs opérationnels que par la communauté scientifique.

Les essais se sont poursuivis pendant l'été 2015 afin de conforter les conclusions tirées des campagnes précédentes, notamment en termes d'économie d'eau.

FONTAINES : CARTOGRAPHIE GÉNÉRALE ET IDENTIFICATION DES ZONES DÉFICITAIRES

Dans le cadre de la réflexion sur l'accès à l'eau, un inventaire exhaustif des fontaines a été réalisé auprès des différentes directions gestionnaires au sein de la Ville recensant les fontaines ornementales, les bornes de marché, les fontaines des sanisettes ainsi que les fontaines à boire. Cet inventaire a permis de mettre à jour la cartographie des fontaines parisiennes réalisée en 2011. La carte de localisation des fontaines sera croisée avec d'autres cartes, portant notamment sur la fréquentation de l'espace public ou les îlots de chaleur, afin d'orienter l'implantation de nouvelles fontaines.

PARIS ET SON BASSIN

CONTRAT DE BASSIN SEINE CENTRALE URBAINE

La signature du contrat de bassin Plaine Coteaux Seine Centrale Urbaine le 17 juin 2014 a engagé pour cinq ans trente-trois signataires autour du projet de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques et naturels du territoire.

Pour sa part, la Ville de Paris s'est inscrite sur 13 actions intéressant les milieux aquatiques et la continuité écologique, la qualité des eaux, la gestion des eaux pluviales, et la sensibilisation des usagers de l'eau.

Pour l'année 2014, 7 projets ont été engagés dont 3 ont déjà été réalisés : la mise aux normes de branchements particuliers, la réalisation de deux noues et deux puits d'infiltration dans le secteur « Broussais » (15^e) et l'amélioration des capacités de stockage du **déversoir d'orage*** Chatillon-Bas Meudon.

RÉVISION DU SDAGE

Le SDAGE est un document cadre à l'échelle du bassin qui fixe les orientations de la gestion équilibrée de la ressource en eau du bassin et des objectifs de quantité et de qualité pour les cours d'eau et les nappes.

Le Comité de bassin Seine-Normandie a poursuivi en 2014 le processus de révision du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), entamé en 2013 avec la concertation sur les questions importantes du SDAGE, et l'adoption en décembre 2013 de l'état des lieux des masses d'eau du bassin.

Le Comité de bassin a adopté en octobre 2014 un projet de SDAGE 2016-2021 et le Programme de mesures associé, soumis à la consultation des assemblées et du public entre décembre 2014 et juin 2015.

Ce projet de SDAGE fixe des objectifs d'atteinte du bon état ou très bon état de 100 % des masses d'eau du bassin en 2027. Il devra être adopté au plus tard par le Comité de bassin en décembre 2015.

LES ACTUALITÉS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

LA PRIORITÉ DONNÉE À L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

ÉQUIPEMENT DES ÉGOUTIERS EN APPAREIL RESPIRATOIRE

Les différentes études réalisées (notamment les études épidémiologiques sur la mortalité et la morbidité des égoutiers - INRS 2004 et 2009), montrent une surexposition des égoutiers et des troubles respiratoires significatifs.

Même si les études n'ont pas mis en évidence de dépassement récurrent de valeurs limites d'exposition professionnelle pour les agents identifiés, la SAP s'est engagé dans une démarche d'amélioration de la qualité de l'air, compte tenu des risques chimiques et biologiques avérés.

Les techniques collectives de ventilation naturelle ou mécanique ne donnent pas à ce jour de garanties suffisantes en ce sens. **Il est apparu nécessaire de doter les agents d'appareils individuels de protection respiratoire.**

Suite aux tests réalisés au premier semestre 2014 avec plusieurs équipes d'égoutier, le demi-masque Cleanspace 2 (masque léger recouvrant la partie basse du visage et dont les batteries et cartouches filtrantes se trouvent au niveau de la nuque) a été retenu lors de la séance du CHS Eau du 4 juillet 2014. Le déploiement des masques Cleanspace 2 a débuté en 2014 et sera achevé au premier semestre 2015.

L'usage de ce demi-masque est adapté pour des activités de cheminement, mais n'est pas entièrement adapté pour les activités les plus physiques. Ainsi, les tests de masques se poursuivent en 2015 avec un nouveau modèle, le Sündstrom SR 580 (masque couvrant entièrement le visage et dont les batteries et cartouches sont fixés à la ceinture). Ces masques permettent également une protection contre les fibres d'amiante pour des niveaux d'empoussièrément modéré (inférieur à 100 f/l).

AMIANTE EN ÉGOUT : POURSUITE DES MESURES DU NIVEAU D'EMPOUSSIÈREMENT ET DE LA PRÉVENTION DU RISQUE

Le STEA a poursuivi sa démarche de recensement des activités réalisées en régie ou de surveillance d'entreprises, susceptibles d'exposer ses agents à des empoussièrément d'amiante. La liste des différentes activités a été présentée en CHS du 4 juillet 2014.

Des mesures ont été réalisées au premier semestre 2014 sur l'activité de cheminement en tenant compte de facteurs aggravants (canalisation corrodée, risque de frottement ou de chocs contre les canalisations).

Lors d'une première mesure réalisée en janvier 2014, un empoussièrément de 174 fibres/litre d'air a été constaté en situation de frottements très intenses sur une canalisation amiantée sèche et corrodée en s'écartant du protocole (l'intensité des frottements étant nettement supérieur aux situations courantes de travail).

Des consignes ont immédiatement été diffusées à l'ensemble des intervenants de la SAP et les intervenants en égouts en ont été informés. Ces consignes indiquaient notamment le besoin d'apprécier au cas par cas la nécessité d'intervenir en égout, la vigilance à apporter par les agents pour éviter les

contacts, frottements et chocs avec les canalisations lors de tout déplacement en égout, avec une attention extrême lorsque des canalisations glutinées présenteront des signes de corrosion, ou la recherche d'un parcours alternatif.

Ces mesures ont été complétées par cinq prélèvements réalisés à proximité de canalisations amiantées et corrodées entre le 28 avril et le 15 mai 2014 en respectant strictement les modes opératoires retenus (un frottement sur 1m tous les 10 m par deux opérateurs et un choc de casque contre canalisation tous les 10 m).

Les résultats de ces prélèvements sont tous inférieurs à 5 fibres par litre (le résultat le plus élevé est inférieur à 2,37 fibres par litre en cheminement normal et inférieur à 3,08 fibres par litre en cheminement avec frottements et chocs forcés). Ces résultats ont été obtenus en environnement humide. Il conviendra de réaliser des mesures supplémentaires dans un environnement plus sec en 2015.

Le STEA et le Service de médecine préventive ont présenté à l'ensemble des agents, lors de 3 séminaires en septembre 2014, le contexte de l'amiante et du brai de houille en égout (caractéristiques, risques sanitaires, prévention, contexte réglementaire) et fait un point d'avancement (mesures réalisées, programme de formation, équipements de protection, fiches individuelles et attestations d'exposition).

Enfin, les entreprises, titulaires d'un contrat avec la Ville (STEA) se sont engagées dans les démarches de certification nécessaires à la réalisation de travaux de désamiantage. Les entreprises les plus avancées dans cette démarche, ont pu réaliser un premier chantier test fin 2014, afin de mesurer, conformément à la réglementation, les niveaux d'empoussièrément correspondant aux modes opératoires définis.

GESTION DES INTERVENANTS

La SAP a poursuivi la démarche d'amélioration de la gestion des intervenants en égout. Des plans de prévention ont été signés avec l'ensemble des intervenants en égout et des pénalités ont été appliquées le cas échéant aux contrevenants.

Des réflexions ont également été menées tout au long de l'année afin de permettre la mise en place en 2015 des visites d'inspection commune et l'amélioration de la diffusion de l'information (envoi informatisé des avis de consignation et déversement aux intervenants, avec système d'acquiescement, en remplacement de la diffusion par fax de ces documents).

MISE À JOUR DU DOCUMENT UNIQUE

Le BSSVT (Bureau Santé Sécurité et Vie au Travail) du STEA, a poursuivi la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels, dont la précédente version datait de 2010. Cette mise à jour est effectuée dans le cadre d'une démarche participative avec les agents dont les activités sont évaluées et des observations de terrain les plus nombreuses possibles par les agents du BSSVT pour améliorer la représentativité des évaluations.

Après le département pilote du contrôle des eaux réalisé en 2013, la plupart des activités du personnel égoutier ont été évalués en 2014 : curage des collecteurs, collecte d'informations et entretien des petites lignes, maintenance des équipements, interventions de l'équipe de permanence.

La démarche se poursuivra en 2015 avec les activités de la subdivision logistique, de l'atelier et des divisions centrales ; l'objectif étant de passer en revue l'ensemble des départements du STEA pour la fin d'année 2015.

VENTILATION DES OUVRAGES

Les recherches entreprises par le service concernant la ventilation mécanique des ouvrages n'ont pas encore permis de trouver un système permettant d'allier des performances de ventilation des ouvrages et un encombrement réduit afin de permettre une mise en place rapide pour les chantiers mobiles et afin de limiter l'encombrement de voirie. Des installations de ventilation mécanique sont mises en place dans le cadre des chantiers de réhabilitation, pour lesquels la durée d'intervention est plus longue et les emprises de chantier plus vastes.

Une réflexion a également été menée en 2014 sur la ventilation naturelle. Il s'avère notamment nécessaire de mettre en place un cheminement à trois garde-orifices afin de respecter l'ouverture de deux branchements de regard en permanence.

La procédure de cheminement à trois garde-orifice a été établie et testée sur le terrain au 1^{er} trimestre 2014. Toutefois, il s'est avéré nécessaire de modifier les camions utilisés pour la collecte, afin de pouvoir ranger convenablement les équipements supplémentaires. Un cahier des charges pour un nouveau véhicule a été élaboré par la subdivision logistique en lien avec les utilisateurs et les représentants du personnel. La généralisation du cheminement à trois garde-orifices est désormais conditionnée par la livraison d'un véhicule adapté aux besoins et ne fonctionnant pas au diesel.

LUTTE CONTRE LES TAPIS DE GRAISSE

Les graisses rejetées dans le réseau d'assainissement présentent un risque important pour les intervenants en égouts, puisque leur présence peut entraîner d'importants dégagements de gaz toxique.

Une plaquette de sensibilisation a été élaborée courant 2014. Une diffusion à l'ensemble des restaurateurs est prévue en 2015, afin de les informer des risques liés aux graisses et des bonnes pratiques pour éviter leur rejet dans le réseau d'assainissement.

L'objectif visé est l'amélioration du taux d'équipement des restaurateurs en bacs à graisse et le bon entretien de ces derniers (enlèvement régulier des huiles alimentaires). Une étude sera également engagée en 2015 pour améliorer la cartographie des tapis de graisses en égout, étudier les moyens pour réduire les rejets de graisses en égout (analyse technique et réglementaire) et la mise en place d'un plan d'action pour le traitement des points noirs.

LA 3D DANS LES ÉGOUTS : MISE EN ŒUVRE DU DIALOGUE COMPÉTITIF

La cartographie 3D des égouts répond à deux enjeux essentiels : mieux connaître le réseau pour en diversifier les usages et exploiter le potentiel, ainsi que répondre à l'obligation réglementaire de visite prévue par le code du travail.

Le réseau d'assainissement présente quatre caractéristiques essentielles :

- il est majoritairement gravitaire, les flux s'écoulant sans l'aide de pompes du sud-est (13^{ème} arrondissement) au nord-ouest de Paris (17^{ème} arrondissement), en suivant la pente naturelle du terrain. Les usines de pompage construites pour relever les effluents des quartiers bas des 12^{ème}, 13^{ème} et 16^{ème} arrondissements constituent une exception à cette règle générale. Les eaux passent sous la Seine au niveau de la Concorde, de l'Alma et de Cuvier ;
- il est unitaire : les eaux usées et les eaux pluviales sont mélangées dans les mêmes ouvrages ;
- il est visitable : tous les ouvrages sont d'une dimension suffisante pour permettre la visite par un homme se tenant debout ;
- il assure depuis l'origine la fonction de galerie technique. Il héberge aujourd'hui les réseaux d'eau, les câbles des opérateurs de télécommunication et un réseau de distribution d'eau glacée pour la climatisation.

La fonction de galerie technique du réseau d'égouts parisiens a permis le déploiement de 12 000 km de câbles et des dizaines de milliers de raccordement sans tranchée, c'est-à-dire sans travaux nécessitant des terrassements générant des emprises sur les trottoirs et les chaussés. Il en est de même pour les 3 000 km de réseau d'eau potable et non potable.

De plus l'aspect visitable, permet un meilleur suivi de l'état des réseaux, et des interventions avec des emprises sur l'espace public limitées aux seuls accès.

L'occupation du domaine public des égouts par des organismes extérieurs (conduites d'eau potable et non potable, câblo-opérateurs...) engendre une activité importante pour l'installation et la maintenance des réseaux « tiers ». Ces multiples interventions d'entreprises, qualifiées « d'exploitants de réseau », ne nécessitaient jusqu'en 2010 qu'une simple autorisation d'accès en égouts, délivrée par la SAP considérée comme entreprise « d'accueil ». Depuis 2010, la Ville est considérée, par les organismes de sécurité et de prévention, comme une « entreprise utilisatrice », les occupants de la galerie technique* (Eau de Paris, câblo-opérateurs...) étant qualifiés « d'entreprises extérieures ».

En conséquence, la Ville a l'obligation, en application du Code du travail, de participer à toutes les inspections communes préalables à l'exécution d'opérations en égouts, estimées à 20 000 visites par an. L'effectif de la SAP est actuellement insuffisant pour répondre à cette exigence.

Le recours à la cartographie 3D des égouts représente une solution innovante évitant d'augmenter le périmètre des activités pénibles et à risques pour les agents. Cette cartographie pourrait restituer une vision suffisamment réaliste des égouts pour se substituer à une visite préalable sur site. Une telle visite virtuelle pourrait alors être réalisée en salle.

Par délibération du Conseil de Paris du 17 décembre 2013, le projet de levé 3D a été lancé, dans le cadre d'une procédure de dialogue compétitif. Le programme fonctionnel a pour objectif le levé 3D du réseau avec une précision

suffisante pour effectuer une inspection commune virtuelle du site, recueillir les éléments nécessaires à l'analyse des risques et à l'établissement du **plan de prévention***, et respecter la précision de la catégorie A de la loi Grenelle 2 dans le cadre des réponses aux DT/DICT. La procédure de dialogue est actuellement en cours.

LA LEVÉE 3D : UN VÉRITABLE OUTIL INNOVANT AU SERVICE DE LA DIVERSIFICATION DES USAGES DU RÉSEAU

La 3D permettra notamment :

- une aide à l'établissement des plans de prévention, notamment en permettant l'établissement des plans méthodes (ou plans de chantier), décrivant le déroulement des travaux, sans descendre dans le réseau, plans qui sont annexés au plan de prévention ;
- une meilleure gestion du réseau, sans que des équipes ne soient obligées de descendre systématiquement (égoutiers, géomètres, etc.) ;
- une meilleure connaissance du réseau : le modèle hydraulique utilisé actuellement sera fortement amélioré par la connaissance précise des ouvrages, de leur volume utile, de l'encombrement des réseaux de la galerie technique et de leur capacité à évacuer les effluents y compris en cas de crue ;
- la production d'études préalables aux travaux (réhabilitation, nouveaux branchements, etc.) ;
- l'implantation de nouveaux réseaux grâce à une meilleure connaissance de l'encombrement actuel, et donc de l'espace disponible.

L'année 2014 a vu s'engager le dialogue compétitif entre la Ville de Paris et les entreprises ayant manifesté leur intérêt.

ÉTUDE ENTOMOLOGIQUE

Une étude sur les organismes vivants présents dans les égouts a été réalisée en 2014. Elle fait suite aux interrogations des agents de la Ville (égoutiers, encadrants...) sur l'innocuité ou les risques induits par leur présence. L'étude s'est révélée riche d'enseignements.

Les espèces rencontrées sont des arthropodes, constitués d'invertébrés à pattes articulées (arachnides, myriapodes, crustacés, insectes) et des annélides (essentiellement des vers). 450 exemplaires de ces organismes vivants ont été prélevés ainsi que 2 300 exemplaires morts, ce qui représente 43 espèces recensées. L'entomologiste a pu estimer que l'ensemble de cette collecte recouvre 70 % de toutes les espèces présentes dans les égouts. L'étude a pu confirmer l'absence du moustique Tigre dans les galeries. À part le moustique piqueur commun, les espèces recensées ne sont pas agressives vis-à-vis des agents intervenant dans les égouts. Il faut toutefois se préserver de leur contact car ils sont contaminés par le milieu septique et, pour les moustiques, éviter leur piqûre. Le port des Équipements de Protection Individuelle (EPI) permet de limiter ces risques.

EXPOSITION ICI-BAS ET TABLEAU D'UN ÉGOUTIER À LA DPE

L'exposition « ici-bas, les égouts de Paris » des photographies de Sélène de Condat a été présentée au cours du premier trimestre 2014 dans plusieurs mairies d'arrondissement.

Depuis le 25 novembre 2014, un portrait d'égoutier en action est exposé dans le hall d'accueil de la direction de la propreté et de l'eau, au 103 avenue de France (13^e arr^{dt}).

Cette peinture à l'huile de grand format réalisée par l'artiste Bertrand Vétier est inspirée d'une photographie de Sélène de Condat issue de l'exposition « Ici-bas, les égouts de Paris ». Placée à côté du portait d'un éboueur, elle rappelle le deuxième volet, essentiel, de l'activité de la DPE.

AMÉLIORATION DU SERVICE À L'USAGER ET MODERNISATION DU RÉSEAU

EXPÉRIMENTATION DES VANNES À EFFACEMENT RAPIDE

Les grands collecteurs parisiens sont des ouvrages à très faible pente dans lesquels les sables se déposent faute d'une vitesse suffisante pour les conserver en suspension. Cet **ensablement***, néfaste à leur bon fonctionnement, est traité à l'aide d'engins de curage : les wagons-vannes et bateaux-vannes. Le déplacement des sables à l'aide de ces engins est une activité qui induit des efforts physiques importants et de longue durée. Elle présente aussi, sur plusieurs aspects, des risques pour le personnel à la manœuvre des engins.

La mise en place de vannes à effacement rapide dans les collecteurs pour assurer un curage en continu est une solution expérimentée à Paris. Le principe est de retenir une masse d'eau derrière une vanne dans le collecteur à curer et d'abattre la vanne pour créer une vague qui poussera le sable devant elle.

Une étude, débutée en 2013, a conduit à la réalisation d'un test de curage sur un site déjà équipé d'une vanne (collecteur des Côteaux, 10^e arr^{dt}). Les travaux d'adaptation (la pose de capteur et de caméras, la modification d'une centrale hydraulique ainsi que des petits travaux de maçonnerie) ont été réalisés au cours du premier semestre 2014. Il ressort de l'exploitation des données qu'un cycle de chasses répétées est une solution efficace pour l'érosion des matières déposées dans les collecteurs à faible pente.

L'étape suivante sera l'installation d'une vanne dans le collecteur du Nord (19^e arr^{dt}), ouvrage dont les caractéristiques et l'ensablement sont propices à une telle implantation. Elle répondra aux principes retenus : réaliser des chasses successives pour maintenir une vitesse d'écoulement élevée, disposer d'une forme qui permette de transmettre le plus d'énergie possible à l'eau libérée par les chasses, concevoir une vanne et un fonctionnement simple qui pourront être dupliqués.

L'objectif de cette nouvelle expérimentation sera d'ajuster la technique et le programme de fonctionnement pour un résultat optimal.

LIAISON ENTRE LES DÉCLARATIONS DE TRAVAUX/ DÉCLARATION D'INTENTION DE COMMENCEMENT DE TRAVAUX (DT/DICT) ET LE SYSTÈME D'INFORMATION TIGRE*

Les maîtres d'ouvrage et les exécutants de travaux publics qui prévoient des travaux à proximité de réseaux de toutes catégories (gaz, électricité, télécommunications, eau, assainissement, matières dangereuses, réseaux de chaleur, réseaux ferroviaires, etc.) sont tenus d'adresser une déclaration préalable aux exploitants de ces réseaux. Un guichet unique, destiné aux maîtres d'ouvrage et aux entreprises de travaux, a été mis en place à cette fin en 2012.

La Section de l'Assainissement de Paris est inscrite à ce guichet unique, en tant que déclarante pour les projets qu'elle mène (200 dossiers par an), et en tant que gestionnaire de son réseau d'assainissement (environ 20 000 DT/DICT par an).

La SAP est également inscrite à la plateforme d'aide au traitement des DT/DICT, www.DICT.fr, depuis janvier 2014. Depuis juillet 2014, une liaison automatisée a été réalisée entre la plateforme d'aide DICT.fr et le Système d'Information du service dénommé « TIGRE ». Cette liaison permet de récupérer le plan de la zone de travaux indiquée au guichet unique et de le joindre à la réponse.

ASSISTANCE TECHNIQUE CRUES : APPROBATION DU PAPI

La SAP dispose de 48 déversoirs d'orage (44 unitaires et 4 pluviaux) qui permettent de délester en Seine (1 déversoir déleste dans le canal Saint-Martin) les égouts saturés en période de fortes pluies, afin de ne pas inonder la ville. Ces déversoirs communiquent directement avec le fleuve. Ils sont progressivement fermés en cas de crue de Seine, pour éviter toute intrusion du fleuve dans les égouts.

La mise en place du programme GAASPAR (Gestion Automatisée de l'Assainissement Parisien) dans le cadre du plan de modernisation du réseau d'assainissement parisien entrepris en 1991 pour une durée de 20 ans, a permis :

- d'améliorer la gestion des crues de Seine par la pose de vannes automatisées, asservies à des capteurs de niveaux de hauteur d'eau, contrôlées à distance, dans les déversoirs d'orage parisiens,
- de réhabiliter les stations de pompage dans leur fonction crue : envoi par pompage en Seine des effluents excédentaires dans les collecteurs en cas de concomitance d'une crue et d'un orage.

La mise au point d'un modèle pour la gestion en temps réel du réseau d'assainissement parisien intégrant le risque de fortes crues, projet intégré à la refonte du système GAASPAR, a été proposée au programme d'action de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes. La demande de subvention couvre le financement de deux études : l'une sur la rénovation des sites d'équipements électromécaniques et du poste central de contrôle-commande (après diagnostic des sites), l'autre sur la gestion adaptative des flux consacrée à l'impact de la crue de Seine sur les performances du réseau.

LES ACTUALITÉS DU SERVICE DE L'EAU (EAU DE PARIS)

UN TAUX DE SATISFACTION DES USAGERS ET DES ABONNÉS SATISFAITS EN PROGRESSION

Pour la troisième année consécutive, Eau de Paris a été désignée Service Client de l'année, avec une note de 15,53 sur 20, dans la catégorie « distribution d'eau » devançant les autres entreprises du secteur. Cette qualité de service est confirmée par le taux de satisfaction usagers et abonnés qui augmente de 4 points par rapport à 2013 pour s'établir à 88,3 %.

NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À l'issue des élections municipales, le nouveau conseil d'administration a pris ses fonctions, se réunissant quatre fois sur l'année 2014. M^{me} Célia Blauel, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'environnement, du développement durable, de l'eau, de la politique des canaux et du « plan climat énergie territorial », a été élue Présidente du conseil d'administration lors de la séance du 6 juin 2014. M. François Vauglin a, pour sa part, été élu Vice-président du conseil d'administration lors de la séance du 27 juin 2014.

IMPORTANTES RUPTURES DE CANALISATION, MAIS IMPACT RÉDUIT SUR LA QUALITÉ DE SERVICE

Deux ruptures de canalisations de transport importantes ont eu lieu en fin d'année 2014. Ces deux fuites, dont les causes sont extérieures à Eau de Paris, ont entraîné des déversements d'eau sur la voie publique. La réactivité des équipes de la régie a permis d'en maîtriser les conséquences.

Dimanche 16 novembre 2014, les équipes d'astreinte d'Eau de Paris sont intervenues sur une importante fuite d'eau survenue quai Panhard et Levassor au niveau du pont National (13^e arr^{dt}). En 25 minutes, environ 4 500 m³ se sont répandus sur la chaussée, en raison d'une casse sur la conduite Ivry nord, qui passe sous le pont National pour alimenter les réservoirs de Ménilmontant et des Lilas.

Le 15 décembre 2014, la rupture franche de la canalisation LIRE Sud (Liaison Inter Réservoirs), causée par un pieu enfoncé dans un chantier en bord de Seine, a entraîné la rupture d'une canalisation de distribution. L'inondation du tunnel situé sous le parc des Princes a nécessité sa fermeture à la circulation. L'impact sur la qualité de service, tant en termes de baisse de pression que de manque d'eau, a été très réduit pour les usagers parisiens.

STRATÉGIE NATIONALE BIODIVERSITÉ - CHARTE PARIS ACTION CLIMAT

La stratégie biodiversité de la régie a été reconnue en octobre 2014 par le ministère de l'écologie au titre du dispositif national. Cette reconnaissance conforte les travaux engagés depuis 2011 avec l'adhésion à la stratégie nationale et la réponse à l'appel à projets sur les trames vertes et bleues. Cette démarche s'inscrit dans l'enjeu global porté par la régie de protection des ressources en eau à l'échelle de l'ensemble de son territoire d'intervention.

Eau de Paris a par ailleurs signé la charte Paris Action Climat, marquant son engagement par rapport aux objectifs portés par la Ville de Paris. Dans ce cadre, la régie a réalisé un doublet géothermique dans la ZAC Batignolles, couplé avec le creusement d'un puits de secours et engagé des expérimentations de climatisation à partir du réseau d'eau non potable.

La régie a poursuivi sa politique de protection des ressources en eau autour de ses trois sites pilotes, la Vanne, reconnue en 2013 site pilote national pour l'agriculture biologique, la Voulzie et la Vigne, avec 1 630 hectares en bio. Parmi les 134 agriculteurs engagés aux côtés de la régie, 24 le sont en bio, et Eau de Paris a acquis sur la période 270 hectares exploités dans le cadre de baux ruraux environnementaux.

PROJET DE RÉALISATION D'UNE CENTRALE GÉOTHERMIQUE DANS LA NAPPE DE L'ALBIEN POUR LA ZAC BATIGNOLLES

La technique proposée par Eau de Paris et retenue par la Ville, consiste à utiliser l'eau de la nappe de l'Albien pour chauffer les 3 000 futurs logements de la ZAC Batignolles grâce à un système de pompe à chaleur.

Le projet prévoit le percement de deux puits de 790 mètres de profondeur, l'un par lequel l'eau est pompée et l'autre par lequel elle est réinjectée de manière à préserver la nappe de l'Albien qui constitue la réserve d'eau stratégique en cas de pénurie du système d'alimentation de la Ville de Paris.

Les travaux de forage ont été réalisés au second semestre 2014, les travaux de la centrale géothermique ont débuté en fin d'année 2014, l'objectif étant de livrer de la chaleur en fin d'année 2015.

EXPÉRIMENTATIONS LIÉES À L'EAU NON POTABLE

Eau de Paris poursuit les études sur les trois axes majeurs d'utilisation à moyen ou long terme du réseau d'eau non potable : la diversification des sources d'alimentation du réseau (**eaux d'exhaure***, eau non potable) et la prise en compte des dimensions bioclimatique et métropolitaine (services municipaux, Eau de Paris et APUR).

Il est apparu qu'il était possible, sous certaines conditions, de prélever dans le réseau d'eau non potable le volume d'eau nécessaire aux installations (à des fins de chauffage ou de climatisation) et de l'utiliser comme fluide caloporteur dans un circuit fermé sans contact avec l'extérieur, puis de restituer l'eau ainsi utilisée dans le réseau d'eau non potable. Plus précisément, l'eau passe à travers un échangeur thermique et est réinjectée dans le réseau d'eau non potable via un branchement de réinjection.

Ainsi, deux expérimentations ont vu le jour en 2014 pour :

- L'association « Coordination des Œuvres Sociales et Médicales » (Paris 9^e arr^{dt}) afin de satisfaire les besoins de climatisation et de chauffage ;
- Le chauffage des bâtiments avenue Victor Hugo (Paris 16^e arr^{dt}).

En 2015, après un travail regroupant la Ville de Paris (Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement), Climespace et Eau de Paris, une troisième expérimentation sera mise en service pour la climatisation de l'Hôtel de Ville de Paris (4^e arr^{dt}) qui modernise son installation de rafraîchissement d'air.

Ces expérimentations seront suivies tant en termes d'impacts sur le réseau d'eau non potable (sur l'exploitation, sur la température de l'eau) que sur le fonctionnement des installations.

SUCCÈS DES JOURNÉES DU PATRIMOINE À MONTSOURIS

Eau de Paris participe aux événements parisiens liés au patrimoine : Paris Face cachée, Journées européennes du patrimoine. En 2014, dans ce dernier cadre, Eau de Paris a notamment ouvert le réservoir de Montsouris. En deux jours, ce sont 4 300 visiteurs qui se sont pressés aux portes de ce réservoir, parmi lesquels le Premier Ministre et la Ministre de la Culture. Huit autres sites ont été ouverts à cette occasion, à Paris, en Seine-et-Marne. En tout, Eau de Paris a accueilli 12 500 visiteurs en deux jours.

FIN DE LA CAMPAGNE DE VÉRIFICATION DES COMPTEURS D'EAU

Pour disposer d'une meilleure connaissance des compteurs et de leur résistance au temps, Eau de Paris a réalisé une campagne d'étalonnage d'un échantillon représentatif du parc des compteurs des abonnés. Plus de 730 compteurs, de tout diamètre et de tout âge, ont été déposés chaque mois et transmis au laboratoire pour être étalonnés selon cinq débits différents.

Cette campagne a notamment permis de modéliser l'incertitude de comptage par âge, type de compteurs, diamètre et utilisation (déterminée par le volume ayant transité dans le compteur). Sur la base des données recueillies, des projections ont été réalisées sur le parc des 94 000 compteurs parisiens.

La campagne a permis d'affiner la politique de maintenance du parc de la régie, tout en respectant le cadre de la réglementation en vigueur. Cette campagne a également permis de cibler certaines actions de redimensionnement qui sont actuellement en cours. Selon les types de compteurs, leur âge et leur utilisation, Eau de Paris est désormais en mesure de déterminer le moment optimum auquel il convient de les remplacer. Cette date tient compte des aspects économiques liés à la perte en sous-comptage comparée au coût de l'achat du compteur neuf et les opérations de pose/ dépose. Il est à noter qu'en évolution de la politique de maintenance, la date optimale du remplacement ne correspond pas forcément à l'âge du compteur.

PUBLICATIONS INTERNATIONALES DU LABORATOIRE

Le pôle recherche comprend trois secteurs (Biologie, Chimie, Optimisation des processus). Les travaux du laboratoire d'Eau de Paris ont fait l'objet de 6 publications internationales et de 13 présentations lors de colloques au cours de l'année 2014.

Les actions de recherches ont porté principalement sur la composition de l'eau : développement d'outil de détection de virus hydriques émergents, évaluation de la présence ambiante dans le réseau, élaboration de méthodes rapides de détection bactérienne, ou encore suivi des résidus médicamenteux dans les eaux.

D'autres actions de recherche ont été dirigées plus spécifiquement sur le traitement de l'eau : optimisation des méthodes d'ultrafiltration membranaire, et traitement des perchlorates.

L'EXPOSITION L'EAU SUR MARS

Le Pavillon de l'eau de la Ville de Paris, géré par Eau de Paris, constitue le principal lieu d'information et de pédagogie sur l'eau à Paris. Cette ancienne halle de relevage des eaux de Seine présente aujourd'hui une exposition permanente sur l'alimentation en eau de Paris et son histoire. Eau de Paris y organise des expositions temporaires et de nombreuses animations destinées à favoriser la diffusion des connaissances sur l'eau auprès de tous. Chacun peut y découvrir la diversité des enjeux de la ressource en eau à Paris, en France et dans le monde.

De mars à décembre 2014, Eau de Paris a créé et exposé « L'eau sur Mars », une exposition qui invitait le visiteur à comprendre comment l'eau participe à la vie et quels éléments favorisent son état liquide, ceci avec l'appui des découvertes récentes des scientifiques sur le sujet. L'exposition, réalisée en partenariat notamment avec le Muséum national d'histoire naturelle, a accueilli près de 32.000 visiteurs dont 18.000 enfants entre le 14 mars et le 30 décembre 2014.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL : LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE AMIANTE/ BRAI DE HOUILLE

Durant la seconde moitié du XX^e siècle, les conduites d'eau ont été recouvertes d'un enduit de protection (glutinage) dont il s'est avéré récemment qu'il pouvait contenir du **brai de houille*** et de l'amiante. Lors de sa mise en œuvre, de nombreuses coulures ont impacté l'environnement des conduites et notamment la maçonnerie des égouts. Si le risque « brai de houille » a pu rapidement être maîtrisé lors de certains travaux, voire de nettoyage à haute pression, les agents sont potentiellement exposés au risque d'inhalation des fibres d'amiante. Cette problématique est commune aux deux services d'eau et d'assainissement, les conduites d'eau étant situées dans les galeries des égouts.

Des campagnes de mesures se sont poursuivies en 2014 permettant d'obtenir une évaluation plus précise de la présence d'amiante et de l'exposition des agents.

En coordination, la Ville et la régie ont organisé des sessions de sensibilisation à la problématique amiante et du brai de houille auprès de leurs agents afin de les informer sur les risques sanitaires, les équipements de protection, le contexte réglementaire.

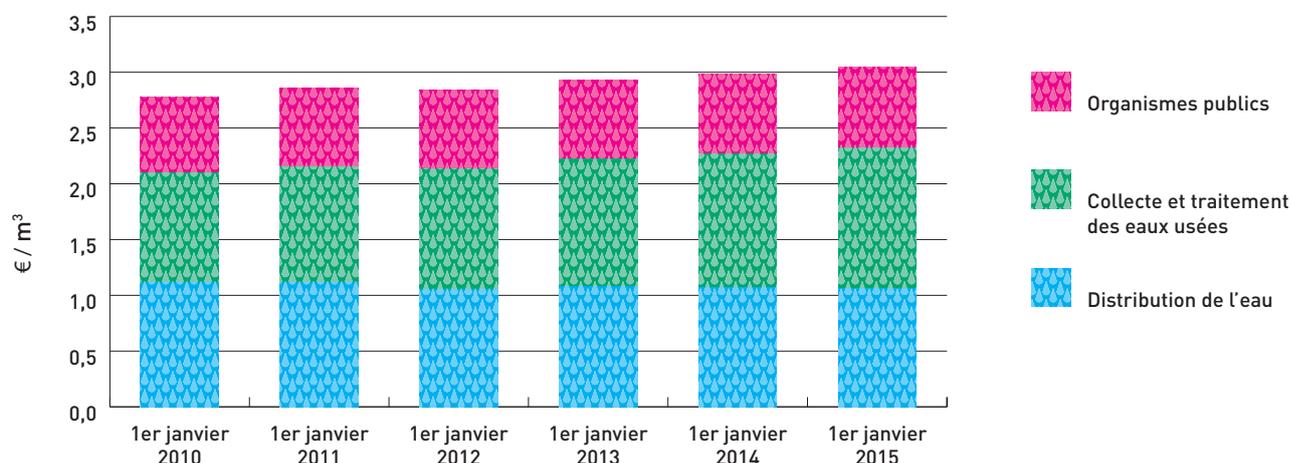
La Ville et Eau de Paris mettent en œuvre toutes les dispositions prévues par la réglementation pour prévenir les risques liés à la présence d'amiante, dans la continuité des démarches entreprises pour la santé et la sécurité de ses agents.

LE PRIX DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Le prix des services d'eau et d'assainissement inclut la production et la distribution d'eau, la collecte et l'épuration des eaux usées et des taxes et redevances. Au 1^{er} janvier 2015, date de valeur réglementaire pour le présent rapport, le prix du mètre cube d'eau était de 3,2814 € TTC hors part fixe. La composante eau potable du prix de l'eau, comme la partie assainissement, est stable.

	1 ^{er} janvier 2014 €/m ³	1 ^{er} janvier 2015 €/m ³
Distribution de l'eau		
Part « Fourniture et distribution d'eau » (Eau de Paris)	0,9886	0,9884
Part « Communale » Eau	0,0150	0,0150
Redevance « Prélèvement » (AESN)	0,0697	0,0603
Collecte et traitement des eaux usées		
Part « Collecte » (communale SAP)	0,2890	0,2890
Part « Transport - Épuration » (SIAAP)	0,9100	0,9650
Organismes publics		
Redevances « AESN »		
· « Lutte contre la pollution »	0,4000	0,4100
· « Modernisation réseaux »	0,3000	0,3000
Taxe « Voies navigables de France »	0,0072	0,0085
Redevance « soutien d'étiage ³ »	0,0138	0,0078
Total hors TVA	2,9933	3,0440
TVA 5,5 % (service de l'eau)	0,0822	0,0820
TVA 7 % (service de l'assainissement)	-	-
TVA 10 % (service de l'assainissement et redevance « modernisation des réseaux »)	0,1499	0,1554
Total TTC des composantes du prix de l'eau	3,2254	3,2814

³ Intégrée dans la part « fourniture et distribution de l'eau » au 1^{er} janvier 2013, la redevance soutien d'étiage instaurée par l'EPTB Grands Lacs de Seine fait l'objet d'une ligne distincte à partir du 1^{er} janvier 2013.

ÉVOLUTION DU PRIX DE L'EAU DEPUIS 2010 (hors TVA et pour 1m³)

- **Distribution de l'eau :** part «fourniture et distribution d'eau» (EDP), part communale Eau (SPE) et redevance Prélèvement (AESN)
- **Collecte et traitement des eaux usées:** part «collecte» (SAP) et part «transport épuration» (SIAAP)
- **Organismes publics:** redevances «luttons contre la pollution» et «modernisation des réseaux» (AESN), et taxe VNF

La part fixe correspond au prix de location et d'entretien du compteur. Elle est due par tout abonné, quelle que soit sa consommation et diffère selon la taille du compteur entre 13,92 € et 539,42 € TTC pour des diamètres variant respectivement de 15 à 500 mm.

Pour faciliter les comparaisons nationales, le décret du 2 mai 2007 prévoit de calculer le prix de l'eau à partir d'une consommation annuelle de référence⁴ de 120 m³ et d'une part fixe correspondant à un compteur de 15 mm. Selon ces critères, le prix de l'eau à Paris est de 3,39 €/m³ contre 3,40 €/m³ en 2014.

Afin de mieux tenir compte des spécificités parisiennes, ce calcul a été repris en prenant la consommation moyenne des ménages parisiens – de l'ordre de 90 m³ par an –, le type de compteur le plus couramment installé (20 mm), soit 18,26 €/an, et un nombre moyen de vingt logements par immeuble. Le prix de l'eau obtenu est alors de 3,48 €/m³ contre 3,22 €/m³ en 2014.

Quels sont les frais d'accès au service ?

Pour tout nouvel abonnement au service de l'eau, des frais d'ouverture sont demandés. Il s'agit :

- des frais forfaitaires d'accès au service (régis par le règlement du service public de l'eau à Paris, et dont le montant est fixé par le conseil d'administration d'Eau de Paris), qui étaient au 1^{er} janvier 2015 de 20,20 € HT ;
- du coût des travaux d'installation du branchement (si nécessaires), réalisés par la personne publique aux frais de l'abonné, et qui font l'objet d'un devis.

Les frais d'accès au service de l'assainissement comprennent, outre les frais liés à l'évacuation et au traitement des eaux usées, le coût des travaux de création de la partie du branchement particulier situé sous la voie publique (si nécessaire), majoré de 10 % pour frais d'élaboration du projet et de surveillance des travaux.

Redevances AESN et VNF

Les redevances portant pour l'AESN et VNF sur le prélèvement des ressources en eau dans le milieu naturel donnent lieu chaque année à un contrôle d'équilibre entre les versements effectués par la régie auprès des organismes et les montants effectivement recouvrés auprès des abonnés du service.

Le mécanisme retenu vise à assurer une égalité entre le montant perçu par Eau de Paris en application du tarif appliqué au volume facturé et le montant effectivement appelé par l'AESN et VNF. Un calcul annuel permet d'ajuster le montant de la redevance en fonction des sommes effectivement payées par Eau de Paris à ces organismes et le montant effectivement perçu auprès des usagers, compte tenu du volume réel facturé au titre de chaque exercice. Ainsi, d'une année sur l'autre, le tarif s'ajuste pour redresser les éventuels écarts.

⁴ Cette référence INSEE, déjà ancienne (1989), est censée refléter la consommation d'un ménage moyen (2,4 personnes).



MISSIONS ET DES SERVICES

ACTIVITÉS

APPROVISIONNER LA CAPITALE EN EAU

LA BAISSÉ DE LA CONSOMMATION D'EAU SE POURSUIT

En 2014, la consommation a été de 172 420 000 m³ (472 384 m³ en moyenne journalière), soit 1,50 % de moins qu'en 2013. Le pic de consommation a été atteint le 3 juillet, avec 602 000 m³.

La diminution de la consommation se poursuit mais elle est de moindre ampleur qu'en 2013, et sans qu'un scénario tendanciel puisse être

défini, le ralentissement de la baisse de consommation étant trop récent. Afin de modéliser l'évolution des consommations d'eau, l'Association Scientifique et Technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE) a été chargée d'élaborer une prospective aussi précise que possible des besoins en eau à l'échelle du Grand Paris jusqu'à l'horizon 2030. L'objectif de l'étude est d'éclairer les évolutions qui pourront résulter de l'effet croisé de la baisse des consommations des ménages, de la croissance démographique, du remodelage des territoires et du changement climatique. Les premiers résultats sont attendus en 2016.

Par ailleurs, la Ville de Paris entend favoriser une consommation responsable de l'eau dans une approche de préservation durable des ressources en eau. Elle a ainsi signé avec les bailleurs sociaux et les acteurs de l'habitat privé une charte les engageant à une gestion équilibrée et solidaire de l'eau. Les actions de sensibilisation et d'équipement des ménages, conduites dans ce cadre, avec l'appui d'Eau de Paris, favorisent l'implication des usagers tout en contribuant à réduire la facture d'eau, notamment celles des personnes les plus démunies.

Évolution des volumes d'eau produits, échangés, utilisés par le service et livrés à Paris entre 2011 et 2014 (exprimés en milliers de m³) :

		2011		2012		2013		2014	
Production	Vecteur Loing	50 471	25,67 %	35 635	18,25 %	36 687	19,71 %	48 373	23,90 %
	Vecteur Avre	28 465	14,50 %	26 664	13,66 %	22 726	11,58 %	21 008	10,40 %
	VecteurVanne	31 122	15,83 %	37 229	19,07 %	32 684	16,74 %	41 499	20,50 %
	Vecteur Seine	45 819	23,30 %	51 864	26,56 %	50 641	25,80 %	47 332	23,40 %
	Vecteur Marne	40 712	20,70 %	43 863	22,46 %	51 351	26,16 %	43 937	21,70 %
Volume produit		196 588	100 %	195 255	100 %	196 270	100 %	202 150	100 %
Achat aux interconnexions		8		31		114		132	
Fourniture d'eau aux interconnexions		-8		-31		-114		-130	
Vente en gros		-56		-59		-64		-1 029	
Volumes de service, déversements		-941		-2 538		-2 804		-10 393	
Variation de stock (marnage des réservoirs)		-82		52		57		126	
Volumes livrés à Paris		191 601		189 804		187 876		187 575	

D'OÙ VIENT L'EAU DE PARIS ? UNE ALIMENTATION DIVERSIFIÉE

Les moyens de production et de distribution de l'eau de Paris sont hérités de la fin du XIX^e siècle, époque qui privilégiait les eaux d'origine souterraine. Pour moitié, l'alimentation de la

capitale en eau potable est toujours assurée ainsi. Le recours aux eaux de surface de la Seine et de la Marne est venu en complément pour satisfaire l'ensemble des besoins.

Les eaux souterraines sont prélevées dans 102 puits de captage, distants de 70 à 150 kilomètres de la capitale, à proximité des villes de Sens, Provins et Fontainebleau au sud-est et de

Dreux et Verneuil-sur-Avre à l'ouest. Elles sont acheminées par trois aqueducs principaux : l'aqueduc de l'Avre à l'ouest, et ceux de la Vanne et du Loing au sud. Elles sont traitées à la source ou à leur arrivée à Paris.

Les eaux de surface prélevées dans la Seine et la Marne sont traitées respectivement dans les usines d'Orly et de Joinville.

Les eaux sont ensuite chlorées afin de garantir leur qualité bactériologique pendant leur transport jusqu'aux réservoirs parisiens, puis jusqu'aux points de consommation.

Aux portes de Paris, cinq réservoirs principaux permettent de stocker l'eau avant sa distribution :

- Montsouris pour les eaux de l'aqueduc du Loing ;
- Ménilmontant et Les Lilas pour celles venant de l'usine de Joinville ;
- Saint-Cloud pour celles de l'aqueduc de l'Avre ;
- L'Haÿ-les-Roses pour celles de l'aqueduc de la Vanne et de l'usine d'Orly.

Volume produit par origine en 2014

Contrairement aux années précédentes, 2014 a vu la part des eaux souterraines augmenter par rapport aux eaux de rivière, passant de 48 % en 2013 à 55 % en 2014 (cf. tableau d'évolution de la production totale et par origine ci-contre). La part importante des eaux souterraines en 2014 s'explique par l'arrêt de production programmé, de l'usine de Joinville, pour travaux.

Type de ressource	Provenance	Volumes (en m ³)	Volumes (en m ³)
Eaux souterraines	Aqueduc de l'Avre	21 008 000	110 880 000
	Aqueduc de la Vanne	41 499 000	
	Aqueduc du Loing	48 373 000	
Eaux de surface	Seine - Usine d'Orly	47 332 000	91 269 000
	Marne - Usine de Joinville	43 937 000	
Total			202 150 000

LA SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT

La Ville de Paris et Eau de Paris veillent à maintenir la capacité de production en eau destinée aux Parisien-ne-s et à prévenir toute situation qui pourrait l'affecter.

La capacité de production maximale d'Eau de Paris s'élève à un million de mètres cubes par jour :

- 400 000 m³/j d'eaux souterraines :
 - sources de la Voulzie : 50 000 m³/j ;
 - eaux prélevées dans le champ captant des Vals de Seine : 50 000 m³/j ;
 - sources des vallées du Loing et du Lunain : 50 000 m³/j ;
 - sources de la vallée de la Vanne et du ru de Saint Ange : 150 000 m³/j ;

- sources et champs captants de la vallée de l'Avre et de la vallée de l'Eure : 100 000 m³/j ;

Moins vulnérables aux pollutions accidentelles et aux crues exceptionnelles que les eaux de surface, les eaux souterraines contribuent à la sécurité de l'alimentation de Paris.

- 600 000 m³/j d'eaux de surface, réparties pour moitié dans chacune des usines d'Orly et de Joinville.

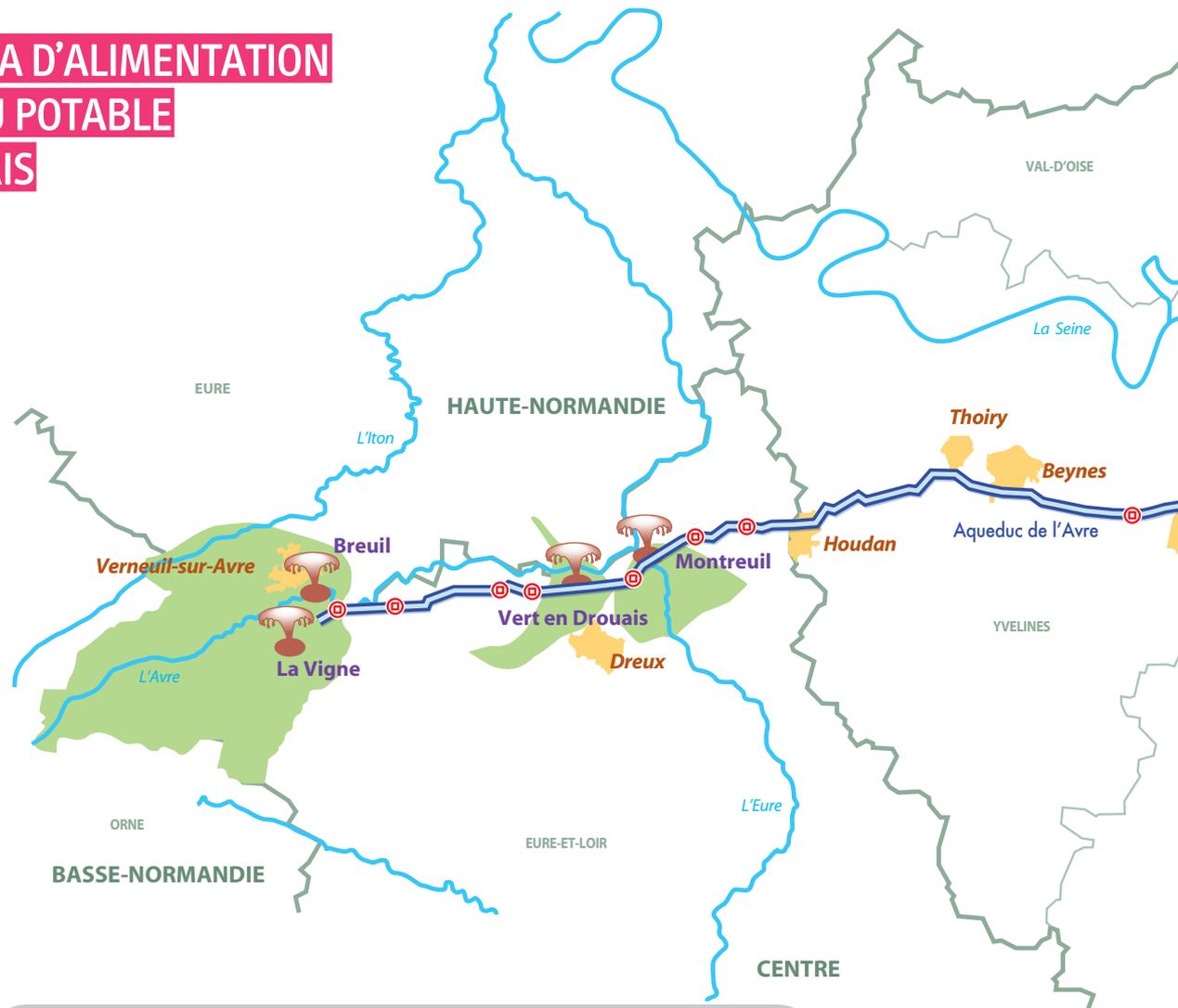
Par ailleurs, la Ville de Paris dispose de réserves :

- La réserve d'eau brute de 300 000 m³ de l'usine d'Orly permettrait de faire face à une éventuelle pollution ponctuelle de la Seine qui interromprait les prélèvements.

- Les cinq réservoirs principaux aux portes de Paris ont une capacité totale de stockage d'1,1 million de m³.

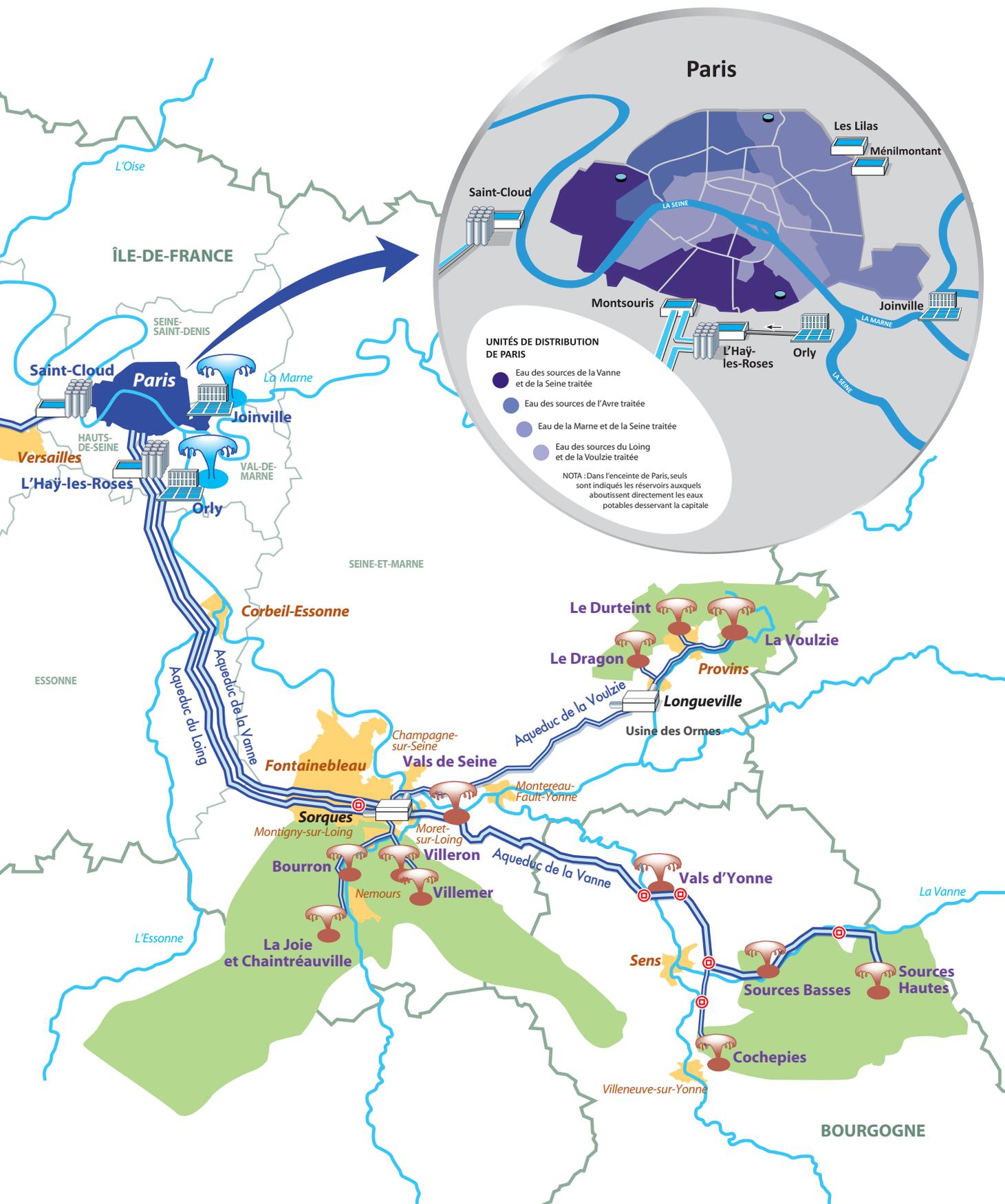
• Cinq puits dans Paris permettent de prélever dans la nappe de l'Albien, eau souterraine d'excellente qualité, contenue dans des aquifères de l'ère secondaire, entre 500 et 800 mètres sous le bassin parisien. Exploitée à Paris par des forages depuis le milieu du XIX^e siècle, elle alimente encore aujourd'hui trois fontaines publiques. Il s'agit d'une ressource stratégique dont la mobilisation n'est prévue qu'en cas de crise pour y prélever au plus 18 000 m³ par jour, soit l'équivalent de 6,5 litres d'eau par habitant et par jour.

**SCHÉMA D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE
DE PARIS**



Capacité des captages (en m³/j)	Captages	USINE DE TRAITEMENT D'EAU SOUTERRAINE
De 0 à 50 000	eaux souterraines	USINE DE TRAITEMENT D'EAU DE SURFACE
De 50 000 à 100 000	eaux de surface	USINE D'AFFINAGE
Supérieur à 100 000		RÉSERVOIRS
		PUIXS À L'ALBIEN
		POINT DE SURVEILLANCE
AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE D'EAU SOUTERRAINE		

0 10 20 40
Kilomètres



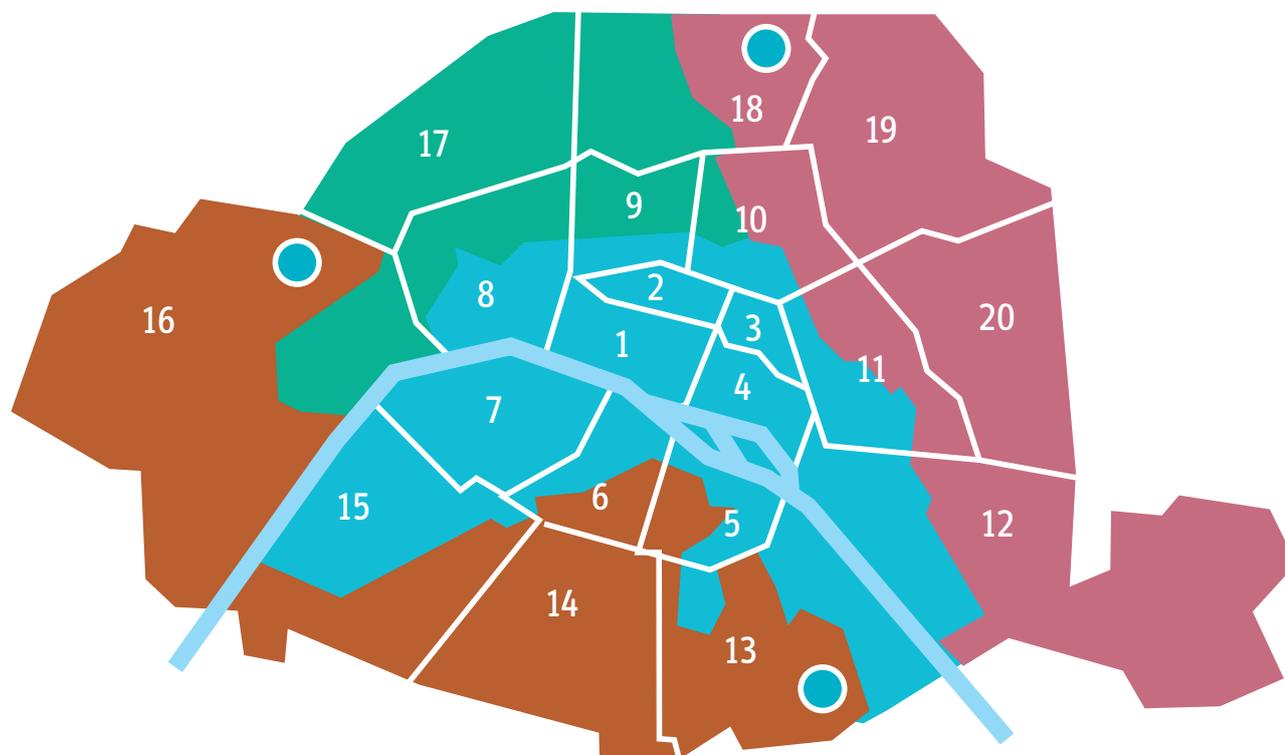


© Charles Jappont / Eau de Paris

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION (TOTALE ET PAR ORIGINE) DEPUIS 2004 (EN M³)

Ressource		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Eaux souterraines	Sources du Sud	58 385 000	75 018 300	73 467 200	76 358 400	60 115 000	71 000 700	80 746 900	81 593 297	72 864 307	71 167 000	89 872 000
	Sources de l'Ouest	37 018 600	28 849 000	16 572 700	23 782 700	25 354 300	27 171 400	17 981 000	28 464 999	26 664 194	22 726 000	21 008 000
Eaux de surface	Usine d'Ivry	53 349 900	35 630 300	28 524 900	20 350 100	21 299 600	22 473 000	2 307 700	0	0	0	0
	Usine d'Orly	38 273 600	42 858 200	48 842 900	40 563 100	42 378 600	37 647 100	53 777 600	45 818 500	51 863 500	49 281 000	47 332 000
	Usine de Joinville	38 725 300	34 429 800	49 195 200	47 537 500	51 755 100	41 295 300	45 682 900	40 711 588	43 862 600	51 351 000	43 937 000
Total eaux souterraines		95 403 600	103 867 300	90 039 900	100 141 100	85 469 300	98 172 100	98 727 900	110 058 296	99 528 501	93 893 000	110 880 000
Total eaux de surface		130 348 800	112 918 300	126 563 000	108 450 700	115 433 300	101 415 400	101 768 200	86 530 088	95 726 100	100 632 000	91 269 000
Production totale annuelle		225 752 400	216 785 600	216 602 900	208 591 800	200 902 600	199 587 500	200 496 100	196 588 384	195 254 601	194 525 000	202 150 000
Production moyenne / jour		616 810	593 933	593 433	571 484	548 914	546 815	549 304	538 598	533 483	532 945	553 835
Evolution		-8,7 %	-3,7 %	-0,1 %	-3,7 %	-3,9 %	-0,4 %	+0,4 %	-1,9 %	-0,9 %	-0,1 %	+3,91 %

Il est à noter que l'augmentation de la production d'eau potable, peut trouver son explication dans le volume de déversement d'eau potable dans le réseau d'eau non potable, qui a été particulièrement élevé en 2014 du fait de l'arrêt pour travaux, pendant plusieurs mois, de l'usine d'eau non potable de La Villette.



LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION*

Il est constitué de près de 2 000 km de conduites d'eau potable dans Paris intramuros et dans les bois de Vincennes et Boulogne. Il est contrôlé à distance par un centre de « contrôle commande ». Pour relever l'eau vers les points hauts de la capitale, Eau de Paris dispose de dix-huit usines de relevage et de trois châteaux d'eau.

L'Agence régionale de santé a défini des zones de qualité d'eau homogène appelées unités de distribution. Le réseau parisien est aujourd'hui divisé en quatre unités de distribution (UDI) :

- L'UDI Centre, eau des sources du Loing et de la Voulzie ;
- L'UDI Sud-Ouest, eau de la Seine (usine d'Orly) et des sources de la Vanne ;
- L'UDI Est, eau de la Marne (usine de Joinville) et de la Seine (usine d'Orly) ;
- L'UDI Nord-Ouest, eau des sources de l'Avre.

En cas de pollution affectant un secteur, le réseau étant totalement maillé, il est possible de maintenir une alimentation de qualité à partir d'une autre unité de distribution.

Unité de distribution de Paris

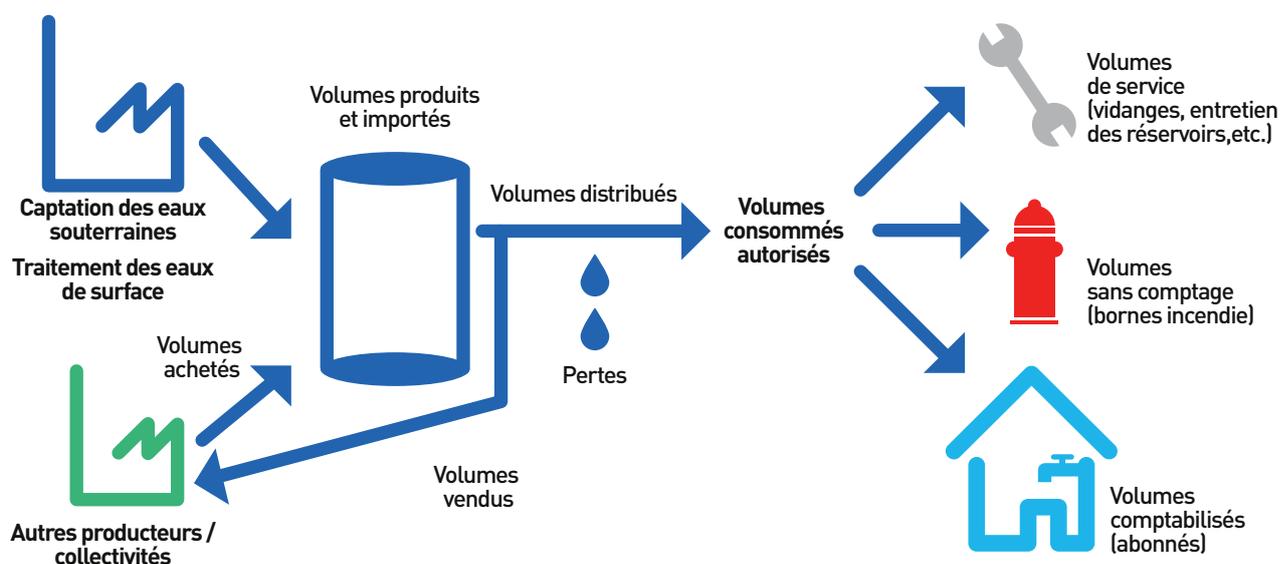
Plan des principaux réseaux d'eau potable de Paris

- SUD OUEST**
Eau d'Orly et de la Vanne
- NORD OUEST**
Eau de l'Avre
- EST**
Eau de Joinville, Orly et Vanne
- CENTRE**
Eau du Loing, Orly et Vanne

FONTAINE À L'ALBIEN

- 13^e arr. Fontaine Paul Verlaine
- 16^e arr. Fontaine Lamartine
- 18^e arr. Fontaine de la Madone

PARIS MAINTIENT UN TRÈS BON NIVEAU DE RENDEMENT



En 2014, le rendement a atteint 91,5 % (le taux était de 91,7 % en 2013). La valeur du rendement pour l'année 2014 est inférieure de 0,2 % à celle de 2013. Cette baisse peut trouver son explication dans la combinaison de plusieurs facteurs :

- la présence d'amiante dans les réseaux a forcé l'arrêt des visites annuelles de réseaux au mois d'avril, et a fortement impacté à la baisse les travaux réalisés ;
- la comptabilisation de l'important volume d'eau potable, déversé dans le réseau d'eau non potable, n'a pas pu être faite avec précision, en l'absence de comptage fiable, or une sous-évaluation de ce volume de service impacte négativement le rendement ;

- les deux grosses casses de la fin d'année ont également entraîné la perte de volumes d'eau conséquents, estimés à près de 55 000 m³ ;
- enfin, le vieillissement du parc de compteurs abonnés entraîne un sous-comptage croissant des volumes consommés (volume estimé de l'ordre de 400 000 m³ pour 2014), ce qui vient augmenter le volume de pertes apparentes.

Pour disposer d'une meilleure connaissance des compteurs et de leur résistance au temps, Eau de Paris a réalisé une campagne d'étalonnage d'un échantillon représentatif du parc des compteurs des abonnés. Plus de 730 compteurs, de tout diamètre et de tout âge, ont été déposés chaque mois et transmis au laboratoire pour

être étalonnés selon cinq débits différents. La campagne a permis d'affiner la politique de maintenance du parc et de cibler certaines actions de redimensionnement qui sont actuellement en cours.

Le moment optimum auquel il convient de les remplacer peut maintenant être défini précisément. Cette date tient compte des aspects économiques liés à la perte en sous-comptage comparée au coût de l'achat du compteur neuf et les opérations de pose/ dépose. Par ailleurs, le changement des compteurs est prévu dans le plan pluriannuel d'investissement.

Ce rendement reste en ligne avec l'objectif contractuel de 92 % fixé à l'horizon 2020. Pour mémoire, la réglementation nationale demande de respecter un plancher de 85 % (décret n°2012-97 du 27 janvier 2012).

ÉVOLUTION DES VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET CONSOMMÉS (m³) ET DU RENDEMENT DU RÉSEAU DEPUIS 2010

	2010	2011	2012	2013	2014
Volumes produits et importés	203 184 991	196 596 590	195 285 941	194 639 150	202 281 500
Volumes comptabilisés	184 144 839	179 023 321	177 018 423	174 913 294	172 420 000
Volumes consommés sans comptage	270 000	270 000	750 000	750 000	750 000
Volumes de service	2 188 700	940 700	2 537 600	2 804 373	10 393 100
Volumes consommés « autorisés »	186 603 539	180 234 021	180 306 023	178 467 667	185 023 500
Rendement du réseau	91,8 %	91,7 %	92,3 %	91,7 %	91,5 %

UNE RESPONSABILITÉ : GARANTIR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Eau de Paris est responsable de la qualité de l'eau livrée au robinet du consommateur. L'eau produite et distribuée aux Parisien-ne-s est soumise à un double contrôle continu :

- Le contrôle sanitaire, qui relève de la responsabilité de l'État ;
- L'autosurveillance mise en œuvre par Eau de Paris.

LE CONTRÔLE SANITAIRE ASSURÉ PAR L'ÉTAT

Le contrôle sanitaire des eaux est régi par les dispositions des articles L.1321-5, R.1321-15 et suivants du code de la santé publique. Les modalités du contrôle sanitaire à réaliser par la Délégation territoriale de Paris de l'ARS d'Ile-de-France sont définies par le préfet dans l'arrêté 2009-364-44 du 30 décembre 2009.

Les **prélèvements*** sont réalisés :

- Au niveau de la ressource, avant traitement de potabilisation ;
- Au point de mise en distribution, après traitement de potabilisation (usines, réservoirs) ;

- Au plus près du consommateur, dans des établissements recevant du public (écoles, crèches, ...) ou chez des particuliers.

Les analyses sont effectuées sur une dizaine d'**échantillons*** d'eau prélevés quotidiennement. Elles sont réalisées par le laboratoire agréé CARSO-LSEHL.

L'eau produite à Paris est d'excellente qualité comme en attestent les résultats du contrôle sanitaire exercé par l'État.

L'AUTOSURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DES RESSOURCES EN EAU

L'auto surveillance mise en œuvre par Eau de Paris porte également sur la qualité des ressources en eau prélevées pour l'alimentation en eau potable et de l'eau transportée par le réseau de distribution. Ce suivi permet d'adapter les traitements de potabilisation.

La qualité des eaux souterraines fait l'objet d'un suivi, notamment pour les paramètres nitrates et pesticides. L'année 2014 se situe dans la continuité de l'année 2013 : elle reste marquée par des précipitations abondantes synonymes de lessivage des sols et de déstockage des nitrates dans la zone non saturée lors des remontées de nappe. Cette situation engendre encore localement une hausse des concentrations en nitrates pour certaines ressources et ce en dépit des actions de fond conduites pour la maîtrise de la teneur en nitrates des eaux souterraines. Dans le même temps, les teneurs en pesticides ont continué à se stabiliser voire ont diminué pour certains captages.

Afin de mieux distinguer l'efficacité des actions mises en place de l'impact de l'aléa climatique sur l'évolution des concentrations en nitrates, une étude exploratoire est envisagée sur la Voulzie, en partenariat avec le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), en complément du dispositif de bougies poreuses dont les données sont en acquisition pour la deuxième année consécutive. Cette étude complétera les informations existantes et permettra de donner des éléments pour analyser l'impact effectif des actions conduites par la régie en matière de protection des ressources en eau.

L'alimentation en eau potable de Paris fait appel à des ressources en eau souterraine prélevée dans plusieurs bassins. L'apport de ces différentes

ressources acheminées par les trois aqueducs de l'Avre, du Loing et de la Vanne, permet de diminuer la teneur globale en nitrates de l'eau distribuée. Ce traitement de dilution (le mélange des eaux est considéré par le Ministère de la santé comme un traitement, pour les nitrates) est pratiqué par Eau de Paris en complément des mesures de protection des ressources, dont les effets ne seront mesurables que sur le long terme. Compte tenu de la diversité des ressources sur les différents bassins de prélèvements, les différentes sources se compensent et permettent de garantir une teneur globale en deçà de la limite de qualité.

Le contrôle des eaux de surface a révélé globalement une faible contamination en nitrates avec une moyenne de 23 mg/L pour la Seine et de 18 mg/L pour la Marne.

La mesure du plomb

La norme limitant la teneur en plomb de l'eau du robinet a été abaissée à 10 µg/l au 25 décembre 2013.

Sur l'ensemble des interventions effectuées par Eau de Paris (64), les résultats d'analyses ont mis en évidence que des concentrations en plomb supérieures à la limite de l'eau destinée à la consommation humaine ont été retrouvées dans deux immeubles.

Les mesures de plomb effectuées au robinet de ces immeubles montrent que :

- 1 prélèvement avait une concentration de 18µg/l (30 av du Dr Gley 20^e),
- 1 prélèvement avait une concentration de 13µg/l (139 rue du Faubourg saint Honoré 8^e).

Les niveaux retrouvés étant supérieurs à la limite de qualité fixée à 10µg/l, les dossiers ont été transmis à l'ARS. L'ARS signale au syndic de copropriété qu'Eau de Paris a réalisé un prélèvement non conforme à la réglementation sur le réseau intérieur de l'immeuble et lui demande de mettre en place les mesures nécessaires pour garantir le respect de la réglementation.

L'EAU DES FONTAINES PUBLIQUES EST ÉGALEMENT SURVEILLÉE

Plus de 1 200 points d'eau potable sur les voies publiques parisiennes et dans les parcs et jardins sont raccordés au **réseau de distribution***.

Trois fontaines publiques d'eau potable sont alimentées par la nappe de l'Albien, situées square Lamartine (16^e arr^{dt}), square de la Madone (18^e arr^{dt}) et place Paul Verlaine (13^e arr^{dt}). L'eau de l'Albien est une eau faiblement minéralisée et sa consommation nécessite un traitement d'élimination du fer. Peu chargée en calcium, elle ne convient pas aux nourrissons, en raison de sa teneur en fluor.

Les fontaines publiques sont surveillées par Eau de Paris. Les fontaines de l'Albien sont soumises à un contrôle sanitaire particulier selon les articles R.1321-2 et R.1321-3 du code de la santé publique.

Paris compte également quatre fontaines pétillantes, qui proposent de l'eau plate et de l'eau gazéifiée. Elles sont situées square Reuilly (12^e arr^{dt}), en façade du siège de la régie Eau de Paris (13^e arr^{dt}), parc André Citroën (15^e arr^{dt}) et Jardins d'Eole (18^e arr^{dt}).

UNE EAU POTABLE D'EXCELLENTE QUALITÉ

En 2014, la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine a été soumise à la fois au contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France et à l'auto-surveillance exercée par Eau de Paris. L'ensemble de ces contrôles vise les points de mise en distribution après traitement de potabilisation de l'eau (station de traitement production ou TTP) et les points de distribution sur le réseau et au robinet du consommateur (Unités de Distribution ou UDI).

Ainsi en 2014,

- le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine a montré un taux de conformité de :
 - 98,92 % pour les paramètres physico-chimiques et de 99,83 % pour les paramètres microbiologiques sur les 2 411 échantillons prélevés en distribution ;
 - 99,81 % pour les paramètres physico-chimiques et 100 % pour les paramètres microbiologiques sur les 520 échantillons prélevés à la mise en distribution.
- l'auto-surveillance des eaux destinées à la consommation humaine a montré un taux de conformité de :
 - 99,70 % pour les paramètres physico-chimiques et de 99,64 % pour les paramètres microbiologiques sur les 1 650 échantillons prélevés en distribution ;
 - 100 % pour les paramètres physico-chimiques et 99,54 % pour les paramètres microbiologiques sur les 649 échantillons prélevés à la mise en distribution.

Cadre du contrôle		Nombre de prélèvements	Conformité microbiologie	Conformité physico-chimique
Contrôle sanitaire ARS	TTP	520	100 %	99,81 %
	UDI	2 411	99,83 %	98,92 %
Auto-surveillance EDP	TTP	649	99,54 %	100 %
	UDI	1 650	99,64 %	99,70 %

Les résultats de ces contrôles témoignent de la très bonne qualité de l'eau distribuée.

Accès aux données

Les données mensuelles sur la qualité de l'eau distribuée à Paris sont mises à disposition du public, chaque mois, en mairie d'arrondissement et sur

- www.eaudeparis.fr
- www.sante.gouv.fr

Une information annuelle est envoyée aux abonnés avec une de leurs factures.



© Emile Luidier / InnerFrance pour Eau de Paris

UN PATRIMOINE ENTRETENU ET PRÉSERVÉ

INVESTISSEMENTS 2014

Les investissements réalisés ont atteint 70,88 millions d'euros hors taxes en 2014. Le taux de réalisation du programme d'investissement 2014 a été de 82 %.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Sur les aqueducs

• Arrêt d'eau de l'Avre

L'aqueduc de l'Avre, qui achemine les eaux des sources de La Vigne et du Breuil mais également des champs captants de Vert en Drouais et Montreuil jusqu'au réservoir de Saint-Cloud, s'est arrêté pour dix semaines au printemps 2014.

D'importants travaux d'entretien de l'aqueduc ont été réalisés durant cet arrêt d'eau entre le 10 mars et le 9 mai pour assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau. D'une part, les conduites en fonte grise usées au niveau des siphons respectifs de la Vesgre, à hauteur de la commune d'Houdan (78), et de la Mauldre, près de Beynes (78), ont été remplacées. D'autre part, une opération ponctuelle de renouvellement du tronçon de l'aqueduc sur la commune d'Autouillet (78) a été réalisée. Le montant total investi par la régie pour cette importante opération de rénovation s'élève à environ 3,5 millions d'euros.

• Travaux sur l'aqueduc du Loing entre le poste d'Arcueil et le pavillon d'Arcueil

Les travaux sur l'aqueduc du Loing entre le poste d'Arcueil et le pavillon d'Arcueil ont été réalisés durant l'arrêt d'eau du Loing du 14 octobre au 6 décembre 2013. Ils ont permis le raccordement sur l'aqueduc du Loing à l'aide de pièces spéciales, de diamètre 2 500 mm, et la pose d'une conduite de 1 800 mm. Une deuxième phase de travaux a été réalisée en 2014 : le confortement des carrières situées sous la future usine.

Dans les usines et postes de traitement

• Amélioration des étapes de clarification de l'usine de Joinville

Afin d'atteindre les objectifs de traitement d'eau quelle que soit la qualité de la Marne, notamment lors des crues, des travaux d'amélioration des étapes de clarification de l'usine de Joinville ont débuté en 2013.

Ces travaux, échelonnés dans le temps afin de ne pas perturber la production, consistent en trois phases :

- Phase 1 : Optimisation de l'étape de flottation ;
- Phase 2 : Construction d'un nouveau décanteur en lieu et place du décanteur existant ;
- Phase 3 : Consolidation de l'atelier du traitement des boues.

• Construction d'une unité enterrée de traitement des eaux souterraines du Loing par rayonnements ultra-violets

Le projet relatif à la construction d'une unité enterrée de traitement des eaux souterraines du Loing par rayonnements ultra-violets a débuté.

La mise en place de cette unité de traitement additionnelle sur le tronçon de l'aqueduc du Loing, entre le poste d'Arcueil et le pavillon d'Arcueil (Paris 14^e arr^{dt}), a pour objectif de se

prémunir contre le risque potentiel de contamination microbiologique de l'eau pendant l'acheminement des eaux depuis la région de Fontainebleau jusqu'à Paris.

La première phase des travaux a commencé en automne 2013. Elle a consisté à effectuer la déviation de l'aqueduc du Loing afin d'assurer le maintien du transport de l'eau cheminant dans l'aqueduc vers le réservoir de Montsouris durant les travaux de construction de l'usine, qui eux débiteront en fin d'année 2015.

Développement soutenable

• Réalisation d'un puits de secours et d'une centrale géothermique dans la nappe de l'Albien pour la ZAC Batignolles

Au terme de l'enquête publique, la Préfecture de Paris a délivré un avis qui permet de réaliser ce grand projet destiné à offrir au quartier des Batignolles une solution de chauffage durable.

La technique proposée par Eau de Paris et retenue par la Ville, consiste à utiliser l'eau de la nappe de l'Albien pour chauffer les 3.000 futurs logements de la ZAC Batignolles grâce à un système de pompe à chaleur. Le projet prévoit le percement de deux puits de 790m de profondeur, l'un par lequel l'eau est pompée et le second par lequel elle est réinjectée de manière à préserver la nappe de l'Albien, qui constitue la réserve d'eau stratégique en cas de pénurie du système d'alimentation de la Ville de Paris.

Les travaux de forage ont été réalisés au second semestre 2014, les travaux de la centrale géothermique ont débuté en fin d'année 2014, l'objectif étant de livrer de la chaleur en fin d'année 2015.

Travaux sur le réseau d'eau potable sous pression

En 2014, Eau de Paris a procédé à la **réhabilitation*** et au renouvellement de 5,73 kilomètres de canalisations.

Des travaux majeurs sur le chantier du tramway

Eau de Paris profite du chantier T3 pour continuer à rénover son réseau circulaire des Maréchaux et son réseau secondaire des rues adjacentes du projet, un réseau vieux en partie de plus d'un siècle. Il s'agit

de remplacer 4,5 kilomètres de conduites d'adduction d'eau potable (de 1,2 mètre de diamètre), ainsi que 10 kilomètres de réseau secondaire sans oublier le renforcement du réseau d'eau non potable. En tout c'est un investissement de 30 millions d'euros, avec comme objectifs moins de fuite et zéro incident.

DES ACTIONS POUR UNE PROTECTION DURABLE DES RESSOURCES, INSCRITE DANS LES TERRITOIRES

Eau de Paris conçoit et met en œuvre sur le terrain des programmes de reconquête de la qualité de l'eau, en priorisant les actions selon le niveau de dégradation et les enjeux sur la ressource. Ces actions rejoignent les objectifs nationaux dans le cadre de la démarche Grenelle, qui consistent à engager des actions pour reconquérir la qualité de l'eau et protéger durablement les captages.

Parmi les captages, 8 ensembles de sources sont classées prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement :

- À l'ouest, la source de la Vigne et les deux champs captants de Montreuil et de Vert-en-Drouais ;

- Au sud et à l'est, les captages de la Voulzie dans le provinois, au sein des sources hautes de la vallée de la Vanne les deux captages de Cérilly et de Armentières-La Bouillarde, et dans la région de Fontainebleau, les captages de La Joie et de Villemer.

En 2014, 4 nouveaux ensembles de captages gérés par Eau de Paris sont classés prioritaires du fait des concentrations en nitrates et des pesticides retrouvés :

- Les sources du Breuil à l'ouest ;
- Les sources de Villeron dans la région de Fontainebleau ;
- Les sources du Durteint et du Dragon dans la région de Provins.

Ces nouveaux classements impliquent une obligation pour Eau de Paris d'agir pour la protection de la ressource sur l'ensemble des aires d'alimentation de captages qu'elle gère, mis à part l'aire d'alimentation des captages spécifiques à Bourron, qui est cependant classée prioritaire au titre du SDAGE (cas 3) du fait de l'augmentation lente mais marquée des nitrates sur cette ressource.

Depuis plusieurs années, Eau de Paris accompagne les agriculteurs des territoires des sources de la Voulzie

en Seine-et-Marne, des sources de la vallée de la Vanne dans les départements de l'Yonne et de l'Aube, et des sources de la Vigne, situées au croisement de l'Eure-et-Loir, l'Eure et l'Orne. Ces territoires pilotes sont en effet stratégiques pour la régie car ils comptent pour près de la moitié des aires d'alimentation des captages participant à l'approvisionnement en eau de Paris.

Les programmes d'actions mis en place sur chacun de ces territoires sont adaptés aux spécificités locales : si le développement d'une agriculture économe en intrants constitue l'orientation principale dans les bassins de la Voulzie et de la Vigne, les mesures engagées sur l'aire des sources de la vallée de la Vanne sont uniquement axées sur l'accompagnement des agriculteurs biologiques. Pour accompagner les évolutions et conversions agricoles, Eau de Paris propose un appui technique aux agriculteurs, par le biais d'une animation territoriale et l'inscription dans le cadre des mesures agroenvironnementales.

Le SDAGE

Le SDAGE procède à un classement des captages d'eau de 1 à 4. Le captage est classé en cas 4 si la valeur moyenne est supérieure à 75 % de la norme de l'eau potable (pour les nitrates, l'atrazine ou la DEA ou tout autre paramètre en contamination de fond). Il est classé en cas 3 si la valeur moyenne est comprise entre 50 et 75 % de la norme eau potable avec une tendance à la hausse. Dans des deux cas (dits prioritaires), le SDAGE impose la mise en place d'un programme d'action pour restaurer ou protéger la qualité de l'eau.

Selon les critères du SDAGE, tous les captages qui alimentent Paris sont prioritaires (cas 3 ou cas 4) qu'ils soient en eau souterraine ou en eau de surface, à l'exception des champs captants des Vals de Seine et des Vals d'Yonne et de quelques ouvrages ponctuels des Sources Basses.

Au total, 83 points de captages sur les 104 (102 captages d'eaux souterraines, auxquels il faut ajouter les prises d'eau de surface à Orly et Joinville) sont classés en cas 3 et cas 4.

UN SERVICE TOUJOURS PLUS PERFORMANT

L'année 2014 constitue la troisième année d'exercice complet de l'activité de gestion des abonnés et usagers par la régie, de façon totalement internalisée. Les enquêtes de satisfaction menées montrent la très grande satisfaction de 94 % des usagers parisiens.

EAU DE PARIS RÉPOND AUX USAGERS...

Eau de Paris dispose d'une agence clientèle dans Paris, d'un site Internet et d'une agence en ligne, pour répondre aux demandes des usagers.

Le Centre multi-contacts d'Eau de Paris a traité 45 377 appels sur les 47 278 appels émis par les usagers et abonnés (+1 % par rapport à 2013). Le différentiel correspond à des appels non aboutis (appels auxquels il n'a pas été répondu), dont le taux reste largement inférieur à la cible de 10 % fixée au contrat d'objectifs.

Le taux d'appels décrochés s'établit à 96 % ce qui est en augmentation de 5 points par rapport à 2013. Le centre multi contacts a reçu et traité 22 281 courriers/fax/courriels, en augmentation de 35,8 % par rapport à 2013.

Les principaux motifs de contact concernent la gestion administrative et comptable des **abonnements***. Il s'agit notamment de changements de payeur, de modifications de mode de paiement, de mises à jour de coordonnées, de transferts d'abonnement ou de contestations de volumes facturés ou de frais.

Début 2014, des problèmes informatiques ont retardé la mise en œuvre du passage à la norme SEPA. Ce retard a engendré un certain nombre de rejets bancaires, qui ont été suivis de retours abonnés à ce sujet.

La mise en place de la loi Alur, qui prévoit notamment la création d'un compte propre pour chaque copropriété, a généré une augmentation de 36 % de l'activité courrier pour la seule période du mois de décembre. En effet, jusqu'au 31 décembre 2014, les syndicats disposaient dans leur grande majorité d'un compte bancaire unique à partir duquel étaient prélevées les

factures des copropriétés gérées par leurs soins. Le Service Abonnés a donc dû faire face à une recrudescence des demandes de modifications de coordonnées bancaires et d'envois d'autorisation de prélèvement à la fin de l'année 2014.

Le site Internet et l'agence en ligne d'Eau de Paris sont bien identifiés par les usagers et abonnés. 283 064 visites ont été enregistrées en 2014 sur le site Internet, soit une consultation en hausse de 13 % par rapport à 2013. L'agence en ligne a quant à elle reçu 47 129 visites, soit un trafic en hausse de 26 % par rapport à 2013.

Contacts

Plusieurs moyens sont mis à la disposition des usagers pour joindre Eau de Paris :

- Le site Internet www.eaudeparis.fr
- Le numéro unique 0974.506.507
- L'agence en ligne www.agence.eaudeparis.fr
- L'agence clientèle, située au 19, rue Neuve-Tolbiac, 75013 Paris

... ET ASSURE LE SUIVI DES SIGNALEMENTS ET RÉCLAMATIONS*

67 réclamations écrites ont été reçues en 2014, parmi lesquels 30 concernaient la facturation. Le reste des réclamations concernait l'encaissement, les fuites, la maintenance des compteurs et des dispositifs de télé-relevé, les interruptions de service non programmées et des demandes concernant l'activité de l'équipe de branchements neufs.

Le nombre de signalements sur la qualité de l'eau est en légère hausse (103 en 2014 et 88 en 2013) mais reste très faible au regard du nombre d'utilisateurs. Lorsqu'elle reçoit un signalement, Eau de Paris rappelle systématiquement l'utilisateur et procède, le cas échéant, à des analyses pour identifier prioritairement le réseau en cause, intérieur ou public.

Une fois les résultats des analyses connus, Eau de Paris répond à l'utilisateur, et saisit l'Agence régionale de santé (ARS) si un dépassement des limites de qualité est observé. Selon les cas, l'ARS peut solliciter auprès d'Eau de Paris, un diagnostic du réseau intérieur. Si un problème est détecté sur le réseau intérieur, l'ARS adresse un courrier au propriétaire des installations afin qu'il prenne les mesures nécessaires pour que l'eau respecte les normes de qualité à l'intérieur des habitations.

Les principaux motifs des signalements concernent les paramètres dits de « corrosion » (couleurs, troubles, dépôts...), ayant le plus souvent pour origine le mauvais état des conduites intérieures de l'immeuble, et les paramètres organoleptiques (goût, odeur...).

64 signalements ont nécessité l'intervention des équipes de préleveurs qui réalisent au minimum deux prélèvements : un premier au compteur de l'immeuble, représentatif de la qualité de l'eau du réseau public, et un second à l'intérieur de l'immeuble, généralement chez l'utilisateur responsable de l'appel, représentatif de l'eau du réseau privé.

La sensibilisation des usagers

Le Pavillon de l'eau, géré par Eau de Paris pour le compte de la Ville de Paris, constitue le principal lieu d'information et de documentation sur l'eau à Paris. Cette ancienne halle de relevage des eaux de la Seine présente aujourd'hui une exposition permanente sur l'alimentation en eau de Paris et son histoire. Eau de Paris y organise des expositions temporaires et de nombreuses animations destinées à favoriser la diffusion des connaissances sur l'eau auprès de tous. Chacun peut y découvrir la diversité des enjeux qui se jouent autour de la ressource en eau à Paris, en France et dans le monde.

Dans le cadre de la sensibilisation des plus jeunes, le Pavillon de l'eau accueille aussi des « classes d'eau » offrant un parcours pédagogique et ludique aux élèves de la maternelle au lycée, dans le cadre d'une convention avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN).

En 2014, le Pavillon de l'eau a accueilli 38.700 visiteurs soit une fréquentation en hausse de 41% par rapport à 2010, dont 23.281 jeunes (enfants en milieu scolaire (7.974), des enfants en milieu périscolaire (10.920), des classes d'eau en partenariat avec l'AESN (26 journées pour 73 classes, 1.397 enfants reçus), des centres de loisirs et des enfants venus avec leurs parents (2.990).



COLLECTER LES EAUX, VALORISER LES OUVRAGES ET LES EFFLUENTS, DIVERSIFIER LES USAGES DU RÉSEAU

UN RÉSEAU D'ÉGOUTS UNIQUE

Le débit moyen journalier d'eaux usées transportées par le réseau d'assainissement parisien en 2014 avoisine 893 425 m³/jour. Il s'agit d'un réseau en quasi-totalité de type « unitaire », c'est-à-dire collectant dans les mêmes ouvrages les eaux usées d'origines domestique et industrielle et les eaux pluviales.

Ce réseau assure trois fonctions essentielles :

- la collecte des eaux usées et des eaux de ruissellement de Paris intramuros, et leur transport jusqu'aux **émissaires***, canalisations de grand diamètre assurant leur évacuation vers les ouvrages d'épuration interdépartementaux ;
- le transport d'effluents venant de départements situés en amont du réseau (Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis) vers ces mêmes émissaires ;
- celle de galerie technique du fait de son caractère visitable, en abritant des conduites d'eau potable et non potable, et dans certains ouvrages, des conduites d'eau glacée pour la climatisation, des câbles très basse tension et des fibres optiques, et dans le nouveau quartier de la ZAC Batignolles des conduites de **collecte pneumatique des déchets***.

Il présente quelques spécificités :

- son fonctionnement est largement **gravitaire***. Cinq stations de pompage relèvent toutefois en permanence les eaux des quartiers bas des 12^e et 13^e arrondissements ;
- il est presque entièrement constitué d'ouvrages visitables, d'une longueur totale de 2 566 kilomètres, dont environ 135 kilomètres d'émissaires et de grands collecteurs, et 725 kilomètres d'ouvrages annexes (branchements particuliers, **avaloirs***, branchements de regards) ;

- les dimensions des ouvrages et l'existence de 45 déversoirs d'orages rejetant directement en Seine les **eaux excédentaires*** permettent d'éviter mises en charge et débordements du réseau lors des fortes pluies.

Un poste central de « contrôle commande » connecté aux 133 stations de gestion locale du réseau des égouts (usines, déversoirs d'orage, maillages, sites de mesures) permet de surveiller et d'agir en temps réel sur les pompes, vannes, et ainsi de gérer les flux de manière optimisée. Il fournit également les éléments nécessaires à la production, chaque mois, d'un bilan d'auto-surveillance du réseau qui permet de connaître les événements (pluviométrie...) et d'apprécier le bon fonctionnement des équipements installés.

UN PATRIMOINE ENTRETENU ET MODERNISÉ

UN RÉSEAU RÉHABILITÉ ET MODERNISÉ

En 2014, la Section de l'assainissement de Paris (SAP) a poursuivi ses activités de **réhabilitation*** dans la continuité des programmes de travaux de modernisation menés au cours des vingt dernières années : travaux sur les collecteurs, ouvrages structurants du réseau d'assainissement, sur les **égouts élémentaires*** et sur le réseau canalisé.

Au cours de l'année 2014 et au titre de la réhabilitation du réseau d'assainissement :

- Onze diagnostics d'ouvrages visitables ont été commandés pour un linéaire d'ouvrage de 8 700 kilomètres. Trois se sont terminés dans l'année, les conclusions des huit autres ont été rendues au début de l'année 2015. Les diagnostics ont concerné presque exclusivement des égouts élémentaires qui ont été signalés lors des visites de contrôle.
- Les travaux de réhabilitation des égouts du 3^e arrondissement se sont terminés au premier trimestre après avoir débutés en 2012. 28,4 kilomètres d'égouts élémentaires ont été réhabilités, mais toutes les prestations initialement prévues n'ont pas pu être réalisées, le chantier ayant été perturbé par la présence d'amiante. Les égouts du 3^e arrondissement feront l'objet d'une nouvelle intervention, à programmer à partir de 2017, pour parfaire l'opération.

Deux opérations de réhabilitations d'ouvrages élémentaires ont débuté mi-2014 et se termineront en 2015, elles concernent les égouts des boulevard Ney, Bessières et Berthier ainsi que les égouts Châteaudun et Laffitte, soit un linéaire de 6 kilomètres.

En 2014, des travaux dits neufs ont aussi été réalisés :

- L'opération de dévoiement du déversoir d'orage Renan-Seine qui a été lancée au cours de l'année 2014, afin de libérer la parcelle prévue pour la construction de la tour Triangle, s'est terminée au mois de mai.
- La construction d'un réseau canalisé boulevard Carnot (12^e), pour permettre l'urbanisation de cette partie du boulevard qui n'était pas reliée au réseau d'assainissement. 520 mètres linéaires de canalisation de diamètre 600 mm ont été posés sous le boulevard Carnot.

Dans le cadre de la modernisation du réseau d'assainissement des travaux sur les déversoirs d'orage « Châtillon Bas Meudon » et « Renan Seine » ont débuté. Il s'agit pour cette opération, dont les travaux se dérouleront sur trois années, d'équiper les deux déversoirs de vannes automatisées pour stocker à l'intérieur des deux ouvrages les pluies de moyenne intensité, et éviter ainsi de les rejeter en Seine. Les eaux stockées sont refoulées, après la pluie, dans le réseau d'assainissement général et envoyées vers la station d'épuration.

Les équipements mis en place permettront, de plus, de gérer les périodes de crue exceptionnelle en assurant l'évacuation des eaux de pluie lorsque la Seine sera très haute et les déversoirs fermés.

La Visite publique des égouts de Paris

La Visite présente les entrailles de Paris, de l'Antiquité à Belgrand, ingénieur du 19^e siècle, qui a conçu le réseau d'égouts actuel. Dans les galeries souterraines, sont évoqués le cycle de l'eau et le travail des égoutiers de Paris.

La visite s'effectue, pendant une heure environ, au travers de galeries aménagées qui permettent de faire découvrir aux visiteurs une partie du réseau d'égouts. Elle est organisée au cœur du réseau et l'on peut y voir le collecteur de l'avenue Bosquet, l'égout élémentaire de la rue Cognacq-Jay, le déversoir d'orage de la place de la Résistance ou encore le point de départ de l'émissaire sud qui emmène une partie des eaux usées de la rive gauche vers la **station d'épuration*** d'Achères.

En outre, de nombreuses maquettes ou engins réels utilisés hier comme aujourd'hui sont exposés tout au long des salles aménagées et des couloirs du circuit de visite. On peut ainsi découvrir un « wagon-vanne » pour le curage des égouts, un « bateau-vanne » qui opère dans les grands collecteurs ou bien encore une ancienne pompe de relevage des eaux.

Entrée face au 93, quai d'Orsay (7^e arrdt).

Enfin, la SAP réalise des diagnostics et réhabilite les branchements particuliers, qui relient les immeubles au réseau d'assainissement. Paris en compte 110 119. L'accès à cette partie est dans la majorité des cas possible uniquement en passant par le domaine privé. Un défaut d'entretien du **branchement particulier*** peut générer un reflux d'eaux d'égout vers le sous-sol. Une inspection et un diagnostic sont donc réalisés à l'occasion de campagnes systématiques, lors des visites effectuées par les égoutiers dans le cadre d'enquêtes, ou à l'occasion de grands travaux de réhabilitation. En 2014, 537 branchements particuliers ont fait l'objet d'un diagnostic et 2 902 ont été réhabilités.

UNE GALERIE TECHNIQUE VALORISÉE

Dès leur construction, les égouts de Paris ont été utilisés comme galerie technique permettant d'héberger, sans tranchée, différents réseaux ou câbles : réseaux d'eau potable et non potable, télécommunications publiques ou privées, climatisation. Seules les canalisations de gaz, les canalisations électriques et les canalisations de chauffage urbain ne sont pas admises pour des raisons de sécurité. Cette fonction implique que la galerie technique soit gérée selon des règles précises d'implantation et d'identification des câbles, des procédures administratives et financières, et des règles de sécurité pour les intervenants.

La SAP étudie, autorise et contrôle le déploiement de réseaux dans le réseau d'assainissement. Elle calcule également la redevance due pour l'occupation du domaine public, et encaissée par le budget général de la Ville, mais dont une partie est reversée au budget annexe de

Le taux de renouvellement du réseau d'assainissement

Compte tenu de l'originalité du réseau parisien – des galeries visitables construites pour l'essentiel au XIX^e siècle –, la SAP ne fait pas à proprement parler de renouvellement du réseau. Les galeries ne sont jamais reconstruites comme on changerait une canalisation : elles sont entretenues, rénovées. On parle de renouvellement lorsque des travaux de remplacement d'une partie du réseau sont réalisés. Du fait du caractère visitable des ouvrages, l'entretien régulier permet de limiter les interventions lourdes, d'où un taux de « renouvellement » faible à Paris (0,46 % en 2014 pour 0,54 % en 2013 en prenant en compte les opérations de réhabilitation du réseau).

l'assainissement. La recette pour le budget annexe de l'assainissement a atteint 2 957 045,87 € en 2014.

En 2006, la Ville de Paris a souhaité, à travers le programme PARVI, Paris Ville numérique, promouvoir et faciliter le développement du très haut débit au profit de tous les Parisiens. Le développement de la fonction de galerie technique du réseau d'assainissement s'est donc naturellement intensifié. Il constitue en effet un vecteur privilégié pour déployer de nouveaux réseaux jusqu'au domicile des Parisiens car il dessert tous les immeubles et permet de limiter les travaux sur la voie publique. Fin 2014, plus de 95 % des Parisiens étaient raccordables au très haut débit, et pouvaient se connecter à Internet à une vitesse inégalée, recevoir la télévision haute définition et bénéficier de services multimédia.

La Direction des systèmes et technologies de l'information de la Mairie de Paris a par ailleurs démarré en 2008 son projet de câblage en fibres optiques des 1 800 sites gérés par la Ville, auquel ont été ajoutés

120 sites du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, les collèges et les lycées parisiens, l'objectif étant de raccorder en très haut débit 2 230 sites. En 2014, environ 14 km de câbles ont été installés dans le réseau d'assainissement.

Dans le cadre du plan de vidéo protection pour Paris, qui consiste à installer plus de 1 100 caméras supplémentaires sur la voie publique, la Préfecture de Police a finalisé ses extensions de réseaux démarrées en 2013 par le raccordement de 2 sites, en installant 1 km de câbles en égout.

Enfin, les raccordements des entreprises par les opérateurs de télécommunications ont continué à se déployer et représentent 535 km de câbles posés. Il en a été de même pour les réseaux indépendants qui se sont développés sur 7 km.

Au total, 550 km de câbles fibres optiques très haut débit ont été déployés en égout en 2014.

LE SERVICE RENDU AUX USAGERS

Les trois circonscriptions de la SAP traitent notamment les demandes de **raccordement*** au réseau des bâtiments neufs, conçoivent le projet de branchement particulier et éventuellement réalisent les travaux. 295 demandes d'autorisation à bâtir et 196 demandes de raccordement ont été instruites en 2014.

Elles reçoivent également de nombreuses demandes de renseignements et déclarations d'intention de commencement de travaux qui visent à s'assurer que des travaux réalisés sur la voie publique ne vont pas endommager le réseau. 2 958 projets ont été reçus en 2014, contre 4 548 en 2013.

Le traitement des plaintes adressées par les habitants constitue un autre volet du service aux usagers. 286 plaintes ont été reçues en 2014. Elles débouchent généralement sur des travaux de curage ou des petits travaux d'entretien sur les branchements particuliers.

Enfin, la SAP dispose d'une équipe d'intervention d'urgence, dite de la « Permanence », disponible toute l'année, 7 jours sur 7, 24 h sur 24. En 2014, elle a effectué 2 273 interventions à la demande des Parisien-ne-s.

Les principales causes d'intervention sont :

- les problèmes de branchements particuliers inondés (26 % des interventions) ;
- les incidents sur le réseau (mauvaises odeurs, vérification de l'état structurel...) (28 %) ;
- les objets perdus (25 %) ;
- les inondations de chaussée (13 %) ;
- les dératisations (8 %).

UN NOUVEAU POTENTIEL À EXPLOITER

La ville de demain sera nécessairement plus économe en ressources. Afin de limiter le recours aux énergies non renouvelables, la Ville de Paris s'engage dans la valorisation des eaux usées.

Ressource renouvelable, l'eau utilisée puis rejetée par les Parisien-ne-s est plus chaude qu'à l'état naturel. Les eaux qui circulent dans le réseau d'assainissement ont une inertie thermique leur conférant une température comprise entre 12 et 18°C. Il est aujourd'hui techniquement possible de récupérer cette énergie pour chauffer des bâtiments ou des équipements municipaux : les calories sont extraites des effluents par le biais d'échangeurs thermiques posés en égouts et sont valorisées à l'aide de pompes à chaleur.

Cette solution urbaine innovante pour produire de la chaleur sans combustible fossile s'inscrit pleinement dans les objectifs fixés par le Plan Climat de Paris d'atteindre 30 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique de la Ville d'ici 2020 et par le Schéma d'aménagement de gestion des eaux du bassin Seine-Normandie. On estime que les eaux usées de 100 habitants permettent d'apporter une contribution au chauffage de 10 personnes.

GRUPE SCOLAIRE WATTIGNIES

Une première expérience a été réalisée avec un dispositif de récupération de la chaleur des eaux usées des égouts pour chauffer le groupe scolaire rue de Wattignies dans le 12^e arrondissement à partir du collecteur des Coteaux. Le dispositif est dimensionné pour couvrir 70 % des besoins de chauffage du groupe scolaire, permettant de réduire les émissions de CO₂, à hauteur de 59 %. L'installation fonctionne depuis son inauguration par le Maire de Paris le 1^{er} avril 2011. Cependant, suite à un rendement insuffisant, le remplacement des échangeurs par le concessionnaire au printemps 2014 a été rendu nécessaire. En outre, un déficit en eaux usées dans le collecteur conduit à procéder à une élévation du plan d'eau par manœuvre de vannes pour garantir le meilleur échange calorifique possible entre l'effluent et la pompe à chaleur. Ainsi les objectifs initiaux sont atteints.

PISCINE ASPIRANT DUNAND

Le même procédé (Degrés Bleus®) permettra la vente de la chaleur ainsi produite au délégataire du service public de distribution de la chaleur sur le territoire de la Ville de Paris – la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU⁵) – afin de contribuer au chauffage de la piscine Aspirant Dunant (14^e arrondissement). L'échangeur situé en **fond de radier*** aura une puissance de 62 kW. Il correspond à 46 tonnes d'équivalent CO₂ économisées annuellement et à une contribution de 40 % en énergie de chauffage renouvelable. Ce projet, engagé en 2012, a été retardé en raison de la présence de brai de houille dans la zone d'intervention. Les travaux seront réalisés entre les mois d'avril et de décembre 2015.

⁵ Opérateur de réseau de chaleur urbaine en métropole parisienne, la CPCU est une entreprise Publique Locale, filiale de la Ville de Paris et de Cofely (Groupe GDF Suez).

HÔTEL DE VILLE

Un projet de récupération de l'énergie contenue dans les **eaux grises*** de l'Hôtel de Ville de Paris a été également mis à l'étude en 2012 pour contribuer au chauffage du bâtiment. Cette opération qui utilise de manière plus large plusieurs types d'eaux, fait appel au principe d'un échange de chaleur entre quatre réseaux différents: l'eau glacée de Climespace⁶, les eaux grises et les eaux usées de l'Hôtel de Ville, les condensats de vapeur du réseau de chaleur CPCU de l'Hôtel de Ville, et l'eau non potable. Le nouveau dispositif sera mis en service industriel le 27 avril 2015 par Climespace.

ÉTUDE SUR LE POTENTIEL DE RÉCUPÉRATION DE CHALEUR DANS LES EAUX CIRCULANTES DANS PARIS

La Ville de Paris, avec le concours financier de l'ADEME et de la Région Île-de-France, a lancé une étude sur le potentiel de récupération de chaleur dans les eaux circulantes dans Paris dont les résultats sont attendus à la fin de l'été 2015. Une dizaine de sites parisiens pourraient donc être proposés pour poursuivre l'implantation de cette technologie innovante.

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le réseau d'assainissement parisien voit transiter, à travers les eaux qu'il collecte, des flux de pollution de plusieurs origines (eaux usées des ménages, eaux industrielles, eaux de pluie lessivant chaussées et toitures polluées...), dont les effets sont potentiellement susceptibles d'affecter tant la santé humaine que le milieu naturel. Historiquement, pour des raisons techniques et de coût de construction, le réseau d'égouts de Paris, bien que constitué d'ouvrages visitables, n'a pas pu être dimensionné pour contenir les volumes d'eaux à évacuer en cas d'événements météorologiques extrêmes (orages d'été). La Seine était donc censée servir d'**exutoire*** lorsque le réseau était saturé.

La prise de conscience progressive de la nocivité pour le fleuve de ces rejets d'eaux unitaires a amené à repenser la gestion du réseau d'assainissement. Aujourd'hui, le milieu naturel ne

doit plus servir d'exutoire aux rejets d'eaux usées mais doit être préservé de ces pollutions. Aussi l'objectif est désormais de limiter et de traiter les déversements d'effluents en Seine.

Par ailleurs, l'urbanisation parisienne a conduit au fil du temps à une imperméabilisation des sols et donc à transporter de plus en plus d'eaux pluviales vers les stations d'épuration, saturant les réseaux d'égouts, conduisant à des déversements du surplus en Seine et induisant localement des inondations lors de certaines pluies d'orages. Cette urbanisation pourrait, en l'absence de dispositions particulières, conduire à accroître fortement le taux d'imperméabilisation moyen des sols, de 65 % actuellement à 90 % à terme, majorant très fortement l'impact négatif de l'eau de pluie sur la Seine.

LES OBLIGATIONS DANS LE DOMAINE DE L'EAU SONT FORTEMENT ENCADRÉES PAR LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE

La directive n° 91/271/CEE du 21 mai 1991 (DERU) relative au traitement des eaux usées urbaines a fixé des prescriptions minimales européennes pour l'assainissement collectif des **eaux usées domestiques***. La directive cadre sur l'eau n° 2000/60/CE a notamment défini un cadre pour la protection des eaux intérieures de surface et fixé des objectifs de préservation et de restauration de l'état des eaux superficielles et souterraines ; le « bon état » des différents milieux devant être atteint d'ici à 2015, 2021 ou 2027. La réglementation nationale sur l'assainissement a donc été précisée et complétée pour répondre à l'évolution des enjeux sanitaires et environnementaux. L'arrêté du 22 juin 2007 a défini les prescriptions

⁶ Climespace, filiale de GDF SUEZ Énergie Services, est une entreprise spécialisée dans les réseaux de froid urbain.

relatives à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, et aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de **DB05***.

Dans ce cadre, la Section de l'Assainissement de Paris est notamment soumise à une auto-surveillance, destinée à apprécier l'efficacité de la collecte effectuée, qui comprend notamment un suivi des déversements effectués au milieu naturel.

Pour satisfaire aux exigences communautaires de bon état écologique des cours d'eau, la Ville de Paris doit faire évoluer ses techniques d'assainissement et d'aménagement urbain, public et privé, en les orientant vers la gestion des eaux de pluie « à la parcelle », et l'abandon de la pratique de transport exclusif des eaux pluviales par le réseau d'assainissement qui, pour Paris, est le principe traditionnel depuis le XIX^e siècle. C'est l'objectif du zonage pluvial, ou Plan Pluie à Paris (PPAP).

Parmi les bénéfices attendus de cette évolution figurent l'opportunité d'accroître la couverture végétale à Paris, notamment en toiture terrasse des immeubles et le long des voiries, ainsi que la présence de l'eau sur le territoire. Ces éléments contribueront à la réduction des effets d'**îlot de chaleur*** et s'inscriront dans les objectifs du plan climat.

Les déversoirs d'orage

Les déversoirs d'orage sont des ouvrages de communication entre le **réseau de collecte*** et de transport des eaux usées et le milieu naturel. Ils servent d'exutoires de sécurité pour le réseau d'assainissement. Il est en effet impossible de dimensionner un réseau à même d'écouler les débits de forts épisodes pluvieux pour des raisons économiques (coûts des ouvrages) mais aussi de place disponible sous les chaussées. Lors des fortes pluies, les égouts peuvent ainsi se retrouver saturés, sous pression, tout l'espace étant occupé par les eaux usées grossières des eaux pluviales. Sans déversoir, la pression dans le réseau pourrait se traduire par des remontées d'eaux dans les habitations (caves) et dans les rues.

Les déversements d'eaux usées du réseau d'assainissement dans le milieu naturel sont réglementés : ils sont interdits en période de temps sec et doivent rester exceptionnels en temps de pluie. Les déversoirs doivent par ailleurs faire l'objet d'une surveillance par le service d'assainissement.

REJETS DANS LE MILIEU NATUREL

Le volume d'eau déversé en Seine par le réseau d'assainissement parisien, pour l'ensemble de l'année 2014, est évalué à 1,5 millions de mètres cubes (1 469 000 m³ avant arrondi). Il est en diminution de près de 35,7 % par rapport à 2013. Ces déversements peuvent avoir plusieurs origines :

- Par temps de pluie principalement, il s'agit de déversements par le biais des déversoirs d'orage afin d'éviter la surcharge du réseau et les inondations. L'essentiel des déversements 2014, soit 1 232 millions de m³, est constitué des déversements en temps de pluie.
- Par temps sec, et beaucoup plus rarement, ce sont des déversements permanents et identifiés d'eaux claires ou des rejets d'eaux usées consécutifs à des travaux, des pannes ou des dysfonctionnements dans le réseau. Les déversements d'eaux usées dus à des travaux s'élève à 59 000 m³, correspondant aux rejets récurrents du déversoir d'orage Vincennes Charenton durant les chômages du Tunnel Ivry-Masséna (TIMA). 3 000 m³ correspondent à ces mêmes rejets récurrents durant les indisponibilités du TIMA lorsqu'il est plein. 12 000 m³ d'eaux usées ont également été déversés en Seine suite à des dysfonctionnements dans le réseau. Les déversements d'eaux claires pour travaux (rejets récurrents des déversoirs d'orage Bièvre et Périphérique quand le TIMA est hors service : 71 000 m³) et les rinçages de conduites d'eau potable vers des déversoirs d'orage (9 000 m³) totalisent 80 000 m³. Les rejets d'eaux d'exhaure par le déversoir d'orage Bugeaud représentent 83 000 m³.

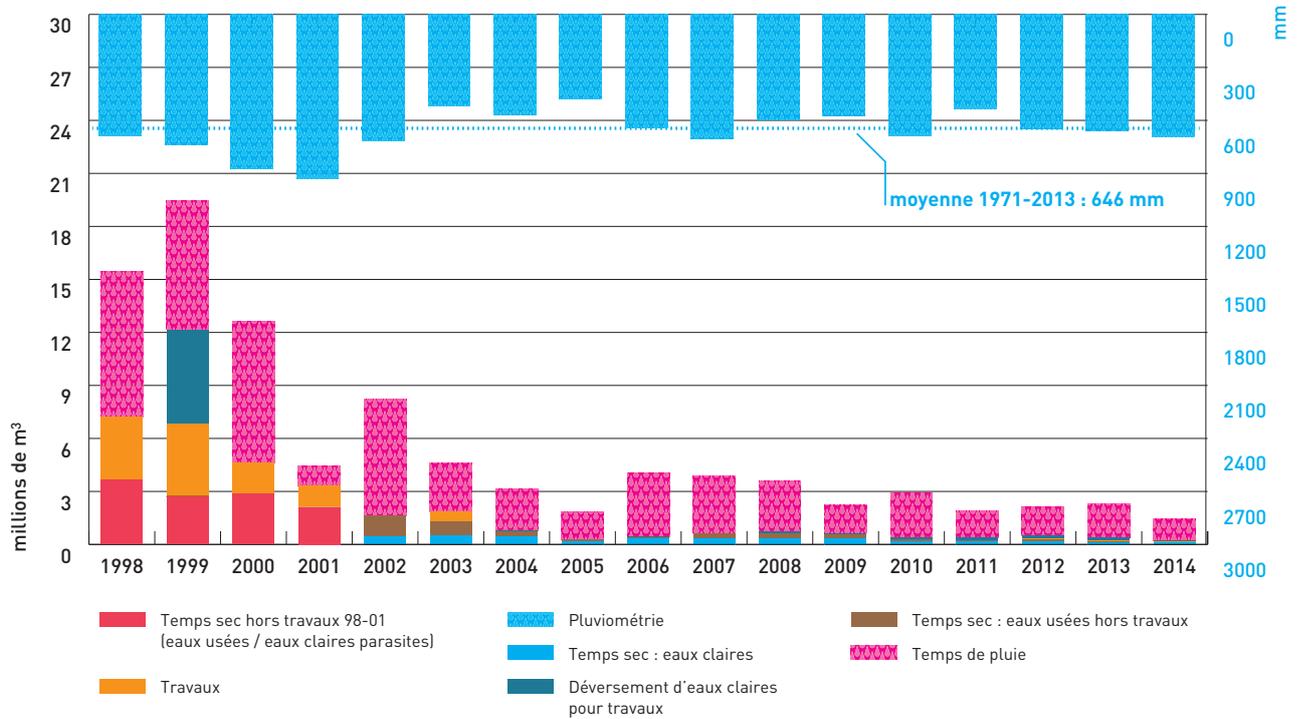
Le stockage dans le TIMA a permis d'éviter le rejet de 651 000 m³ en 2014.

⁷ Les eaux claires correspondent à des eaux faiblement polluées observées et pouvant avoir comme origine des infiltrations ou des eaux d'exhaure.

⁸ Le TIMA est un tunnel de stockage des eaux de pluie à 30 mètres sous la Seine à Ivry-Masséna, géré par le SIAAP. Il permet de stocker et de transporter les eaux excédentaires de temps de pluie pour éviter la saturation du réseau d'assainissement et les rejets d'eaux sales dans la Seine. Après la fin des épisodes pluvieux, les eaux pluviales sont transportées jusqu'à l'usine de traitement du SIAAP Seine amont à Valenton (Val-de-Marne).

Le graphique et le tableau, ci-dessous, présentent les volumes déversés et la pluviométrie depuis 1998.

DÉVERSEMENTS DU RÉSEAU UNITAIRE ET PLUVIOMÉTRIE



Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Pluviométrie annuelle (mm)	685	739	871	932	718	518	570	480	645	706	597	574	685	537	648	659	693
Volume déversé (millions de m³)	15,0	19,5	12,6	14,7	8,2	4,6	3,2	1,8	4,0	3,9	3,6	2,2	2,9	1,9	2,1	2,3	1,5

L'année 2014 (693 mm) est caractérisée par une pluviométrie légèrement supérieure à la moyenne des 43 dernières années (646 mm), et supérieure de 5 % à la pluviométrie de 2013.

Les épisodes pluvieux significatifs (> 5 mm) ont été plus nombreux qu'en 2013 (45 contre 35), mais les précipitations ont été moins intenses (2 jours de pluies supérieures à 20 mm et aucune pluie de retour supérieur à un an en 2014, contre 4 jours de pluies supérieures à 20 mm et 3 pluies avec une période de retour proche de 2 ans en 2013).

Les chiffres montrent une nette diminution des rejets depuis la mise en place d'une politique de travaux sans rejet dans le milieu naturel et la réalisation, en 2002, d'un poste de gestion centralisée assurant la surveillance du réseau et la mise en service d'ouvrages de maillage et de pompage en 2003. En 2014, les rejets ont été les plus faibles jamais mesurés depuis la mise en place de l'auto-surveillance (1998), malgré un cumul pluviométrique supérieur à la moyenne, en raison de la mise en service du TIMA et de l'absence de fortes pluies. Si on compare aux résultats de l'année 2013, on constate que la diminution

des volumes déversés durant les jours de pluies avec un cumul dépassant 20 mm (- 617 000 m³) explique pratiquement la diminution globale des volumes déversés par temps de pluie (-674 000 m³).

FLUX POLLUANTS EN 2014

On distingue, pour les eaux collectées à Paris, les eaux usées de celles provenant du ruissellement pluvial. Cette distinction ne peut être faite pour les eaux provenant des bassins versants de banlieue et transportées dans le réseau parisien. En effet, les débits sont mesurés par des stations situées aux entrées de Paris et il n'est pas possible de faire la part entre les eaux usées et les eaux pluviales.

Trois paramètres sont plus particulièrement pris en compte pour le calcul des flux polluants :

- les matières en suspension (MES) : il s'agit des particules de toute taille, de nature minérale ou organique, en suspension dans les effluents ;
- la demande biochimique en oxygène (DBO) : c'est la quantité d'oxygène nécessaire pour oxyder les matières organiques contenues dans l'eau,

par l'intermédiaire des bactéries. Autrement dit, c'est la quantité d'oxygène qui sera prélevée au milieu naturel en cas de déversement d'effluent. On évalue usuellement la quantité d'oxygène consommée sur cinq jours (DBO5*) ;

- la demande chimique en oxygène (DCO) : c'est la quantité d'oxygène nécessaire pour dégrader l'ensemble des matières oxydables contenues dans l'effluent, qu'elles soient biodégradables ou non.

Le tableau ci-après dresse le bilan, pour l'ensemble de l'année 2014, des volumes et flux de pollution collectés par le réseau.

Le bilan des flux tient compte des trois destinations possibles : stations d'épuration, milieu naturel et centre de traitement des produits de curage. Jusqu'en 2013, le calcul des flux de polluants était effectué à partir des concentrations déterminées lors des

analyses faites sur des prélèvements ponctuels. Ces concentrations sont appliquées sur les débits mesurés par la supervision du réseau.

En 2013, une mise à jour des concentrations a été réalisée en remplaçant les résultats des mesures réalisées sur les exutoires du réseau parisien en 2009, par les concentrations mesurées à la station de traitement des eaux usées de Colombes qui reçoit la majeure partie des flux de polluants parisiens. Cette mise à jour conduit à des résultats assez différents.

C'est pourquoi le tableau ci-après distingue pour l'année 2013 les flux de polluants, annoncés dans le rapport de 2013, et ceux recalculés à partir des nouvelles concentrations appliquées aux débits mesurés en 2013. On peut ainsi comparer les deux bilans 2013/2014.

	Volumes (millions de m ³)		MES (milliers de T)			DBO5 (milliers de T)			DCO (milliers de T)		
	2013	2014	2013	2013 mis à jour	2014	2013	2013 mis à jour	2014	2013	2013 mis à jour	2014
1 - Eaux collectées sur Paris											
Eaux de temps sec	260,0	257,4	67,6	55,9	53,5	49,8	49,5	49,1	122,2	114,6	113,4
Eaux de temps de pluie	34,3	34,7	6,4	6,4	6,8	1,0	1,0	1,0	4,8	4,8	5,1
Total 1	294,3	292,1	74,0	62,3	60,3	50,8	50,5	50,1	127,0	119,4	118,5
2 - Eaux collectées sur la banlieue											
Temps sec + temps de pluie	33,8	34,0	7,1	7,1	7,1	6,8	6,8	6,8	15,2	15,2	15,3
Eaux entrant dans le réseau parisien											
Total (1+2)	328,1	326,1	81,1	69,4	67,4	57,6	57,3	56,9	142,2	134,6	133,8
Eaux sortant du réseau parisien	325,7	234,6	74,1	62,0	61,8	57,3	56,8	56,6	141,0	133,4	132,9
Eaux déversées au milieu naturel	2,4	1,5	0,6	0,7	0,4	0,1	0,2	0,1	0,7	0,6	0,4
Pollution extraite du réseau	-	-	6,4	6,7	5,2	0,2	0,3	0,2	0,5	0,6	0,5

Le tableau met en évidence une diminution de 0,6 % des apports d'effluents dans le réseau parisien, entraînant une diminution de 0,4 % du volume transféré vers les stations d'épuration, et une diminution de 35,6 % des rejets dans le milieu naturel.

Cette variation des apports résulte des éléments suivants :

- Les effluents parisiens de temps sec ont diminué de (1,0 %) correspondant à une baisse des volumes d'eau potable mis en distribution (-0,2 %), une diminution des vidanges en égout des réseaux d'eau potable

ou non potable (-0,9 %) et une diminution des volumes d'eau non potable mis en distribution (-3,6 %).

- L'augmentation de la pluviométrie a engendré une augmentation de 1,1 % du ruissellement.
- Les volumes unitaires provenant de banlieue ont diminué de 0,7 %.

POLLUTION EXTRAITE DU RÉSEAU

La pollution extraite du réseau correspond à la pollution contenue dans les sables extraits à l'occasion des opérations de curage. En effet, le fonctionnement optimal du réseau d'assainissement parisien, basé sur l'écoulement gravitaire, suppose que soit préservé au maximum l'écoulement des eaux, et donc qu'il soit remédié aux phénomènes d'ensablement par des curages périodiques.

Etat d'ensablement du réseau	
Etat relevé en octobre 2012	6 788 m ³
Etat relevé en octobre 2013	6 966 m ³
Etat relevé en octobre 2014	6 570 m ³
Evolution 2013/2014	- 6,6 %

L'année 2014 est marquée par une diminution de l'état d'ensablement des collecteurs (-6,6 % par rapport à 2013) à un niveau faible. L'activité de **curage*** des collecteurs et d'extraction des bassins de dessablement, réalisée en régie et par des entreprises, sur les principaux collecteurs a permis d'extraire 6 362 m³ de sables.

La masse totale des sous-produits extraits du réseau a été de 7 174 tonnes, et son volume de 6 362 m³, dont 5 317 m³ de sables et 1 045 m³ de refus de grille et produits divers.

L'**épandage*** des matières de curage issues des réseaux d'assainissement est interdit par la réglementation. La destination et l'élimination dans des conditions satisfaisantes pour l'environnement de ces produits font l'objet d'un contrôle rigoureux du service. Pour chaque volume extrait,

des bordereaux de suivi établis par l'entreprise chargée du curage précisent l'origine, la nature, la quantité estimée et la destination du produit, ainsi que ses conditions de transport et d'élimination. Les centres de traitement font l'objet de visites du service autant que de besoin.

La qualité des sables extraits des **bassins de dessablement*** fait par ailleurs l'objet d'analyses pour une meilleure identification des sources de pollution et une meilleure information du prestataire chargé de l'élimination. Après les matières organiques, les graisses représentent en masse une part importante de la pollution extraite du réseau d'assainissement. Le fer et l'aluminium sont quantitativement les métaux les plus représentés dans les boues de curage. On note également la présence d'hydrocarbures, de plomb, de zinc, de mercure et de cadmium.



CONTRÔLE DES DÉVERSEMENTS D'EFFLUENTS D'ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS

Parmi les eaux collectées par le réseau d'assainissement parisien, les **eaux usées non domestiques***, issues de l'activité d'opérateurs économiques divers et de grands services publics (Hôpitaux de Paris, RATP...), constituent une source de pollution potentielle particulièrement importante. Ces rejets peuvent aussi menacer la sécurité des personnels travaillant en égout. C'est pourquoi tout déversement d'eaux usées non domestiques dans les égouts publics parisiens doit être préalablement autorisé par la Ville de Paris, conformément à l'article L 1331-10 du Code de la Santé Publique.

Conformément au chapitre 4 du règlement d'assainissement de Paris, les établissements rejetant des eaux usées non domestiques assimilables à des eaux usées domestiques (article 15) sont soumis à déclaration, avec remise par le service d'un récépissé auquel est joint le détail de leurs obligations qui figure intégralement dans le règlement d'assainissement. Les établissements rejetant des eaux usées non domestiques proprement dites (article 17) doivent recevoir une autorisation, délivrée après visite sur site et énonçant les obligations de l'établissement en termes de qualité de ses rejets et d'auto-surveillance.

2063 déclarations ou autorisations de déversement étaient en vigueur en 2014 : 1 654 déclarations et autorisations concernant les restaurants et les pressings et 409 autorisations pour les garages, établissements de soins, laboratoires, atelier, traitements de surface, imprimeries, blanchisseries, et autres activités (climatisation).

Les établissements autorisés à déverser dans le réseau sont contrôlés afin de vérifier que la pollution produite est retenue et n'atteint pas le réseau d'assainissement : sur les 1 176 courriers envoyés par la cellule Contrôle des Eaux en 2014, 48 % des établissements ont renvoyé les documents demandés. Les restaurants et les garages sont les établissements à plus faible taux de réponse (34 % et 45 % respectivement), malgré des relances écrites, par téléphone, voire des passages sur place. C'est pourquoi la Ville a initié en 2014 un partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et le Synhorcat (syndicat national des hôteliers, restaurateurs, cafetiers et traiteurs) pour élaborer une campagne de communication à destination des restaurateurs, visant à les sensibiliser au traitement des graisses. Cette opération de sensibilisation aura lieu en 2015.

Les activités les plus polluantes sont par ailleurs systématiquement contrôlées en égout chaque année par des prélèvements effectués à partir du point de rejet à l'égout de l'établissement. Sur les 456 contrôles effectués en 2014 (représentant 285 établissements), 87 % ont été jugés non ou peu polluants, c'est-à-dire qu'un des paramètres analysés au plus est supérieur à la réglementation appliquée, mais que le dépassement est limité et n'entraîne pas de danger significatif pour le personnel, le réseau ou l'environnement.

Le nombre de contrôles est en baisse de 18 % par rapport à l'année dernière en raison des interventions sous appareil respiratoire isolant par les égoutiers pour prendre en compte le risque amiante lors des interventions de prélèvement.

Les sites potentiellement les plus polluants font tous l'objet d'un suivi : hôpitaux de l'AP-HP, ateliers de la RATP, ateliers de traitement de surface⁹, laboratoires d'enseignement, de recherche et d'analyses... Depuis 2010, la campagne de recensement exhaustif de toutes les stations-service parisiennes (153) a permis d'avoir une bonne connaissance de 60 % d'entre elles. 137 contrôles ont été réalisés en 2014 sur les rejets de pressings utilisant du perchloroéthylène (PCE), produit dont les déversements accidentels en égout sont très polluants et constituent un risque pour la santé.

Dans le cadre de l'auto-surveillance, le service a demandé aux exploitants de pressings les documents attestant de l'enlèvement correct des boues, de la tenue d'un plan de gestion de solvants et de l'entretien correct des machines. En 2014, 94 établissements ont déclaré avoir abandonné l'usage du perchloroéthylène au profit de solvants de substitution ou Aqualavage. Le taux de retour de l'auto-surveillance a été de 72 % et 9 % des analyses étaient très polluantes.

Enfin, la subdivision contrôle des eaux de la SAP a mis en place une cellule d'assistance technique aux entreprises possédant une station de traitement des effluents industriels afin de leur permettre d'améliorer le fonctionnement de ces systèmes de prétraitement, grâce à des visites d'aide à la gestion régulières (trimestrielles ou bisannuelles) et à des analyses en sortie de station. Ce service assiste et conseille 94 établissements, dont 20 ateliers de traitement de surface, 7 centrales à béton, 14 hôpitaux (dont 6 ont été visités en 2014) et 20 ateliers de la RATP et de la SNCF (dont 10 visites en 2014), 3 sites CPCU, 2 blanchisseries et 28 pressings (dont 10 visités).

⁹ Les traitements de surface sont destinés à conférer un aspect et des caractéristiques particulières aux pièces métalliques. Leurs utilisations sont les suivantes : anticorrosion, anti-usure, aspect, conductibilité... Les traitements de surfaces interviennent surtout dans le secteur de l'automobile, des télécommunications, de l'électronique, de l'aérospatial, de la bijouterie et de la quincaillerie.

SOLIDARITÉS

Indispensable à la vie, l'eau doit être accessible à tous. Il s'agit d'un droit fondamental, reconnu par les instances internationales et la législation française.

Dans le cadre de la remunicipalisation du service de l'eau parisien, des actions spécifiques ont été mises en place en direction des publics défavorisés et des personnes sans domicile fixe. Le contexte parisien se caractérisant par des abonnements collectifs au sein des immeubles et par la quasi-absence de factures individuelles, la Ville de Paris a mis en place un dispositif adapté pour répondre aux exigences sociales et pour rendre effectif le droit à l'eau pour tous, sans discrimination aucune.

Les dépenses liées à l'eau correspondent en moyenne à 0,8 % du revenu brut d'une famille. Mais l'effort financier n'est pas le même selon le niveau de vie des ménages, et la facture d'eau peut dépasser 3 % du budget des plus démunis, seuil que l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) recommande de ne pas franchir.

La Ville de Paris a donc instauré en 2010 une allocation préventive de solidarité pour l'eau, adossée aux aides aux logements de la collectivité parisienne. Les Parisiens en bénéficient automatiquement s'ils reçoivent déjà les aides au logement de la Ville de Paris : Paris Logement, Paris Logement Familles, Paris Logement Familles Monoparentales, Paris Logement Personnes Âgées Personnes Handicapées Allocation Logement Complémentaire (ALCVP). En 2014, 44 333 ménages ont bénéficié de cette aide, financée par le budget de la Ville de Paris. L'aide moyenne annuelle pour l'eau par foyer est de 75 €.

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) parisien accorde des aides destinées à faciliter le maintien des ménages les plus défavorisés dans leur logement. Il permet notamment de régler des dettes de loyers, charges incluses, et donc des impayés d'eau. En 2014, ce fonds a permis d'aider 4 901 ménages. L'aide moyenne par foyer pour les dépenses d'eau a été évaluée à 90 € par an. Ce sont les usagers parisiens qui prennent en charge cette solidarité, via leurs factures d'eau. Eau de Paris a maintenu sa contribution annuelle au FSL en 2014, en versant 500 000 €.

Les dettes d'eau sont en grande majorité traitées dans le cadre de ce FSL. Pour aider les personnes titulaires d'un contrat de fourniture d'eau (729 au 31 décembre 2014), une aide spécifique « FSL eau » a été créée en octobre 2012. Ce fonds permet d'aider, dans la limite de 400 € par an, les ménages en difficulté ayant saisi la possibilité offerte par la loi SRU d'individualiser leur contrat de fourniture d'eau. En 2014, un montant moyen de 290 € a été accordé à 2 bénéficiaires.

Eau de Paris accompagne cette politique de la collectivité parisienne en permettant la mensualisation des factures d'eau sur simple demande, et le maintien de la fourniture d'eau y compris en l'absence de paiement par le syndicat de copropriété. La régie pratique également des abandons de créance ; au 31 décembre 2014, quatre dossiers de surendettement étaient en cours de traitement.

Une analyse du dispositif existant d'aide au paiement des charges d'eau a été demandée par le Conseil de Paris par délibération du 16 décembre 2014, ce bilan devait être préalable à la définition de mesures de tarification sociale à expérimenter à partir de 2016 dans le cadre de la loi Brottes. Les résultats de l'étude préalable seront connus fin 2015.

La Ville de Paris œuvre à ne pas couper l'eau dans les logements dès lors qu'ils sont habités. Une convention, conclue entre la régie et les occupants qui s'engagent à payer leurs factures d'eau, permet de garantir l'accès à l'eau dans les squats, jusqu'à ce qu'une décision de justice prononçant l'expulsion ne soit prise. En 2014, aucune convention n'a été signée.

Eau de Paris a initié depuis 2012 plusieurs partenariats pour sensibiliser et accompagner les Parisiens sur la réduction des consommations d'eau. Pour le parc social Eau de Paris a engagé un partenariat avec Elogie sous forme d'expérimentation dans 4 résidences, pour former et animer des ateliers avec les locataires. Cette expérience sera ensuite élargie à l'ensemble du parc équipé de compteurs divisionnaires des bailleurs Elogie et SIEMP.

À travers ces deux opérations, ce sont près de mille foyers qui sont engagés dans une démarche de meilleure gestion de l'eau, par un travail sur l'évolution des pratiques, la substitution d'eau en bouteille à l'eau du robinet et la chasse aux fuites.

Eau de Paris a également poursuivi en 2014 ses actions d'information et de sensibilisation avec les PIMMS (Points d'Information et de Médiation Multi-Services), lieux d'accueil du public, gratuits et sans rendez-vous, visant à faciliter l'accès aux services publics. L'association a conduit des animations autour de la maîtrise des consommations, de la gestion des fuites d'eau et de la qualité de l'eau du robinet. Au total, l'association a ainsi accompagné plus de 40 000 usagers parisiens.

L'agence parisienne du climat (APC), en partenariat avec Eau de Paris, a poursuivi ses actions pour une gestion économe de l'eau par la réduction des surconsommations.

Enfin, dans le cadre de sa politique associative Eau de Paris a initié en 2014 un second appel à projets ciblé sur l'accès social à l'eau. Quatre projets ont été retenus, avec les associations Coordination Eau Île-de-France, les PIMMS de Paris, Savoir apprendre - Exploradôme et Vivacités Île-de-France.

La mise en œuvre du droit à l'eau se concrétise aussi avec l'augmentation des points d'eau dans la ville. Avec plus de 1 200 points d'eau potable, Paris dispose d'un réseau conséquent : fontaines sur la voie publique et dans les jardins, sanisettes...

Il est par ailleurs primordial que cet accès à l'eau ne soit pas interrompu durant la période hivernale, c'est pourquoi une quarantaine de fontaines (gérées soit par Eau de Paris soit par les services municipaux), choisies en lien avec les services sociaux de la Ville, est désormais maintenue en service dans les rues et jardins et recensée dans le guide Solidarité à Paris. La Ville a lancé en 2014 une étude sur la localisation des fontaines et la recherche de nouveaux emplacements dans le but d'améliorer l'accès à l'eau dans l'espace public.



© Droits réservés

PARIS SE MOBILISE ET AGIT EN FAVEUR DE L'ACCÈS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT POUR TOUS DANS LE MONDE

LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE : LA VILLE SUBVENTIONNE DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES DE VILLE À VILLE DANS LE DOMAINE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

L'année 2014 a été marquée à la fois par un temps de bilan sur les actions de coopération les plus anciennes en Palestine et au Cambodge, ainsi que par la poursuite des projets engagés.

Palestine : 5 ans de coopération entre Paris et Jéricho

Depuis 2009, les actions de la Ville à Jéricho reposent sur la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de gestion durable de la ressource en eau à travers un appui multiforme réparti entre études, travaux, assistance technique et formation. Grâce à l'implication de 8 experts d'Eau de Paris et la mobilisation de 500 000 €, l'alimentation en eau est désormais continue à l'échelle de la ville, 11 agents ont été formés et accompagnés dans l'exercice de leurs fonctions et l'organisation du service de l'eau a été renforcée tant en matière d'outils, de procédures que de modes de pilotage. Néanmoins, pérenniser ces acquis réclamait une amélioration de la structure institutionnelle et technique locale.

En 2014, les activités se sont ainsi principalement concentrées sur la refonte du système de facturation et de recouvrement du service de l'eau. Cinq équipements portatifs

ont été financés afin d'optimiser la saisie et le traitement des données. Parallèlement, un nouvel organigramme et une nouvelle répartition des tâches ont été définis et une formation a été conduite pour appuyer la construction d'une politique de relance, la mise en place d'indicateurs de suivi ainsi que la mise à jour du fichier clients.

- **Contribution Ville sur Fonds Oudin en 2014 : 9 840 €**

La poursuite de nos actions à Bethléhem et à Phnom Penh

• **Bethléem** : 2014 a été marquée par le lancement de l'appel d'offres visant à recruter le groupement chargé de la réalisation d'un schéma directeur assainissement pour l'agglomération de Bethléem. Le montage de ce projet initié en 2012, sera cofinancé aux côtés de la Ville, par Grenoble Alpes Métropole. Il sera l'opportunité de réaliser un diagnostic et une cartographie du réseau, aujourd'hui inexistant. Une approche participative sera retenue afin de diffuser à tous les partenaires les résultats, dont la réalisation d'un plan d'actions et d'une liste d'investissements prioritaires à destination des bailleurs de fonds.

- **Contribution Ville sur Fonds Oudin en 2014 : 3 354 €**

• **Phnom Penh** : Paris accompagne depuis 2012 la Municipalité de Phnom Penh pour améliorer les conditions de travail de ses égoutiers et renforcer les modalités de maintenance de son réseau d'assainissement. En 2014, un don d'équipements de protection individuelle et d'outillage lié aux activités d'entretien et de

maintenance a été transmis au bénéfice des 139 agents de la municipalité. Cette année fût dans le même temps consacrée au montage et à l'organisation d'une mission pour début 2015, visant une formation au bon usage de ce matériel et une sensibilisation des encadrants et des agents aux risques liés à l'hygiène et à la sécurité.

- **Contribution Ville sur Fonds Oudin en 2014 : 28 103 €**

La poursuite du projet triennial Paris-Cotonou-Abidjan

Le projet d'aménagement de zones inondables et insalubres, cofinancé par l'Union européenne avait pris beaucoup de retard dans la mise en œuvre de ses activités en 2013.

En 2014, les études de faisabilité réalisées au cours du 1er semestre ont permis le recrutement des entreprises chargées d'exécuter les aménagements validés par les trois partenaires (terrassements, latrines publiques, regards « dessableurs » pour protéger les infrastructures d'assainissement existantes, etc.) et le démarrage des travaux fin 2014. Une ultime prolongation a été accordée par l'Union européenne afin que Cotonou et Abidjan puissent terminer les travaux.

- **Contribution Ville sur Fonds Oudin en 2014 : 110 295€**

Le montant total de participations versées par la Ville sur son Fonds Oudin dans le cadre de la coopération décentralisée en 2014 s'est élevé à 151 592 €.

Pour mettre en œuvre ces différents projets, les personnels de la DPE de la Ville de Paris et de la régie Eau de Paris sont intervenus en appui technique après de la Délégation Générale aux Relations Internationales (DGRI) :

Projet réalisé	STEA (J-H)	EDP (J-H)	Déplacements
Jéricho II - Palestine Assistance technique Eau		45 HJ (5 agents)	Février, Mars, Novembre 2014
Bethléem - Palestine Assistance technique Assainissement	8 HJ (1 agent)		Juin 2014
Phnom Penh - Cambodge Assistance technique - assainissement	10 HJ (3 agents)		
Cotonou et Abidjan Mission de démarrage du projet UE Assainissement	5 HJ (1 agent)		Mars 2014

ACTIONS D'URGENCE EAU-ASSAINISSEMENT

Cinq projets ont été subventionnés au titre de l'aide d'urgence en eau et assainissement en 2014 :

Projet	Contexte d'intervention	Période	Montant subvention
Croix-Rouge Française Irak	Conflit au Kurdistan Irakien : Soutien aux populations irakiennes déplacées et communautés hôtes dans le domaine d'accès à l'eau et l'assainissement, suite aux problèmes de sécurité rencontrés dans le camp de Domiz	Octobre 2014 - Août 2015	50 000 €
ACTED République Centrafricaine	Crise politico-militaire en RCA : Intervention en hygiène et assainissement sur les marchés de Bangui (équipement en latrines, sensibilisation des habitants)	Novembre 2014 - Février 2015	50 000 €
Solidarités International Cameroun	Crise politico-militaire en RCA : Distribution d'eau potable par camions et par mini-réseaux, construction de 150 latrines et 150 douches, et activités de promotion d'hygiène.	Juin 2014 - Mai 2015	50 000 €
CARE France Turquie/Syrie	Conflit au Kurdistan Syrien : Suite aux affrontements dans la ville de Kobané, soutien aux réfugiés dans les villes turques de Suruç, Saliurfa, Gaziantep, Nizip, Diyarbakir par l'accès à l'eau potable, la distribution de kits d'hygiène et la sensibilisation à l'hygiène.	Novembre 2014 - Avril 2015	60 000 €
Action Contre la Faim Irak	Conflit au Kurdistan Irakien : Construction de latrines et de douches, réparation et maintenance des installations de distribution d'eau, distribution d'eau, de kits environnement et hygiène.	Décembre 2014 - Aout 2015	50 000 €

Le montant total des subventions versées dans le cadre des actions d'urgences a été de 260 000 € en 2014.

ÉVALUATION EAU-ASSAINISSEMENT

Depuis 2011, le suivi-évaluation des projets d'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement cofinancés est assuré en direct par des agents de la Ville de Paris. Ceci présente le double avantage de permettre une plus grande visibilité du soutien de Paris sur le terrain et une meilleure appropriation des projets par les équipes DPE-DGRI en charge du dispositif Solidarité Eau Assainissement.

Une mission d'évaluation conjointe de la Ville de Paris et d'Eau de Paris s'est rendue du 22 février au 1^{er} mars 2014 au Laos, où a été subventionné entre 2008 et 2011 pour un montant total de 173 000 €, un projet du Groupe de Recherche et d'Échanges Technologiques (GRET) dans les provinces de Vientiane et du Bolikhamxay.

Présent en Asie du Sud-Est depuis la fin des années 1980, le GRET a initié le projet MIREP (Mini-Réseaux d'Eau Potable) en 2004 à la demande du Ministère des Travaux Publics (MPWT) laotien. Cette initiative ambitieuse, dont la troisième phase est en cours, a permis de mettre en œuvre des services d'eau potable dans les villes émergentes de Hin Heup, Namone et Houay Khoun, en mobilisant des entrepreneurs locaux dans un cadre contractuel basé sur une politique de déconcentration et de décentralisation en cours au Laos.

La procédure de mise en œuvre des services de l'eau (études de faisabilité, passation des contrats et formation des entrepreneurs) témoigne d'une grande rigueur. Le financement des services de l'eau se fait par subvention à hauteur de 25 % des investissements, le restant étant apporté par le concessionnaire, induisant un effet de levier remarquable. La régulation des contrats de concession est réalisée par le MPWT et le GRET, avec l'organisation de Comités de Pilotage et de revues

contractuelles périodiques afin de tenir compte de l'inflation. En revanche, les districts, maîtres d'ouvrages locaux, ne parviennent pas à faire appliquer toutes les clauses techniques des contrats de concession. Sur le plan technique, la qualité des ouvrages et des réseaux est bonne alors que la maintenance des ouvrages reste insuffisante, s'expliquant par un fort turnover des personnels d'entretien, phénomène généralisé au Laos.

Les usagers interrogés sont globalement satisfaits des réalisations, bien qu'ils ne boivent pas l'eau, et doivent faire face à des interruptions de service en saison sèche. Les ménages pauvres sont intégrés à travers un processus d'identification concerté mais complexe, ouvrant la possibilité à un raccordement gratuit au réseau et à une exonération des frais d'abonnement.

Pour la Ville de Paris, cette évaluation constitue un premier retour d'expérience sur le partenariat public-privé (PPP) concessif. Si l'on peut considérer que sa mise en œuvre par le GRET est un succès, ce schéma partenarial ne constitue toutefois pas la panacée, plusieurs conditions nécessaires devant être vérifiées pour y recourir : régulation stricte par les autorités publiques, consensus politique autour du modèle, existence d'initiatives similaires dans la région et d'un secteur privé local.





DONNÉES FIN ET INDICATEURS DE

ANCIÈRES PERFORMANCE

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION

CHAPITRES - A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 285 565,35 €	758 460,13 €	37 699,82€	73 882,45 €	415 522,95 €
012	Charges de personnels et frais assimilés	641 110,00 €	471 722,42 €	-	-	169 387,58 €
014	Atténuations de produits	-	-	-	-	-
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00 €	5 000,00 €	-	-	-
Total des dépenses de gestion courante		1 931 675,35 €	1 235 182,55 €	37 699,82 €	73 882,45 €	584 910,53 €
66	Charges financières	-	-	-	-	-
67	Charges exceptionnelles	1 982 026,07 €	428 247,67 €	-	50 000,00 €	1 503 778,40 €
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (2)	-	-	-	-	-
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (3)	-	-	-	-	-
022	Dépenses imprévues	316 764,00 €	-	-	-	-
Total des dépenses réelles d'exploitation		4 230 465,42 €	1 663 430,22 €	37 699,82 €	123 882,45 €	2 088 688,93 €
023	Virement à la section d'investissement (4)	-	-	-	-	-
042	Opération d'ordre de transfert entre sections (4)	1 990,05 €	1 990,05 €	-	-	-
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (4)	-	-	-	-	-
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 990,05 €	1 990,05 €	-	-	-
Total		4 232 455,47 €	1 665 420,27 €	37 699,82 €	123 882,45 €	2 088 688,93 €
Pour information						
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		-	-	-	-	-

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

DÉPENSES D'EXPLOITATION

Les dépenses de l'exercice 2014 se sont élevées à 1 703 120,09 €

Le montant global des dépenses réelles s'élève à 1 701 130,04 €, répartis comme suit :

- 46,8 % pour les charges à caractère général ;
- 27,7 % pour les charges de personnel ;
- 25,2 % pour les charges exceptionnelles ;
- 0,3 % pour les autres charges de gestion courante.

Les charges à caractère général comprennent les frais de sous-traitance générale, correspondant aux analyses réalisées par Eau de Paris (244 356,65 € hors rattachements), les études et recherches, notamment en matière de sécurisation de l'alimentation en eau potable et la participation au programme de recherche sur les polluants urbains « OPUR » (79 184,22 €), les concours aux associations dans le domaine de l'eau (16 952 €) et les remboursements de frais généraux au budget général et au budget annexe de l'assainissement (377 948,42 €).

Un montant de 428 247,67 €, en charges exceptionnelles, a été consacré en 2014, pour l'essentiel, à des actions d'aide internationale en matière d'accès à l'eau, qui se sont traduites sous forme de coopération décentralisée, ou de subvention à des associations sur des projets, dans le cadre de la loi Oudin du 9 février 2005.

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges	-	-	-	-	-
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	2 566 200,00 €	2 468 650,28 €	-	-	97 549,72 €
73	Produits issus de la fiscalité (5)	-	-	-	-	-
74	Subventions d'exploitation	-	-	-	-	-
75	Autres produits de gestion courante	-	-	-	-	-
Total des recettes de gestion courante		2 566 200,00 €	2 468 650,28 €	-	-	97 549,72 €
76	Produits financiers	-	-	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-	-	-	-
78	Reprises sur provisions et sur dépréciation (2)	-	-	-	-	-
Total des recettes réelles d'exploitation		-	-	-	-	-
042	Opération d'ordre de transfert entre sections (4)	-	-	-	-	-
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (4)	-	-	-	-	-
Total des recettes d'ordre d'exploitation		-	-	-	-	-
TOTAL		2 566 200,00 €	2 468 650,28 €	-	-	97 549,72 €
Pour information						
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		1 666 255,47 €				

RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes constatées, produits de la redevance « part communale » sur les volumes d'eau consommés s'élèvent à 2 468 650,28 € pour l'exercice 2014.

Le taux de cette redevance a été maintenu pour l'année 2014 à 0,015 € HT par mètre cube d'eau.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(6) À servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de la collectivité de rattachement.

(7) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir Annexe IV A7).

(8) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES - A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-
22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	108 405,55 €	108 405,55 €	-	-
Total des dépenses d'équipement		108 405,55 €	108 405,55 €	-	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-	-
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-
18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes régies non personnalisées) (6)	-	-	-	-
26	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-
Total des dépenses financières		-	-	-	-
4581	Total des opérations pour le compte de tiers (7)	-	-	-	-
Total des dépenses réelles d'investissement		108 405,55 €	108 405,55 €	-	-
040	Opération d'ordre de transfert entre sections (6)	-	-	-	-
041	Opérations patrimoniales (6)	16 426,43 €	16 426,43 €	-	-
Total des dépenses d'ordre d'investissement		16 426,43 €	16 426,43 €	-	-
Total		124 831,98 €	124 831,98 €	-	-
Pour information					
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	-	-	-	-

Les seules dépenses s'élèvent à 124 831,98 €. Elles résultent d'une opération d'ordre et d'une annulation de titre sur exercice antérieur correspondant à un rappel émis à l'encontre d'une société ayant déposé son bilan et disparu.

Les travaux sur les réseaux d'eau potable et non potable sont désormais assurés par la régie Eau de Paris.

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	-	-	-	-
20	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-
22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	411,59 €	-	(411,59 €)
Total des recettes d'équipement		-	411,59 €	-	(411,59 €)
10	Dotation, fonds divers et réserves (sauf 106)	-	-	-	-
106	Réserves (8)	61 134,30 €	61 134,30 €	-	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-
18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées) (6)	-	-	-	-
26	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
Total des recettes financières		61 134,30 €	61 134,30 €	-	-
4582	Total des opérations pour le compte de tiers (7)	-	-	-	-
Total des recettes réelles d'investissement		61 134,30 €	61 545,89 €	-	(411,59 €)
021	Virement de la section d'exploitation (4)	-	-	-	-
040	Opération d'ordre de transfert entre sections (4)	1 990,05 €	1 990,05 €	-	-
041	Opérations patrimoniales (4)	16 426,43 €	16 426,43 €	-	-
Total des recettes d'ordres d'investissement		18 416,48 €	18 416,48 €	-	-
Total		79 550,78 €	79 962,37 €	-	(411,59 €)
Pour information					
R 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	45 281,20 €			

Chiffres-clés

Résultat de l'exercice 2014

- > Excédent de la section d'exploitation :
765 530,19 €
- > Déficit de la section d'investissement :
44 869,61 €

Résultat cumulé de l'exercice après incorporation des reports des années antérieures

- > Excédent de la section d'exploitation :
2 431 785,66 €
- > Excédent de la section d'investissement :
411,59 €

 Durée d'extinction de la dette au 31/12/2014 :
nulle

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(6) À servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de la collectivité de rattachement.

(7) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir Annexe IV A7).

(8) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

BUDGET D'EAU DE PARIS

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Eau de Paris est un établissement public, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il dispose donc d'un budget propre pour l'exercice de ses missions.

En 2014, Eau de Paris dégage un résultat positif de 36,97 M€ en baisse de 27 % par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse importante du résultat d'Eau de Paris est générée par l'effet des redevances reversées à des tiers ainsi que les provisions pour risques et charges. En prenant comme indicateur l'Excédent Brut d'Exploitation, véritable indicateur de viabilité économique de l'EPIC, celui-ci demeure stable entre 2013 et 2014 (une fois corrigé de la variation 2013-2014 des redevances).

La perte de chiffre d'affaires qu'Eau de Paris a enregistré en 2014 a été compensée par une baisse de ses dépenses d'exploitation. Le résultat sera, pour tout ou partie, reversé à la section d'investissement afin de couvrir les besoins de financement de la régie au titre de son programme de travaux. Il lui a permis de ne pas recourir à l'emprunt en 2014.

SECTION D'EXPLOITATION

CHAPITRES - A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	97 220 849,46 €	74 964 651,10 €	14 294 626,98 €	3 066 734,80 €	4 723 467,45 €
012	Charges de personnels et frais assimilés	74 839 500,00 €	54 471 166,38 €	20 279 639,83 €	1 184,04 €	142 923,86 €
014	Atténuations de produits	132 600 000,00 €	76 096 790,24 €	55 657 000,00 €	-	846 209,76 €
65	Autres charges de gestion courante	619 652,41 €	591 048,89 €	5 500,00 €	1 194,25 €	21 909,27 €
Total des dépenses de gestion courante		305 280 001,87 €	206 123 656,61 €	90 236 766,81 €	3 069 113,09 €	5 734 510,34 €
66	Charges financières	1 750 000,00 €	1 725 773,27 €	9 769,88 €	-	14 456,85 €
67	Charges exceptionnelles	3 926 275,72 €	3 024 643,23 €	128 716,07 €	209 827,59 €	563 827,59 €
68	Dotations aux amortissements et provisions (2)	6 142 267,00 €	5 992 267,00 €	-	-	150 000,00 €
022	Dépenses imprévues	-	-	-	-	-
Total des dépenses réelles d'exploitation		317 098 544,59 €	216 866 340,11 €	90 375 252,76 €	3 278 940,68 €	6 462 056,02 €
023	Virement à la section d'investissement (3)	21 267 741,09 €	-	-	-	21 267 741,09 €
042	Opération d'ordre entre sections (3)	18 500 000,00 €	17 870 169,21 €	-	-	629 830,79 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (3)	126 825,96 €	68 353,84 €	-	-	58 472,12 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		39 894 567,05 €	17 938 523,05 €	-	-	21 956 044,00 €
Total		356 993 111,64 €	234 804 863,16 €	90 375 252,76 €	3 278 940,68 €	28 534 055,04 €

Pour information

D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1



© Arnaud Bouissou - MEDDE/MLET

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges	2 100 000,00 €	2 450 514,11 €	-	-	-350 514,11 €
70	Ventes de produits fabriqués : prest. serv. marchandises	337 385 181,60 €	293 887 617,83 €	48 555 668,12 €	-	-5 058 104,35 €
74	Subventions d'exploitation	55 000,00 €	155 910,51 €	3 725,81 €	-	-104 636,32 €
75	Autres produits de gestion courante	603 886,00 €	733 784,61 €	5 006,31 €	-	-134 904,92 €
Total des recettes de gestion courante		340 144 067,60 €	297 227 827,06 €	48 564 400,24 €	-	-5 648 159,70 €
76	Produits financiers	-	58 583,34 €	-	-	-58 583,34 €
77	Produits exceptionnels	504 000,00 €	1 537 479,00 €	-	-	-1 033 479,00 €
78	Reprises sur amortissements et provisions (2)	2 038 218,08 €	2 038 218,08 €	-	-	-
Total des recettes réelles d'exploitation		342 686 285,68 €	300 862 107,48 €	48 564 400,24 €	-	-6 740 222,04 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections (3)	14 180 000,00 €	12 654 145,77 €	-	-	1 525 854,23 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (3)	126 825,96 €	68 353,84 €	-	-	1 909,21 €
Total des recettes d'ordre d'exploitation		14 306 825,96 €	12 722 499,61 €	-	-	1 527 763,44 €
TOTAL		356 993 111,64 €	313 584 607,09 €	48 564 400,24 €	-	-5 212 458,60 €
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		-	-	-	-	-

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels sont soustraits les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières, comptes de tiers et comptes financiers.

(3) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES - A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	220 000,00 €	132 951,61 €	64 304,11 €	22 744,28 €
21	Immobilisations corporelles	7 810 957,77 €	6 347 016,37 €	206 241,97 €	1 257 699,43 €
22	Immobilisations reçues en affectation	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-
101	Captages et aqueducs	4 610 000,00 €	4 392 362,95 €	47 264,49 €	170 372,56 €
102	Protection et amélioration de la qualité de l'eau	4 046 000,00 €	3 375 622,46 €	417 691,79 €	252 685,75 €
103	Réseau de distribution, réservoirs, conduites, comptage des abonnés	27 123 000,00 €	25 087 480,43 €	1 655 145,72 €	380 373,85 €
104	Sûreté, sécurité et environnement	2 785 000,00 €	2 156 588,82 €	539 107,96 €	89 303,22 €
105	Tramway	-	-	-	-
106	Rénovation et modernisation des usines	7 190 000,00 €	5 861 034,04 €	681 669,16 €	647 296,80 €
107	Autres bâtiments, terrains et équipements généraux	6 415 000,00 €	4 205 838,02 €	1 850 929,52 €	358 232,46 €
108	Investissements liés à la création de l'EPIC	464 947,49 €	442 974,48 €	-	21 973,01 €
109	Etudes préliminaires aux investissements	805 000,00 €	441 904,78 €	292 527,63 €	70 567,59 €
110	Développement soutenable	5 716 000,00 €	5 132 637,07 €	499 709,72 €	83 653,21 €
111	Eau non potable	7 000 000,00 €	5 933 039,37 €	350 107,64 €	716 852,99 €
Total des dépenses d'équipement		74 185 905,26 €	63 509 450,40 €	6 604 699,71 €	4 071 755,15 €
10	Dotation, fonds divers et réserves	-	-	-	-
13	Subventions d'investissement	246 000,00 €	245 532,00 €	-	468,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	7 392 500,00 €	7 367 603,11 €	-	24 896,89 €
27	Autres immobilisations financières	100 000,00 €	6 360,00 €	-	93 640,00 €
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-
Total des dépenses financières		7 738 500,00 €	7 619 495,11 €	-	119 004,89 €
4581	Opérations pour compte de tiers	300 000,00 €	-	-	-
Total des dépenses réelles d'investissement		82 224 405,26 €	71 128 945,51 €	6 604 699,71 €	4 490 760,04 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	14 180 000,00 €	12 654 145,77 €	-	1 525 854,23 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		14 180 000,00 €	12 654 145,77 €	-	1 525 854,23 €
Total		96 404 405,26 €	83 783 091,28 €	6 604 699,71 €	6 016 614,27 €

Pour information

D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
13	Subventions d'investissement	6 560 000,00 €	6 640 465,88 €	-	-80 465,88 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	5 286 000,00 €	5 322 586,78 €	-	-36 586,78 €
20	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-
22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-
Total des recettes d'équipement		11 846 000,00 €	11 963 052,66 €	-	-117 052,66 €
10	Dotation, fonds divers et réserves	58 536 762,02 €	58 536 762,02 €	-	-
	dont 106 réserves	-	-	-	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-
26	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	163,92 €	-	-
Total des recettes financières		70 382 762,02 €	70 499 978,60 €	-	-117 052,66 €
4582	Opérations pour compte de tiers	200 000,00 €	247 745,50 €	-	-
Total des recettes réelles d'investissement		70 582 762,02 €	70 747 724,10 €	-	-117 052,66 €
021	Virement de la section d'exploitation (2)	21 267 741,09 €			21 267 741,09 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections (2)	18 500 000,00 €	17 870 169,21 €		629 830,79 €
Total des recettes d'ordres d'investissement		39 767 741,09 €	17 870 169,21 €	-	21 897 571,88 €
Total		110 350 503,11 €	88 617 893,31 €	-	21 780 519,22 €
Pour information					
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		14 953 629,74 €			



Chiffres-clés

Résultat de l'exercice 2014 : 36,97 M€

- > Excédent de la section d'exploitation : 36 968 891 €
- > Déficit de la section d'investissement : 4 834 802 €

Résultat cumulé de l'exercice après incorporation des reports des années antérieures

- > Excédent de la section d'exploitation : 33 689 951 €
- > Excédent de la section d'investissement : 13 183 732 €

Durée d'extinction de la dette au 31/12/2014 : 1,31 an

BUDGET GLOBAL « EAU » (BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET BUDGET EAU DE PARIS CUMULÉS)

Dépenses d'exploitation	326 883 236 €
Recettes d'exploitation	364 617 257 €
Dépenses d'investissement	83 907 923 €
Recettes d'investissement	88 698 267 €

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels sont soustraits les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION CHAPITRES - A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	38 215 037,66 €	35 198 891 ,29 €	850 129,49 €	1 754 275,09 €	411 741,79 €
012	Charges de personnels et frais assimilés	22 948 357,00 €	21 931 717,03 €	-	1 313,71 €	1 015 326,26 €
014	Atténuations de produits	-	-	-	-	-
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00 €	-	-	-	15 000,00 €
Total des dépenses de gestion courante		61 178 394,66 €	57 130 608,32 €	850 130 608,32 €	1 755 588,80 €	1 442 068,05 €
66	Charges financières	1 469 000,00 €	968 924,15 €	401 980,20 €	-	98 095,65 €
67	Charges exceptionnelles	1 701 237,04 €	367 968,39 €	-	-	1 333 268,65 €
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (2)	-	-	-	-	-
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (3)	-	-	-	-	-
022	Dépenses imprévues	3 577 139,42 €	-	-	-	-
Total des dépenses réelles d'exploitation		67 925 771,12 €	58 467 500,86 €	1 252 500,86 €	1 755 588,80 €	2 873 432,35 €
023	Virement à la section d'investissement (4)	1 524 490,17 €	-	-	-	-
042	Opération d'ordre de transfert entre sections (4)	24 178 000,00 €	24 177 073,01 €	-	-	926,99 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (4)	-	-	-	-	-
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		25 702 490,17 €	24 177 073,01 €	-	-	926,99 €
Total		93 628 261,29 €	82 644 573,87 €	1 252 109,69 €	1 755 588,80 €	2 874 359,34 €

Pour information

D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

La section d'exploitation a été arrêtée, en dépenses et en recettes, à 93 628 261,29 € à la décision modificative n°1 de l'exercice 2014.

DÉPENSES D'EXPLOITATION

Les dépenses d'exploitation de l'exercice 2014 s'élèvent à 83 896 683,56 € et se répartissent entre :

- les charges à caractère général pour 36 049 020,78 € (les postes les plus significatifs sont l'eau non potable pour 10 096 999,64 €, les frais d'entretien du réseau pour 6 835 070,75 €, le remboursement au budget général des frais de gestion que la Ville engage pour le service de l'assainissement pour 7 498 200 €, les travaux réalisés pour le compte de tiers pour 4 846 716,93 €) ;

- les charges de personnel pour 21 931 717,03 € de crédits mandatés sur l'exercice (+0,45 % par rapport à 2013) ;
- les charges financières pour 1 370 904,35 € ;
- les charges exceptionnelles, pour 367 968,39 €. Sur celles-ci, un montant de 258 887,04 € a été consacré en 2014 à des actions d'aide internationale en matière d'accès à l'assainissement, qui se sont traduites sous forme de coopération décentralisée, ou de subvention à des associations sur des projets, dans le cadre de la loi Oudin du 9 février 2005 ;
- les dotations aux amortissements pour 24 177 073,01 €.

RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes constatées sur la section d'exploitation s'élèvent à 84 499 635,75 €.

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

- la recette réalisée au titre de la redevance d'assainissement collectif : 47 514 436,55 € ;
- la contribution du budget général au titre de la gestion des eaux pluviales : 15 600 000 € ;
- la prime AQUEx versée par l'AESN : 3 270 190 €, correspondant aux soldes des années 2009 et 2012 ;
- les redevances payées par des tiers pour l'occupation du réseau par des câbles électriques, des canalisations ou des réseaux de téléphonie ou informatique, et les produits de la visite publique des égouts pour un montant total de 3 247 483,20 €.

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges	32 200,00 €	18 668,03 €	-	-	13 531,97 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations, etc.	69 918 400,00 €	70 723 050,29 €	13 000,00 €	-	(817 650,29 €)
73	Produits issus de la fiscalité (5)	-	-	-	-	-
74	Subventions d'exploitation	4 277 175,75 €	4 236 168,78 €	-	-	41 006,97 €
75	Autres produits de gestion courante	3 340 782,95 €	3 247 483,20 €	-	-	93 299,75 €
Total des recettes de gestion courante		77 568 558,70 €	78 225 370,30 €	13 000,00 €	-	(669 811,60 €)
76	Produits financiers	-	-	-	-	-
77	Produits exceptionnels	67 800,00 €	255 452,09 €	-	-	(187 652,09 €)
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (2)	-	-	-	-	-
Total des recettes réelles d'exploitation		77 636 358,70 €	78 480 822,39 €	13 000,00 €	-	(857 463,69 €)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	6 015 813,36 €	6 005 813,36 €	-	-	10 000,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (4)	-	-	-	-	-
Total des recettes d'ordre d'exploitation		6 015 813,36 €	6 005 813,36 €	-	-	10 000,00 €
Total		83 652 172,06 €	84 486 635,75 €	13 000,00 €	-	(847 463,69 €)

Pour information

R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1 9 976 089,23 €

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(6) À servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de la collectivité de rattachement.

(7) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir Annexe IV A7).

(8) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES - A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	1 957 000,00 €	900 693,85 €	-	1 056 306,15 €
21	Immobilisations corporelles	1 630 000,00 €	531 779,50 €	-	1 098 220,50 €
22	Concession	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	28 228 009,83 €	19 340 131,10 €	-	8 887 878,73 €
Total des dépenses d'équipement		31 815 009,83 €	20 772 604,45 €	-	11 042 405,38 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-	-
13	Subventions d'investissement	1 333 500,00 €	860 342,75 €	-	473 157,25 €
16	Emprunts et dettes assimilées	6 040 690,04 €	5 496 930,26 €	-	543 759,78 €
18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées) (6)	-	-	-	-
26	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-
Total des dépenses financières		7 374 190,04 €	6 357 273,01 €	-	1 016 917,03 €
4581	Total des opérations pour compte de tiers (7)	960 000,00 €	746 018,15 €	-	213 981,85 €
Total des dépenses réelles d'investissement		40 149 199,87 €	27 875 895,61 €	-	12 273 304,26 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections (6)	6 015 813,36 €	6 005 813,36 €	-	10 000,00 €
041	Opérations patrimoniales (6)	521 932,43 €	221 932,43 €	-	300 000,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		6 537 745,79 €	6 227 745,79 €	-	310 000,00 €
Total		46 686 945,66 €	34 103 641,40 €	-	12 583 304,26 €
Pour information					
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		4 833 880,69 €			

La section d'investissement a été arrêtée en dépenses et en recettes à 51 520 826,35 € à la dernière décision budgétaire pour 2014, soit la décision modificative n° 1.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Au terme de l'exercice 2014, le montant définitif des mandats émis s'établit à 34 103 641,40 € contre 40 041 574,26 € en 2013.

Le programme de travaux et d'équipement s'est élevé à un total de 20 772 604,45 €. Il s'agit principalement de dépenses liées aux travaux sur le réseau définis dans le cadre du plan de modernisation, à des dépenses d'équipement et à des aménagements de voirie.

Les travaux propres à la réhabilitation du réseau s'élèvent à 6 932 729,32 €, les grosses réparations à 5 485 068,25 €, l'amélioration de la gestion des sables à 674 793,22 € (bouches d'égout sélectives et remise en état des réservoirs de chasse) et les aménagements structurels à 1 733 571,95 €. Dans le cadre des opérations initiées à l'occasion de projets municipaux d'aménagements urbains, les dépenses d'aménagements de voirie et d'espace public s'élèvent à 4 381 017,59 €.

Concernant les dépenses financières, elles consistent au remboursement de l'emprunt contracté en 2007 pour l'acquisition du bâtiment rue du Commandeur pour un montant de 1 053 234,12 €, ainsi qu'au

remboursement des emprunts à taux zéro contractés auprès de l'AESN pour 4 427 389,87 € et au reversement de trop perçus de subventions pour 860 342,75 €. Enfin, le reversement au Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) des échéances d'emprunts levés auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour ouvrage entre temps remis à la Ville a représenté 16 306,27 € en 2014.

L'annuité d'amortissement des subventions versées par l'AESN s'élève pour l'exercice 2014 à 4 481 323,19 € : il s'agit d'une dépense d'ordre en section d'investissement, qui se traduit symétriquement en une recette d'ordre à la section d'exploitation.

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les titres émis au cours de l'exercice 2014 s'élèvent à 37 798 391,10 €.

Il convient de signaler d'une part qu'il n'a pas été nécessaire de lever en 2014 l'emprunt inscrit et, d'autre part, que certains prêts et subventions de l'AESN liés au report d'opérations d'investissements subventionnés ont été décalés.

Les restes à réaliser en recettes pour l'exercice 2014 correspondent à des avances et des subventions non perçues de l'AESN et s'élèvent à 1 690 305 €.

Les aides de l'AESN perçues courant 2014 s'élèvent à 7 505 714,02 € et se décomposent en subventions pour 71,2 %, et en avances (prêts à taux zéro) pour 28,8 %.

Les subventions perçues du SIAAP s'élèvent à 872 208,51 €.

Une somme de 934 088,25 € a été perçue du budget général, au titre du remboursement de travaux de dévoiement du déversoir d'orage Renan Seine.

L'autofinancement des dépenses d'investissement a été réalisé en 2014 par la dotation aux amortissements qui représente une recette d'ordre de 24 177 073,01 € sur l'exercice.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
13	Subventions d'investissement	9 022 984,00 €	7 620 541,97 €	1 415 878,00 €	(13 435,97 €)
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	11 223 419,75 €	2 162 614,02 €	274 427,00 €	8 786 378,73 €
20	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	1 679,09 €	-	(1 679,09 €)
22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	1 650 000,00 €	214 550,58 €	-	1 435 449,42 €
Total des recettes d'équipement		21 896 403,75 €	9 999 385,66 €	1 690 305,00 €	10 206 713,09 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	-	-	-	-
106	Réserves (8)	3 400 000,00 €	3 400 000,00 €	-	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-
18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées) (6)	-	-	-	-
26	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
Total des recettes financières		3 400 000,00 €	3 400 000,00 €	-	-
4582	Total des opérations pour compte de tiers (7)	-	-	-	-
Total des recettes réelles d'investissement		25 296 403,75 €	13 399 385,66 €	1 690 305,00 €	10 206 713,09 €
021	Virements de la section d'exploitation (4)	1 524 490,17 €	-	-	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	24 178 000,00 €	24 177 073,01 €	-	926,99 €
041	Opérations patrimoniales (4)	521 932,43 €	221 932,43 €	-	300 000,00 €
Total des recettes d'ordres d'investissement		26 224 422,60 €	24 399 005,44 €	-	300 926,99 €
Total		51 520 826,35 €	37 798 391,10 €	1 690 305,00 €	10 507 640,08 €
Pour information					
R 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	-	-	-	-

Chiffres-clés

Résultat de l'exercice 2014 :

- > excédent de la section d'exploitation : **602 952,19 €**
- > Excédent de la section d'investissement : **3 694 749,70 €**

Résultat cumulé de l'exercice après incorporation des reports des années antérieures :

- > Excédent de la section d'exploitation : **10 579 041,42 €**
- > Déficit de la section d'investissement : **1 139 130,99 €**

Dotations aux amortissements :

- 24 177 073,01 €**
- Durée d'extinction de la dette au 31/12/2014 : **2 ans**

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(6) À servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de la collectivité de rattachement.

(7) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir Annexe IV A7).

(8) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

INDICATEURS COMMUNS AUX SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

AU TITRE DU DÉCRET DU 2 MAI 2007

Répondant à une demande de la Cour des Comptes de décembre 2003, le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 a introduit des indicateurs de performance dans le RPQS. Ils figurent aux Annexes V et VI du Code général des collectivités territoriales.

Le dispositif offre aux services des collectivités un référentiel leur permettant de s'engager dans une démarche de progrès, en suivant

leur progression interannuelle et en se comparant à d'autres services. Il fournit par ailleurs aux usagers du service des éléments d'explication sur le prix de l'eau et les éclaire sur le fonctionnement des services en général.

Les indicateurs ont fait l'objet de définitions homogènes. Ces définitions ont été élaborés par un groupe de travail associant des experts

représentatifs de tous les acteurs de la gestion des services d'eau (représentants des administrations publiques, des collectivités territoriales, des opérateurs publics et privés). Les collectivités concernées renseignent chaque année l'ensemble des indicateurs au sein de leur RPQS. Ces indicateurs constituent la base des données de l'observatoire des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Libellé	Code	Valeur 2013 de l'indicateur	Valeur 2014 de l'indicateur	Commentaires
Indicateurs descriptifs du service				
Estimation du nombre d'habitants desservis		2 274 880 habitants	2 265 886 habitants	La valeur est celle de la population totale légale 2012 de Paris établie par l'INSEE, entrée en vigueur au 1 ^{er} janvier 2014. Elle correspond donc strictement à la population parisienne sans prise en compte de la population non résidente. La population desservie à Paris, compte tenu de l'importance des migrations quotidiennes liées à l'activité économique, est estimée à 3 000 000 de personnes.
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	D102.0 et D204.0	3,29 €/m ³ (dont 1,75 €/m ³ pour la part eau potable et 1,54 €/m ³ pour la part assainissement)	3,3974 €/m ³	Prix au 1 ^{er} janvier 2015, toutes redevances et taxes comprises. Le prix inclut la redevance de location-entretien d'un compteur de 15 mm. Prix des services d'eau et assainissement : 3,2814 €/m ³ .
Indicateurs de performance				
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	P109.0	0,0034 €/m ³	0,0034 €/m ³	Vise à mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté et les mesures sociales engagées vers des personnes en difficulté. Il est basé sur le montant des abandons de créance à caractère social et des versements aux fonds de solidarité effectués par la collectivité et ses opérateurs (à Paris, FSL).
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	P154.0	0,56 %	0,47 %	Cet indicateur mesure l'efficacité du recouvrement, et ainsi la pérennité économique du service. Il est calculé au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Sauf exception rare, l'impayé concerne la totalité de la facture d'eau. Le taux est donc le même pour le service de l'eau et le service de l'assainissement.

INDICATEURS DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Libellé	Code	Valeur 2013 de l'indicateur	Valeur 2014 de l'indicateur	Commentaires
Indicateurs descriptifs du service				
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	D151.0	2 jours ouvrés	2 jours ouvrés	Article 13 du règlement du service public de l'Eau de Paris (délibération du 23 et 24/11/2009) : délai valable pour un branchement existant. Pour un branchement à créer, le délai, variable, inclut la réalisation d'un contrôle technique sanitaire et d'un contrôle de désinfection.
Indicateurs de performance				
Taux de conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire - microbiologie	P101.1	99,93 %	99,86 %	Pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques conformes selon la réglementation en vigueur. Les mesures portent en particulier sur la détection des bactéries.
Taux de conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire - physico chimie	P102.1	99,93 %	99,97 %	Pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physicochimiques conformes selon la réglementation en vigueur. Les mesures portent en particulier sur les nitrates, pesticides, fer, etc.
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	P103.2	100 %	100 %	Cet indicateur évalue le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable. Son mode de calcul a été modifié (voir arrêté du 2 décembre 2013) EdP ayant une connaissance exhaustive du réseau parisien, la note attribuée est la note maximale de 120.
Rendement du réseau de distribution	P104.3	91,70 %	91,50 %	Voir définition page 44 : « Paris maintient un très bon niveau de rendement ».
Indice linéaire des volumes non comptés	P105.3	23,9 m ³ /km/j	24,9 m ³ /km/j	Il s'agit du ratio entre la somme des pertes + volume de service et la longueur du réseau de desserte (hors branchements) Cet indicateur et son évolution permettent de suivre le déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et l'efficacité de la gestion du réseau, notamment par la limitation des prélèvements sur la ressource.
Indice linéaire des pertes en réseau	P106.3	21,1 m ³ /km/j	22,4 m ³ /km/j	Il s'agit du ratio entre le volume des pertes (fuites, volumes sans comptage) et le linéaire de réseau de desserte (hors branchements). Cet indicateur et son évolution reflètent la politique de maintenance et de renouvellement du réseau et la lutte contre d'éventuels volumes détournés.
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	P107.2	0,43 %	0,39 %	L'indicateur se définit comme le quotient du linéaire moyen du réseau de desserte (hors branchements) renouvelé sur les cinq dernières années par la longueur totale du réseau de desserte. Actuellement, il n'est calculé que sur la seule période couverte par le retour en régie soit sur deux années en 2011 et trois en 2012. Pour l'année 2014, 5 km de canalisations ont été renouvelés, majoritairement sur des diamètres de canalisations inférieurs à 300 mm, sur le réseau de distribution parisien (près de 4 km).
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	P108.3	75,88 %	71,52 %	Cet indicateur vérifie le niveau d'avancement de la démarche administrative (Déclaration d'utilité publique) et opérationnelle (mise en œuvre des actions prévues dans l'arrêté de DUP) de protection des sources.
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	P151.1	0,25	0,30	Cet indicateur mesure la continuité du service d'eau à partir du nombre de coupures d'eau, liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés. Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau aux abonnés (et non les simples incidents de pression ou de qualité de l'eau d'eau s'ils n'entraînent pas l'interruption totale de la fourniture). L'indicateur ne tient pas compte de l'importance de la coupure (nombre d'abonnés touchés), ni de sa durée.
Taux de respect du délai d'ouverture maximal des branchements pour les nouveaux abonnés	P152.1	100 %	100 %	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service.
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	P153.2	1,17 an	1,31 an	Il s'agit de la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.
Taux de réclamation	P155.1	0,95 / 1 000 abonnés	0,70 / 1 000 abonnés	Cet indicateur de la qualité du service rendu à l'utilisateur est basé sur les réclamations écrites de toute nature formulées par des abonnés, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

INDICATEURS DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Libellé	Code	Valeur 2013 de l'indicateur	Valeur 2014 de l'indicateur	Commentaires
Indicateurs descriptifs du service				
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	D202.0	1 961	2 063	Nombre d'arrêtés en vigueur au 31 décembre 2012.
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	D203.0	chiffre SIAAP	chiffre SIAAP	Boues évacuées des usines entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre en tonne de matière sèche. Une tonne de matière sèche équivaut à une tonne de boues déshydratées.
Indicateurs de performance				
Taux de desserte par le réseau de collecte des eaux usées	P201.1	100 %	100 %	Seuls quelques établissements situés dans les bois de Boulogne et de Vincennes disposent d'une installation autonome.
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	P202.2	112 / 120	112 / 120	Cet indicateur vise à évaluer le niveau de connaissance des réseaux de collecte d'eaux usées. Son mode de calcul a été modifié (voir arrêté du 2 décembre 2014).
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	P203.3	Chiffre police de l'eau	Chiffre police de l'eau	Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires européennes.
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret du 3 juin 1994 modifié	P204.3	Chiffre police de l'eau	Chiffre police de l'eau	Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations de traitement des eaux usées d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires européennes.
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret du 3 juin 1994 modifié	P205.3	Chiffre police de l'eau		Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations de traitement des eaux usées d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires européennes.
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	P206.3	chiffre SIAAP	chiffre SIAAP	

Libellé	Code	Valeur 2013 de l'indicateur	Valeur 2014 de l'indicateur	Commentaires
Indicateurs de performance (suite)				
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	P251.1	0,010 / 1 000 habitants	0,017 / 1 000 habitants	L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnités présentées durant l'année 2014 par des tiers ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Tous les dossiers contentieux ouverts en 2014 pour lesquels la responsabilité du service n'est pas clairement exclue sont pris en compte. Il s'agit donc d'une valeur maximale. 38 dossiers ont été ouverts en 2014.
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	P252.2	0	0	Aucun tronçon n'a donné lieu à plus d'un curage lors de l'année 2014.
Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	P253.2	0,54 %	0,46 %	Cet indicateur du maintien de la valeur du patrimoine est le quotient du linéaire moyen de réseau réhabilité au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau de collecte. Compte tenu de la spécificité du réseau parisien (égouts au sein d'une galerie technique), il n'y a pas de renouvellement proprement dit, mais des rénovations de plus ou moins grande ampleur.
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	P254.3	Chiffre SIAAP	Chiffre SIAAP	Cet indicateur évalue la performance des stations de traitement des eaux usées au regard des prescriptions préfectorales, plus contraignantes que celles de la réglementation européenne.
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	P255.3	120/120	120/120	Cet indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement. Il s'agit d'une note attribuée selon l'état de connaissance des rejets.
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	P256.2	2,4 ans	1,8 ans	Il s'agit de la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.
Taux de réclamation	P258.1	3,94 / 1 000 abonnés	3,06 / 1 000 abonnés	Cet indicateur de la qualité du service rendu à l'utilisateur est basé sur les réclamations écrites de toute nature formulées par des abonnés, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. La SAP a reçu 286 plaintes en 2014.

ABONNÉ

C'est le titulaire du contrat de fourniture d'eau, destinataire de la facture. Dans la pratique à Paris, il s'agit le plus souvent du syndicat de copropriété de l'immeuble et parfois du propriétaire.

ABONNEMENT

Désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement, conformément au règlement de service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné).

AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE

Zone sur laquelle le captage est alimenté en eau. Le captage est l'endroit où l'on prélève l'eau brute dans la nature.

AUTORITÉ ORGANISATRICE

Personne publique (commune, établissement public de coopération intercommunal, département...), dans le cas du présent rapport, la Ville de Paris, ayant la responsabilité de l'organisation du service public de l'eau ou de l'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

AVALOIR

Ouvrage d'assainissement de surface généralement situé sur les caniveaux et permettant de recueillir les eaux de ruissellement de voirie.

BASSIN DE DESSABLEMENT

Ouvrage situé sur le réseau d'assainissement et qui permet en diminuant la vitesse des eaux de récupérer les matières solides par décantation.

BASSIN VERSANT

Surface de terrain à l'intérieur de laquelle toutes les eaux tombées sont dirigées vers un même exutoire.

BRAI DE HOUILLE

Produit dangereux présent dans les enduits de protection des canalisations d'eau, qui peut être relâché dans l'air au contact de nettoyage à haute pression et lors de certains travaux occasionnant l'échauffement de cette matière.

BRANCHEMENT PARTICULIER (BP)

Le branchement particulier d'eau désigne la conduite particulière d'alimentation de l'immeuble, depuis la prise d'eau pratiquée sur la conduite publique, jusqu'au point de livraison situé au pied de l'immeuble.

Le branchement comprend, d'amont en aval :

- la prise d'eau sur la conduite de distribution publique ;
- le robinet de prise en charge ;
- la canalisation de branchement ;
- le dispositif de comptage.

Le branchement particulier d'assainissement désigne l'ensemble des ouvrages permettant de transporter les eaux usées (domestiques et/ou non domestiques) et/ou les eaux pluviales depuis une source (en général un bâtiment) et l'égout principal.

Le branchement particulier est délimité par :

- en limite amont, une (ou plusieurs) sortie(s) de sol (colonne de chute, cave, vide sanitaire...) ;
- en limite aval, le premier égout principal rencontré en partant de la limite amont.

Le branchement particulier d'assainissement inclut la partie publique du branchement particulier, située sous domaine public et la partie privée du branchement particulier, située sous domaine privé.

COLLECTE PNEUMATIQUE DES DÉCHETS

La collecte pneumatique des déchets consiste à acheminer les déchets ménagers en les aspirant à l'intérieur d'un réseau de canalisations, depuis des bornes de collectes situées dans les immeubles ou sur la voie publique vers un centre de traitement.

COLLECTEUR

Ouvrage qui assure le transport des eaux provenant des égouts élémentaires de Paris jusqu'aux émissaires ou aux ouvrages du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP). Ce sont des galeries visitables constituées d'une cunette centrale où circulent les eaux usées et de deux banquettes latérales sur lesquelles se déplacent les égoutiers et dont les dimensions vont croissant d'amont en aval.

COMITÉ DE BASSIN

Instauré par la loi du 16 décembre 1964, le Comité de bassin est le lieu d'une concertation sur la politique de l'eau entre les usagers (représentants des agriculteurs, industriels, associations, milieux socio-professionnels et personnes qualifiées), les collectivités territoriales et l'Etat. Il est l'organe délibératif du bassin : sur proposition du conseil d'administration, le Comité de bassin établit le programme d'intervention de l'Agence de l'eau (types de travaux à réaliser ainsi que les modalités d'aides (subvention, avance) relatives à ces travaux). Il fixe également le taux des redevances pour financer le programme d'intervention et est chargé de l'élaboration du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et de la consultation du public sur ce document d'orientation.

DB05

Demande Biologique/Biochimique en Oxygène pour 5 jours, c'est la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans un milieu pour oxyder (dégrader) les substances organiques contenues dans un échantillon d'eau maintenu à 20°C et dans l'obscurité, pendant 5 jours.

DÉVERSOIR D'ORAGE

Ouvrage reliant un collecteur à la Seine, permettant de délester le collecteur en cas de surcharge (notamment en cas de fortes précipitations).

EAU CLAIRE

Eau faiblement polluée observée et pouvant avoir comme origine des infiltrations ou des eaux d'exhaure.

EAU POTABLE

Eau que l'on peut boire sans risque pour la santé, et qui répond à des normes de qualité définies par le code de la santé publique et ses textes d'application.

EAU NON POTABLE

Eau dont la qualité ne satisfait pas les normes de potabilité établies par le code de la santé publique, ne pouvant être destinée à la consommation humaine et utilisée essentiellement pour des besoins industriels ou collectifs publics ou privés. Elle subit un simple traitement par dégrillage et tamisage.

EAUX D'EXHAURE

Les eaux d'exhaure sont des eaux de nappe qui sont collectées afin d'empêcher toute infiltration d'eau dans des constructions enterrées (parkings publics et privés, métro, etc.).

EAUX EXCÉDENTAIRES

Volume d'eau dépassant les capacités de transport de l'égout. Lorsque l'ensemble de l'égout est rempli d'eau, les eaux dites excédentaires sont susceptibles de remonter sur la voirie par l'intermédiaire des bouches d'égout. Il est alors nécessaire de les évacuer par l'intermédiaire des déversoirs d'orage.

EAUX GRISES

Eaux usées domestiques à l'exclusion des eaux de toilettes et d'urinoirs.

EAUX USÉES OU EFFLUENTS

Eaux qui ont été altérées par l'activité humaine et qui sont collectées et transportées par le réseau d'assainissement. On distingue les eaux usées domestiques et non domestiques.

EAUX USÉES DOMESTIQUES

Ce terme désigne les eaux ménagères également appelées eaux grises (lavage, cuisine, toilette, ...) et les eaux vannes (urines et matières fécales).

EAUX USÉES NON DOMESTIQUES

Ce terme désigne tout effluent provenant d'une utilisation de l'eau autre que domestique. Les eaux usées non domestiques sont classées en deux catégories : les eaux

usées non domestiques proprement dites et les eaux usées non domestiques assimilables à des eaux usées domestiques.

Les eaux usées non domestiques assimilables à des eaux usées domestiques sont celles pour lesquelles les pollutions de l'eau résultent principalement de la satisfaction de besoins d'alimentation humaine, de lavage et de soins d'hygiène ainsi que de nettoyage et de confort des locaux. Le rejet de ces eaux doit faire l'objet d'une déclaration à la Section de l'assainissement de Paris qui peut imposer le respect de certaines prescriptions comme l'interdiction de rejets de biocides pour les cabinets médicaux.

Les eaux usées non domestiques proprement dites concernent principalement les installations classées pour la protection de l'environnement, les garages, stations-services, etc. Conformément à l'article L. 1331-10 du Code de la Santé Publique, tout déversement de ces eaux usées non domestiques dans le réseau d'assainissement parisien doit être préalablement autorisé par le service d'assainissement.

ECHANTILLON

Fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'en effectuer des analyses.

EFFLUENTS

Ensemble des eaux usées, eaux de ruissellement et eaux superficielles, qui sont évacuées par les égouts.

EGOUT ÉLÉMENTAIRE

Ouvrage élémentaire visitable assurant la collecte des eaux usées des immeubles et des eaux pluviales.

EGOUT SÉPARATIF

Égout élémentaire dans lequel les eaux pluviales sont collectées et cheminent séparément des eaux usées.

EGOUT UNITAIRE

Égout élémentaire dans lequel circulent toutes les catégories d'eaux (eaux usées domestiques et non domestiques, eaux pluviales, eaux non potables, eaux d'exhaure, ...).

EMISSAIRE

Ouvrage circulaire de diamètre important assurant le transport des effluents vers la station d'épuration.

ENSABLEMENT

Dépôt de matière solide en égout. Les ensablements comprennent les sables (dépôt constitué essentiellement de matières minérales), les boues (matières minérales fines), les graisses, les encombrants (matériaux ne pouvant être pompés par aspiration), les torches (amalgame de matériaux de forme allongée constitué par accumulation de plastiques, câbles...), les flottants et les liants (résidus de fin de chantier ayant tendance à se décanter et à solidifier en égout).

EPANDAGE

Technique agricole consistant à répandre divers produits, dont les eaux usées traitées (boues d'épuration), sur des zones cultivées, forêts, etc. L'épandage des boues de curage est interdit.

EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Obligation réglementaire fixée à l'employeur, l'évaluation des risques professionnels consiste à identifier les dangers présents dans l'entreprise (liés notamment aux équipements ou substances utilisés, aux méthodes de travail) et à analyser les conditions d'exposition des travailleurs à ces mêmes dangers susceptibles de causer des dommages pour leur santé. Depuis 2001, les résultats de cette évaluation doivent être transcrits dans un « document unique » de l'établissement, révisé autant que de besoin et au moins tous les ans. Il doit ensuite conduire à l'élaboration de plans d'actions visant à supprimer ou, à défaut, à diminuer les risques afin d'assurer la sécurité des travailleurs, de protéger leur santé et d'améliorer leurs conditions de travail.

EXUTOIRE

Point de sortie des effluents.

FOND DE RADIER

Dalle de fond supportant l'ensemble d'une structure.

GALERIE DES EAUX

Ouvrage visitable abritant uniquement des conduites d'eau potable et/ou non potable.

GALERIE TECHNIQUE

Utilisation de l'égout afin d'abriter différents types de réseau (canalisations d'eau potable et non potable, réseau d'eau réfrigéré, câbles de télécommunication, etc.).

GRAVITAIRE

Dont l'écoulement se fait suivant la pente du terrain (ou du réseau d'égout) sans nécessiter de pompage.

ILOT DE CHALEUR

Phénomène climatique caractérisé par une température du centre-ville supérieure à la température de la campagne environnante.

OPÉRATEUR

Service ou organisme dépendant de l'autorité organisatrice (cas de la gestion internalisée, la régie) ou autre organisme (cas de la gestion externalisée, souvent une délégation de service public) désigné par l'autorité organisatrice, pour assurer tout ou partie des tâches de gestion du service public de l'eau.

OUVRAGE VISITABLE

Ouvrage d'assainissement permettant la circulation d'un agent debout et dont les conditions normales d'exploitation garantissent un niveau de plan d'eau compatible avec la circulation des agents.

PLAN DE PRÉVENTION

Le plan de prévention est un document établi lorsque des travaux doivent être réalisés dans une entreprise (dite « utilisatrice ») par une entreprise extérieure. Il vise à prévenir les risques liés aux interférences entre les activités, les installations et les matériels des différentes entreprises présentes sur un même lieu de travail, grâce à une concertation préalable au déroulement des travaux et à un suivi spécifique.

PRÉLÈVEMENT

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (un prélèvement = n échantillons pour n laboratoires).

RACCORDEMENT

Canalisation d'eau potable, d'eaux usées (domestiques ou non domestiques) ou d'eaux pluviales reliant la partie publique du branchement à la propriété privée.

RÉCLAMATION

Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, duquel une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue.

RÉGIE

Etablissement public chargé d'assurer un service public.

RÉHABILITATION

Travaux de consolidation des égouts reposant sur un diagnostic détaillé de l'état des ouvrages. La réhabilitation donne lieu à un traitement des dégradations visibles depuis l'égout mais également, le cas échéant, à un renforcement du terrain situé à proximité.

RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux stations d'épuration. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

RÉSEAU DE DESSERTE

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation (usines) jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements.

RÉSERVOIR DE CHASSE

Ouvrage en maçonnerie permettant l'accumulation d'eau non potable destinée au nettoyage d'une portion d'égout élémentaire. Le volume est libéré soudainement une fois le réservoir complètement rempli. Le réservoir est dit temporisé lorsqu'il est muni d'un système permettant d'automatiser son cycle de remplissage.

SERVICE

Tel qu'employé dans ce rapport, désigne le périmètre confié par l'autorité organisatrice à un opérateur unique. Les missions assurées par le service d'eau potable parisien sont la production, le transfert et la distribution, ainsi que la facturation de l'eau. Les missions assurées par le service d'assainissement sont la collecte, le transport et la dépollution des eaux (via le SIAAP pour cette dernière).

STATION D'ÉPURATION

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet en milieu naturel et dans le respect de la réglementation.

STATION DE POMPAGE

Ouvrages mécaniques qui permettent par un apport d'énergie (électricité ou carburants) de relever les eaux d'un point bas vers un point haut.

TIGRE

Le logiciel TIGRE (Traitement de l'Information pour la Gestion du Réseau d'Egout) est le système d'information géographique de la SAP permettant de recenser les données patrimoniales et les données structurelles relatives aux égouts.

VANNE À EFFACEMENT RAPIDE

Vanne installée à un endroit déterminé d'un collecteur et destinée à en assurer le curage en continu. La vanne à effacement rapide utilise l'énergie hydraulique pour pousser les sables présents en fond de collecteur. Le mouvement de la vanne doit être suffisamment rapide pour générer une vitesse des eaux du collecteur permettant d'entraîner les sables.

VANNE DE MAILLAGE

Ouvrage de régulation des débits qui permet d'orienter les eaux d'égout, vers plusieurs directions différentes. L'actionnement de la vanne de maillage permet de limiter les débits dans certains égouts afin d'en faciliter la mise à sec.

VOLUMES « CONSOMMÉS AUTORISÉS »

Correspondent à la somme des volumes des eaux de surface, des eaux souterraines et des volumes achetés aux autres distributeurs, auxquels sont retranchés les pertes et les volumes vendus à d'autres distributeurs.

VOLUMES « PRODUITS ET IMPORTÉS »

Correspondent à la somme des volumes des eaux de surface, des eaux souterraines et des volumes achetés aux autres distributeurs.

VOLUMES « DE SERVICE »

Correspondent aux volumes d'eau utilisés pour l'entretien des réservoirs, les vidanges, les travaux, ...

VOLUMES « SANS COMPTAGE »

Ce sont ceux utilisés par des usagers connus, avec autorisation, tels que les services incendies.

VOLUMES « COMPTABILISÉS »

Correspondent aux volumes utilisés par les abonnés et résultant des relevés des appareils de comptage.

VOLUME UNITAIRE

Volume d'eaux comprenant à la fois des eaux usées et des eaux pluviales.

AESN : Agence de l'eau Seine-Normandie

ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

ARS : Agence régionale de santé

CAEE : Communauté d'agglomération Est Ensemble

CATEC : Certificat d'aptitude à travailler en espace confiné

CHS : Comité d'hygiène et de sécurité

CHSCT : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

CPCU : Compagnie parisienne de chauffage urbain

DPE : Direction de la propreté et de l'eau

ENP : Eau non potable

EPTB : Etablissement public territorial de bassin

IIBRBS : Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine

ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques

Programme PARVI : Paris ville numérique

RAP : Règlement d'assainissement de Paris

RPQS : Rapport prix qualité des services (ici d'eau et d'assainissement)

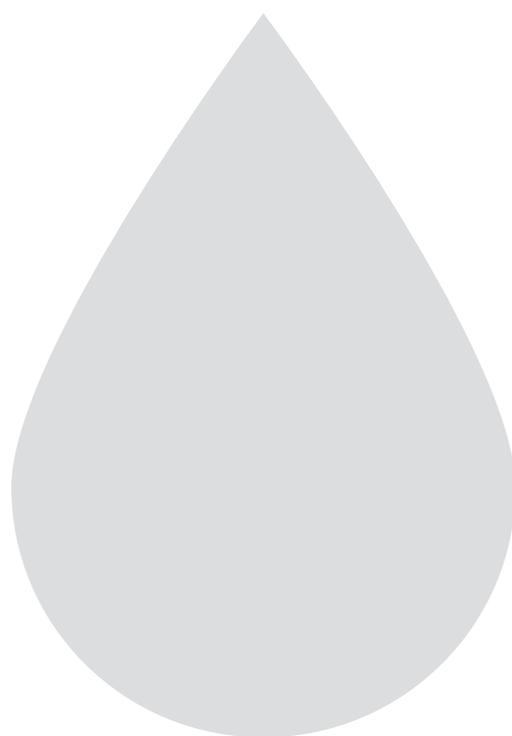
SAP : Section d'assainissement de Paris

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SIAAP : Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne

SPE : Section politique des eaux

STEA : Service technique de l'eau et de l'assainissement



MAIRIE DE PARIS



Ville de Paris
www.paris.fr



OPE - Observatoire parisien de l'eau



EdP - Eau de Paris
www.eaudeparis.fr



SIAAP - Syndicat interdépartemental pour l'assainissement
de l'agglomération parisienne
www.siaap.fr



AESN - Agence de l'eau Seine Normandie
www.eau-seine-normandie.fr



Seine Grands Lacs - Établissement public territorial
de bassin Seine Grands Lacs
www.seinegrandslacs.fr

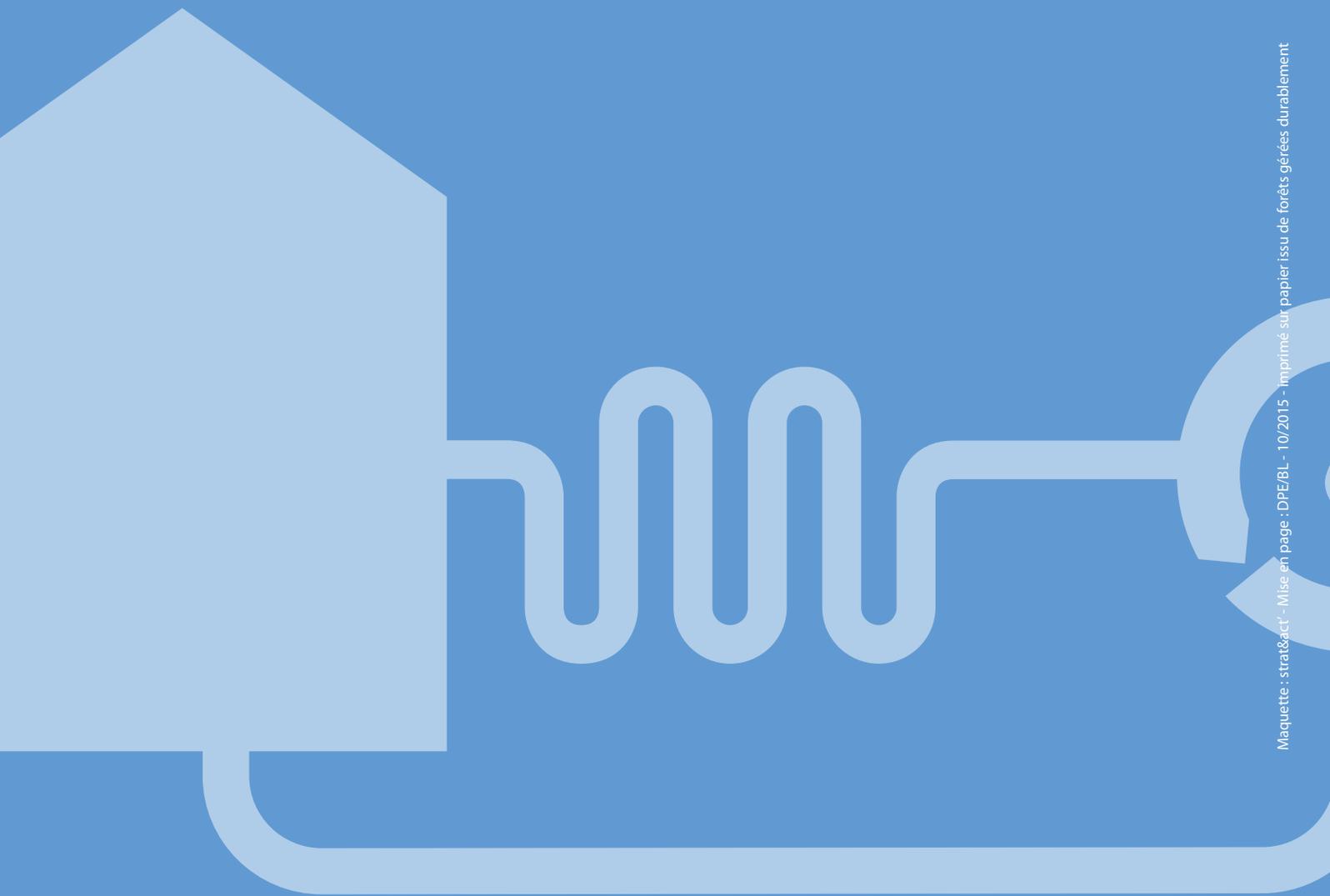


Agence régionale de santé Ile-de-France
www.ars.iledefrance.sante.fr









MAIRIE DE PARIS
DIRECTION DE LA PROPRETÉ ET DE L'EAU

TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur **PARIS.FR**

*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur